

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1971 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Développement industriel et scientifique.

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marc Pauzet, Raymond Brun, vice-présidents ; René Blondelle, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Gréogry, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Alfred Kieffer, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 10), 1400 (tome IV) et in-8° 308.

Sénat : 53 et 54 (tomes I, II et III, annexe 9) (1970-1971).

Lois de finances. — Industrie - Institut de Développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction : Evolution des crédits.....	5
I — La politique de développement industriel :	
1° Les lignes de force de cette politique au regard du VI ^e Plan....	7
2° Les instruments :	
A. — La réorganisation du ministère.....	10
B. — L'Institut de développement industriel.....	14
II. — L'industrie française :	
1° Problèmes généraux :	
A. — Concentrations et fusions d'entreprises.....	17
B. — Rentabilité des entreprises.....	19
C. — L'industrie française et le commerce extérieur.....	20
D. — Les implantations industrielles.....	21
2° Les aspects sectoriels :	
A. — Vue générale.....	23
B. — L'industrie sidérurgique.....	24
C. — L'industrie automobile.....	25
D. — L'industrie électrique et électronique.....	27
E. — L'industrie chimique.....	30
F. — L'industrie du meuble.....	32
3° Les problèmes de l'artisanat.....	33
4° Les aspects régionaux :	
A. — La Lorraine.....	37
B. — Le golfe de Fos.....	40
III. — Le secteur énergétique :	
1° Considérations générales.....	46
2° Les secteurs énergétiques :	
A. — Le charbon.....	50
B. — Le pétrole.....	58
C. — Le gaz.....	70
D. — L'énergie électrique.....	76
Conclusions	81

ANNEXES

I. — L'activité de la Direction générale de la politique industrielle....	89
II. — L'Institut de développement industriel.....	98
III. — Principaux regroupements d'entreprises intervenus en 1969.....	102
IV. — Plan professionnel de la sidérurgie.....	106
V. — Prix de la thermie-fuel et de la thermie-charbon.....	108
VI. — Evolution de la production des Charbonnages de France.....	111
VII. — Evolution du prix de l'électricité de 1939 à 1969.....	112
VIII. — Aperçu sur l'exploitation d'E. D. F.	113

INTRODUCTION

Aperçu sur l'évolution des crédits.

Les crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique pour 1971 — à l'exclusion des chapitres concernant la recherche scientifique (1) — représentent 2.141.596.001 F et marquent une légère régression (— 55 millions) sur ceux de l'an passé.

1° **Les dépenses ordinaires** comportent :

— d'une part, les *moyens des services* (rémunérations, matériels, travaux d'entretien), qui sont en augmentation de 21.471.372 F ;

— d'autre part, les *interventions publiques*, en diminution de 201.003.691 F.

Les subventions de fonctionnement au Centre national d'études spatiales, au Centre national pour l'exploitation des océans, à l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique et la participation aux dépenses de divers établissements d'enseignement marquent une augmentation de 18.604.523 F.

Au titre des *interventions publiques*, il y a lieu de noter que l'encouragement à l'artisanat est doté d'une augmentation de 4.172.500 F ; que les versements faits à la S. N. C. F. en compensation de minoration de tarifs consentis pour le transport de minerai de fer sont en augmentation de 1.091.000 F et atteignent ainsi un total de 3.575.000 F ; que la subvention au B. R. G. M. est fixée à 42.482.809 F. On remarque également que *la subvention aux Houillères nationales* passe de 1.870.000.000 de francs à 1.620.000.000 de francs, soit une réduction de 13,3 % sur l'année antérieure (— 225 millions). Néanmoins, *cette subvention représente 76 % des crédits industriels du ministère.*

2° **Les dépenses en capital** (soit 238.550.000 F) sont en augmentation de 124.078.000 F en ce qui concerne les *crédits de paiement* et en diminution pour les *autorisations de programme* (— 32.100.000 F).

(1) Ces chapitres sont l'objet d'un autre avis, présenté également au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, par notre collègue M. Michel Chauty.

Parmi ces dépenses, il y a lieu de citer particulièrement :

1. Le chapitre 54-92 — Actions de politique industrielle — est doté d'un crédit de 187.500.000 F en autorisations de programme et de 208.400.000 F en crédits de paiement. Sur ce chapitre, l'*Institut de Développement Industriel* reçoit en autorisations de programme 130 millions et 90 millions en crédits de paiement.

2. La subvention au *Bureau de Recherches géologiques et minières* (B. R. G. M.), chapitre 62-12. Elle est de 8.200.000 F en autorisations de programme et de 7.200.000 F en crédits de paiement ; elle marque donc, par rapport à 1970, une forte diminution dans le premier cas (— 26.800.000 F) et dans le second cas (— 27.272.000 F).

3. La subvention aux *aménagements hydro-électriques* (chapitre 62-20). Ce chapitre ne prévoit qu'une dotation de 15 millions de francs au titre des crédits de paiement.

*

* *

Nous n'avons pas voulu insister davantage sur l'analyse des crédits dont l'examen relève, au premier chef, du rapporteur spécial de la Commission des Finances du Sénat.

I. — LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1° Les lignes de force de la politique industrielle française au regard du VI^e Plan.

Du V^e au VI^e Plan, on peut noter une transformation importante des préoccupations gouvernementales : *la promotion d'une politique de développement industriel est affirmée comme un objectif prioritaire.*

Le V^e Plan ne prévoyait, pour le secteur industriel, qu'un taux de croissance annuel de l'emploi de 1,1 % contre un taux de 2,1 % pour les transports, commerces et services. Sans doute, le Commissaire général du Plan affirmait-il que l'adaptation de nos structures industrielles était l'objectif le plus important que nous devions nous fixer durant la période de réalisation du Plan, mais il n'envisageait alors que le problème des concentrations et des fusions.

Dans le domaine de l'industrie, l'objectif du V^e Plan se limitait, en effet, à « la constitution ou au renforcement, lorsqu'ils existent déjà, d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes étrangers dans les domaines où s'établit la concurrence ». Le rapport ajoutait que, « dans la plupart des grands secteurs de l'industrie, le nombre de ces groupes devrait être très limité, souvent même réduit à un ou deux ». La politique industrielle — le concept n'est pas encore utilisé, mais il va bientôt apparaître — est donc alors avant tout, sinon exclusivement, une politique de concentrations.

On peut légitimement s'interroger sur la raison de cet engouement pour un concept nouveau dont on semblait s'être peu soucié jusque-là.

Le fait déterminant réside sans nul doute dans *l'ouverture des frontières*. La participation de la France au Marché commun et l'abaissement du tarif extérieur commun à la suite des négociations du Kennedy Round ont mis la France en contact direct avec des rivaux qui, souvent, étaient habitués depuis déjà longtemps à la concurrence internationale. Dès lors, l'équilibre du commerce exté-

rieur n'est plus secondaire, mais devient un des objectifs principaux de la politique économique. Le V^e Plan, partant de cette constatation, avait abouti à la conclusion qu'il était préférable de limiter la croissance de l'économie française afin de ralentir les hausses salariales et de diminuer les tensions inflationnistes.

Toutefois, cette politique devait achopper sur un problème que l'on avait quelque peu négligé jusque-là, tant il semblait lointain, *le développement du chômage*. C'est en 1967, à la faveur d'une conjoncture défavorable, que l'on perçoit que *le plein emploi*, assuré sans mal depuis quinze ans, va passer *au premier rang des soucis gouvernementaux*. Les Français, en effet, ne tolèrent pas le développement du chômage dont les causes structurelles, faciles à discerner, sont l'effet de la poussée démographique sur la population active et l'importance, plus forte qu'il n'était prévu dans le V^e Plan, de l'exode rural. L'émoi est d'autant plus réel que l'on sait qu'il peut y avoir deux fois plus de chômeurs encore si l'on poursuit jusqu'à son terme la logique de la concurrence internationale et la recherche maximale de la compétitivité.

Si l'on veut éviter une « explosion sociale » — car les Français, habitués depuis la guerre au plein emploi, ne supportent pas le sous-emploi — il faut que le développement de l'économie résorbe le chômage. Or ce développement ne peut se faire dans n'importe quel secteur. La croissance du secteur agricole — indépendamment des problèmes spécifiques d'excédents qu'elle peut poser — n'est pas créatrice d'emplois, puisque tout accroissement de productivité dans l'agriculture entraîne une accélération de l'exode rural. La croissance du secteur tertiaire — celui des « services » — est certes génératrice d'emplois (c'est là que l'emploi s'est essentiellement accru durant la période 1962-1970), mais au détriment de la compétitivité générale de l'économie, car la concurrence internationale joue surtout sur le secteur industriel.

C'est sur lui, au premier chef, que repose l'équilibre de notre balance commerciale. La seule solution consiste donc à tenter d'accroître le plus possible le développement industriel.

C'est donc la substitution au binôme « expansion—stabilité des prix » (qui présidait aux objectifs du V^e Plan), du binôme « plein emploi — balance des paiements » qui amène à privilégier le développement industriel et à centrer les études du VI^e Plan sur les problèmes posés par l'élaboration d'une politique industrielle.

Une telle politique est, en effet, selon l'un des experts du Comité de développement industriel, « un ensemble d'orientations majeures et de choix conscients ordonnant les moyens publics d'intervention en fonction d'objectifs clairement définis ». Elle vise à faire passer le développement de l'industrie de simple effet final, de résultante des interventions à caractère social (emploi) ou régional (aménagement du territoire) par exemple, à l'état de cause initiale, de but explicite d'une politique.

Cette politique industrielle se présente sous deux formes, qui, loin de s'exclure, se complètent : une politique sectorielle et une politique économique générale.

1° *La politique sectorielle* consiste à intervenir dans certaines branches de l'industrie où la France a le plus de chances de remporter des succès. *La France ne peut tout faire*, elle doit choisir des points particuliers où elle fera porter tous ses efforts. La détermination de ces points de développement privilégiés est l'une des composantes principales de la politique industrielle. Il faut tenter de discerner les branches appelées à croître dans les années à venir, branches où des entreprises françaises compétitives existent déjà. Une des caractéristiques de cette politique est de ne plus se soucier seulement de la « branche », mais de l'entreprise et de sa rentabilité. Les milieux patronaux retiennent surtout ces aspects et traduisent souvent « politique industrielle » par « politique de l'entreprise ».

Enfin, toujours dans ce domaine, il faut déterminer comment l'Etat doit intervenir. Pour aider au développement des industries compétitives, il doit pouvoir prendre des participations en capital sans s'immiscer dans la gestion : c'est ce qu'on tente de faire en instaurant l'I. D. I. (Institut de développement industriel). L'Etat doit aussi, lorsque l'initiative privée est défailante, procéder à la création d'entreprises nouvelles dans les secteurs d'avenir.

2° *Une politique économique générale orientée vers le développement industriel* est le second aspect de ce problème. Il ne s'agit plus d'assurer la spécificité de l'industrie, mais de lui donner une priorité, notamment en agissant sur l'environnement de l'entreprise. Il faut rechercher la pleine efficacité d'un système d'économie concurrentielle en se référant aux indications du marché et en réhabilitant l'indication essentielle que le marché fournit quant à la conduite d'une entreprise : *le profit. Le profit est un*

élément fondamental de la politique industrielle, car il est « incitation des entreprises au dynamisme et à l'efficacité, instrument de mesure de leurs résultats et conditions de leur développement ultérieur ».

De même, pour l'Etat, il ne suffit pas de rechercher des interventions efficaces, c'est-à-dire qui parviennent à leur fin, mais des interventions efficientes qui mettent en rapport les avantages obtenus et le coût des interventions, car l'Etat ne pouvant tout faire, doit choisir les opérations les plus rentables, les plus profitables à l'économie, pour le moindre coût.

Enfin, pour assurer le développement de l'industrie, et c'est là sans doute que le VI^e Plan devra proposer les réformes les plus importantes, l'Etat doit réformer les circuits de financement, afin d'orienter davantage l'épargne vers l'industrie.

*

* * *

2° Les instruments.

A. — LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

Le Ministère du Développement industriel et scientifique, créé en juillet 1969, regroupe les attributions dévolues antérieurement à celui de l'Industrie et à celui qui était chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Il ne s'agit pas là véritablement d'une fusion, mais de la traduction et de la promotion du développement industriel et scientifique au rang *d'objectif prioritaire* de l'action gouvernementale.

Le Premier Ministre a assigné en effet au titulaire de ce ministère le rôle de « chef de file » en matière de politique industrielle et lui a donné *autorité directe* (et non plus déléguée) *sur les grands organismes de recherche* qui relevaient auparavant de lui-même.

Responsable du développement industriel et scientifique de la France, le Ministre, assisté de *deux Secrétaires d'Etat* (1), se devait de disposer des moyens indispensables à la définition et à la mise en œuvre d'une politique dont le succès conditionne largement l'avenir du pays.

(1) C'est ainsi que M. François Ortolli est assisté de M. Gabriel Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat, et de M. Bernard Lafay, Secrétaire d'Etat, chargé de la recherche scientifique et technique (essentiellement du C. N. E. S., du C. N. E. X. O. et de la recherche médicale).

La réforme de l'administration centrale du Ministère répond à cinq objectifs :

- a) Adapter les structures au rôle du nouveau ministère ;
- b) Etablir des liens plus étroits entre les services chargés de la recherche et de l'industrie ;
- c) Réaliser des allègements administratifs afin d'obtenir une plus grande unité du ministère ;
- d) Exercer de manière efficace la tutelle sur les entreprises nationales et les organismes de recherche ;
- e) Appliquer des méthodes modernes de gestion.

a) Adaptation des structures.

Pour mettre en œuvre la politique de développement industriel, le Ministère doit disposer, conjointement avec celui de l'Economie et des Finances, de prérogatives réelles, notamment en ce qui concerne l'autorisation des investissements étrangers, la recherche-développement, les primes et prêts aux entreprises industrielles. Dans le but de favoriser la restructuration de certaines branches, il est chargé de mettre en œuvre des actions de politique industrielle.

*b) Etablissement de liens plus étroits
entre les services chargés de la recherche et de l'industrie.*

Ceux-ci doivent être multiples, l'accent étant mis sur la volonté d'encourager l'innovation technologique et de faire déboucher la recherche dans l'industrie.

Pour concrétiser cette idée, les compétences en matière de recherche-développement sont désormais partagées entre la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique et les directions industrielles du Ministère. De même, le Secrétaire général de l'Energie suit dorénavant celles des activités du C. E. A. qui sont tournées vers la production d'énergie.

Enfin, une importance nouvelle est donnée à l'amélioration de l'environnement industriel, à la prévention des nuisances et à la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau : c'est pourquoi ces actions ont été regroupées au sein d'une même Direction chargée de la technologie et de l'environnement industriel.

c) *Allégements administratifs.*

Conformément à la volonté du Premier Ministre et du Gouvernement de simplifier les structures administratives, les mesures suivantes ont été arrêtées :

- les quatre directions verticales ont été regroupées en trois : en raison des liens croissants existant entre la chimie, le textile et les industries du plastique, la Direction des Industries chimiques et la Direction des Industries diverses et des Textiles ont été fusionnées ;
- les trois directions suivantes : Direction des Mines, Direction du Gaz et de l'Electricité, Direction de la Propriété industrielle et des Chambres de Commerce et d'Industrie sont regroupées en deux :
 - une Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon, qui exercera la tutelle sur Charbonnages de France, E. D. F. et G. D. F. ;
 - une Direction de la Technologie, de l'Environnement industriel et des Mines.

d) *Tutelle sur les entreprises nationales
et les organismes de recherche.*

Pour les entreprises nationales, la création de la Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon, compétente pour les trois grandes entreprises énergétiques (Charbonnages de France, E. D. F. et G. D. F.) devrait permettre un meilleur examen des problèmes économiques, financiers, sociaux qui se posent dans ces entreprises.

Pour les grands organismes de recherche et d'exploitation relevant de l'autorité directe du ministre (C. E. A., C. N. E. S., CNEOX, I. R. I. A.), les programmes et les budgets seront suivis de manière plus efficace à partir de cellules légères, tant à la Direction générale de la recherche scientifique et technique qu'au Secrétariat général de l'Energie.

Ce dernier anime deux directions : la Direction des Carburants et une Direction unique qui, notamment, assure la tutelle des entreprises nationales énergétiques : Charbonnages de France, Electricité de France et Gaz de France.

e) *Méthodes modernes de gestion.*

Les études industrielles nécessaires à la définition d'une politique industrielle sont confiées à la Direction des Etudes et Programmes, qui remplace la Direction générale de la Politique industrielle (1).

Celle-ci doit exercer plusieurs missions :

- elle prépare et suit les travaux du Comité interministériel de politique industrielle, qui coordonne l'ensemble des actions industrielles de l'Etat et du Conseil du progrès industriel ; elle est responsable, avec des moyens élargis, des activités du Ministère dans le domaine de la statistique et de l'utilisation de l'informatique ;
- elle mène les études économiques à long terme qui sont indispensables à la définition et à la mise en œuvre de la politique industrielle ;
- elle assure, en liaison avec les autres services du Ministère, les relations avec l'étranger et les organisations internationales et la coordination des actions de coopération avec l'étranger relevant du Ministère ;
- enfin, elle prépare et suit l'exécution des programmes des directions.

La Direction de la Technologie, de l'Environnement industriel et des Mines est chargée d'assurer la diffusion des techniques de gestion des entreprises. Elle a pour mission de perfectionner et diffuser dans l'industrie les techniques de production et de gestion ; à ce titre, elle est notamment chargée de la formation et du perfectionnement des ingénieurs dans les grandes écoles techniques et de la diffusion des techniques de gestion des entreprises. Conservant certaines attributions antérieures de la Direction des Mines concernant les minerais, métaux et matériaux de construction, elle a la responsabilité de l'environnement, de la prévention des nuisances et des pollutions.

(1) La Direction générale de la Politique industrielle a été supprimée en mai 1970, mais nous avons tenu à faire figurer en annexe (Annexe I, p. 89) le bilan de son activité avant cette suppression.

Enfin, le Service d'information et de relations publiques fera connaître les actions entreprises pour promouvoir le développement industriel et scientifique, accueillera les industriels et assurera les relations avec la presse.

*
* *

B. — L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (1).

Le montant du capital initial de l'I. D. I. est de 333 *millions de francs*. Il a été entièrement souscrit par les actionnaires originaires. Le montant libéré est de 125 millions de francs.

Cette répartition des souscriptions a résulté des négociations qui ont précédé la création de l'I. D. I. ; elle n'est pas intangible, puisque des augmentations de capital ou des cessions d'actions pourront avoir lieu à l'avenir, pour assurer le développement normal des interventions de l'Institut.

Avant de désigner le président et les membres du conseil d'administration de celui-ci, les Pouvoirs publics se sont préoccupés de doter cet organisme d'un montant minimum de ressources propres. Dans le choix des souscripteurs initiaux, ils se sont inspirés du souci d'associer l'ensemble des établissements financiers ou de crédit avec lesquels l'I. D. I. aurait à mener des actions conjointes. C'est la raison pour laquelle une participation a été demandée aux banques privées et aux sociétés de développement régional. Toutefois, les ressources de l'I. D. I. proviennent en grande majorité d'organismes financiers publics ou de l'Etat. La part de ce dernier devrait progressivement atteindre la moitié des fonds propres de l'Institut, soit du fait d'augmentations ultérieures du capital, soit du fait d'avances.

Définitivement constitué à la fin de juin 1970 sous la forme d'une société anonyme, l'Institut de développement industriel a le statut d'établissement financier.

Le conseil d'administration a déjà tenu plusieurs réunions. Il statue sur les demandes d'interventions dont l'I. D. I. a été saisi, et qui ont fait l'objet d'une étude préalable par ses services. Deux censeurs représentant l'Etat et l'Institut, assistent avec voix consultative à ses réunions ; ils ont la faculté, pendant un délai de dix jours,

(1) Cf. Annexe II, p. 98.

francs, de demander une seconde délibération sur toute décision particulière du conseil, les interventions comportant un engagement inférieur à un million de francs faisant l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'I. D. I.

La mission générale dévolue à l'Institut de développement industriel a été définie dans une lettre du 31 mars 1970 adressée par le Ministre de l'Economie et des Finances et par le Ministre du Développement industriel et scientifique au président de son conseil d'administration.

Le rôle principal de l'I. D. I. est d'apporter son concours à des entreprises moyennes, ou même petites, dont le développement peut être handicapé par une insuffisance de ressources financières et, particulièrement, de fonds propres ; l'I. D. I. peut également intervenir pour faciliter le regroupement de firmes et la restructuration de secteurs industriels.

Il a, enfin, pour rôle, d'encourager la création d'entreprises nouvelles et l'application d'innovations dont la rentabilité paraît assurée.

Par ailleurs, dans une lettre du 3 septembre 1970, le Ministre du Développement industriel et scientifique a indiqué au président de l'I. D. I. les secteurs auxquels le Gouvernement souhaite que l'organisme apporte une attention particulière.

Dans l'esprit qui a présidé à sa création, *l'I. D. I. doit rester un organisme léger*, dont l'intervention pourra être simple et rapide. C'est pourquoi son personnel est destiné à être relativement peu nombreux.

Le secrétaire général est chargé d'assurer le fonctionnement de l'Institut. Trois directions ont été créées : études, opérations, administration et, d'autre part, un comité de coordination avec les principales banques a été constitué à l'initiative du président.

Depuis la date de sa constitution, l'I. D. I. a reçu un nombre important de demandes *d'interventions*. Au début d'octobre 1970, 168 dossiers avaient été déposés. Ils se répartissaient par secteur, par région, par taille d'entreprise et par nature d'intervention, de la façon indiquée en annexe.

S'il est peu vraisemblable que toutes ces demandes puissent aboutir à une décision d'intervention, certaines donneront sans doute l'occasion à l'I. D. I. d'exercer le rôle de conseiller qu'il est dans sa nature d'assurer.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le montant du capital initial de l'I. D. I. est de 333 millions de francs ; la participation de l'Etat est de 130 millions de francs, dont 50 millions de francs ont été appelés.

Il est proposé d'ouvrir au budget de 1971 une dotation nouvelle de 130 millions de francs d'autorisations de programme et de 90 millions de francs de crédits de paiement. S'ajoutant aux crédits votés pour l'exercice précédent, ces ressources permettront de poursuivre la libération du capital souscrit et de compléter les ressources de l'I. D. I. de manière à les porter à un niveau compatible avec le développement normal de ses activités.

II. — L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1° Problèmes généraux.

Dans le cadre de l'examen du budget du Développement industriel, votre commission a tout particulièrement porté son attention, cette année, sur l'étude d'un certain nombre de problèmes généraux (concentration et fusion d'entreprises, rentabilité, échanges commerciaux) ; sans négliger les secteurs essentiels, elle a examiné également les problèmes de l'artisanat et certains aspects régionaux du développement industriel (Lorraine et golfe de Fos).

A. — CONCENTRATION ET FUSION D'ENTREPRISES

Comme nous l'avons déjà souligné, le V^e Plan avait mis l'accent sur la nécessité d'un renforcement des structures. On trouvera en annexe (1) la liste des principales opérations de regroupement intervenues au cours de l'année 1969. On constate, à la lecture de ce document, que les secteurs concernés les plus marquants ont été l'uranium (URANEX), la construction aéronautique (Nord-Aviation, Sud-Aviation et SEREB), l'électronique et l'électromécanique (redistribution des compétences entre Thomson-C. S. F. et C. G. E.), la chimie et la métallurgie (Saint-Gobain - Pont-à-Mousson), le textile (développement vers la distribution du groupe Agache-Willot), les industries alimentaires (opérations Kronenbourg et Perrier-Sapiem).

Il convient de noter que le Ministère du Développement industriel et scientifique dispose d'un service spécialisé, *le Bureau des fusions et regroupements d'entreprises* (arrêtés des 6 octobre 1967 et 5 août 1970), dont le rôle consiste à informer, aider et conseiller

(1) Cf. Annexe III, page 102.

les entreprises ayant un problème quelconque de fusion ou de regroupement. Il accomplit la mission qui lui a été confiée essentiellement par deux moyens :

a) *Par des entretiens particuliers* avec les industriels intéressés ; chaque contact ainsi établi, qu'il concerne une ou plusieurs entreprises ou qu'il se renouvelle plusieurs fois ou non, est considéré comme une « opération » ; le Bureau a ainsi traité, en 1969, plus d'une centaine d' « opérations » de ce genre, dont une vingtaine pouvaient être à la fin de la même année considérées comme ayant été menée à bonne fin ou en voie de règlement.

b) *Par la diffusion d'informations de portée collective :*

1. Une brochure, intitulée « Les regroupements d'entreprises accélérateurs de l'expansion », a été diffusée depuis 1968.

2. Afin de répondre aux besoins souvent exprimés par les entreprises de disposer d'une sorte de guide pour constituer des groupements d'intérêt économique (G. I. E.), le Bureau a également mis au point et diffusé un document intitulé : « Conseils pratiques pour la rédaction d'un contrat de G. I. E. ».

3. Le Ministre a décidé, à la fin de 1969, d'organiser des Journées d'études sur les regroupements qui se sont tenues en février 1970 et qui ont fait l'objet d'un compte rendu officiel actuellement en cours de diffusion et intitulé : « A la découverte d'une meilleure dimension pour l'entreprise ».

4. Quinze conférences-discussions sur le thème général des regroupements d'entreprises ont été tenues, soit à Paris, soit en province ; elles ont été organisées à la demande de chambres de commerce ou de syndicats professionnels et ont touché des auditoires variant de 15 à 200 personnes.

5. Enfin, le système de détection automatique de tous les groupements d'intérêt économique immatriculés en France, mis en place par le Bureau en liaison avec les services chargés de la tenue du Registre central du commerce, dès l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 septembre 1967, a continué à fonctionner ; cela permet d'affirmer qu'à la fin de 1969 plus de 1.200 G. I. E. avaient été créés depuis la parution de l'ordonnance et, à la fin de 1970, plus de 2.000.

Il y a là, incontestablement, un effort méritoire qui — espérons-le — portera ses fruits.

B. — LA RENTABILITÉ DES ENTREPRISES

Dans notre avis consacré à la loi de finances pour 1970, nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce problème (1). A ce propos, nous avons fait état d'une enquête publiée par l'I. N. S. E. E. sur les problèmes des charges des entreprises françaises comparativement aux entreprises étrangères. Il ressortait de ce document qu'il était difficile d'attribuer une éventuelle vulnérabilité de nos entreprises à un excès global des *charges d'exploitation*, dont l'évolution serait relativement semblable à celle de leurs concurrents européens.

Reprenant nos propos de l'an dernier en les actualisant, nous devons constater que, si l'on choisit pour critère la rentabilité des capitaux propres (rapport du bénéfice net à la somme capital social + réserves + provisions), apparaît une incontestable remontée de la France.

Sur dix secteurs considérés et en comparant les trois entreprises les plus rentables dans chacun d'entre eux, la France arrive en tête pour la pharmacie, l'alimentation, la distribution commerciale, la mécanique, les métaux non ferreux et la construction électrique ; l'Allemagne, elle, est citée également dix fois ; la Grande-Bretagne sept fois, la Suède une fois.

Les plus fortes rentabilités (2).

Classement des entreprises européennes selon la rentabilité des capitaux propres 1969.

(En pourcentage.)

Crouzet (France) : Construction électrique	34,1
La Redoute (France) : Distribution	30,9
Poclain (France) : Mécanique	27,6
B M W (Allemagne) : Automobile	27,1
Carrefour (France) : Distribution	24,9
Pernod (France) : Alimentation	24,6
Pétrole d'Aquitaine (France) : Pétrole	24,4
L'Oréal (France) : Pharmacie-Cosmétiques	24,3
Metallgesellschaft (Allemagne) : Métaux non ferreux	24,1
Girmes Werke (Allemagne) : Textile	23,5
Ricard (France) : Alimentation	23,5
Varta (Allemagne) : Construction électrique	22,7
Daimler-Benz (Allemagne) : Automobile	21,6
Beecham (Grande-Bretagne) : Pharmacie-Cosmétiques ...	21,5
Volvo (Suède) : Automobile	21,1
Marks and Spencer (Grande-Bretagne) : Distribution	20,8
Glaxo (Grande-Bretagne) : Pharmacie-Cosmétiques	20,4
Volkswagen (Allemagne) : Automobile	20,4

(1) Avis n° 58 (session 1969-1970), pages 28 et 29.

(2) Source : revue *L'Expansion*, numéro spécial « Europe-compétition 1970 ».

(En pourcentage.)

Belersdorf (Allemagne) : Pharmacie-Cosmétiques	20,2
Casino (France) : Distribution	18,3
Moulinex (France) : Construction électrique	18,1
Peugeot (France) : Automobile	18
Kaufhof (Allemagne) : Distribution	17,9
Sifa (France) : Pharmacie-Cosmétiques	17,7
Thorn Electrical (Grande-Bretagne) : Construction électrique	17,2
Karstadt (Allemagne) : Distribution	17
Le Nickel (France) : Métaux non ferreux	16,7
Rank Organisation (Grande-Bretagne) : Construction électrique	16,1
Pétrofina (Belgique) : Pétrole	15,9
Badische Anilin (Allemagne) : Chimie	15,6
Standa (Italie) : Distribution	15,3
Compagnie française des pétroles (France) : Pétrole	15
Birmid Qualcast (Grande-Bretagne) : Mécanique	14,7
Associated Foods (Grande-Bretagne) : Alimentation	14,5
Bayer (Allemagne) : Chimie	14,5

*

* *

C. — L'INDUSTRIE ET LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Si l'on considère la structure de nos échanges hors zone franc pour l'année 1969, on constate une augmentation des ventes de produits agricoles (près de 30 % par rapport à 1968) et de produits finis (plus 29 % pour les biens d'équipement et plus de 26 % pour les biens de consommation) (1) : toutefois, la part relative de ces derniers dans le total de nos ventes ne s'est pas sensiblement accrue (43,5 % en 1965, 44,9 % en 1966, 46,1 % en 1967, 45,9 % en 1968 et 46,5 % en 1969). Un défaut majeur affecte ainsi la composition de nos ventes : les exportations agricoles, réalisées souvent à des conditions de prix peu rentables pour l'équilibre de nos échanges commerciaux, prennent une importance accrue dans nos ventes, alors que la part occupée par les biens d'équipement et de consommation a tendance à rester stationnaire.

En revanche, l'achat de ces biens pèse lourdement sur l'équilibre de notre commerce extérieur. Ainsi, pour l'année 1969, l'augmentation des importations de biens d'équipement (+ 33,4 %) et de biens de consommation (+ 41,6 %) a contribué à donner à l'ensemble de nos importations *une structure inadaptée à la vocation industrielle d'un Etat moderne* : normalement, le développement de l'économie française devrait comporter une augmen-

(1) Service d'information du Ministère de l'Economie et des Finances.

tation croissante des importations destinées à la consommation intermédiaire au détriment des produits finis : nous assistons au contraire au phénomène inverse. Les achats de produits finis sont passés de 37,1 % de nos importations, en 1965, à 44,2 % en 1969. Les achats de demi-produits sont restés stables : 17,5 % en 1965, 18,1 % en 1966, 19 % en 1967, 18,6 % en 1968 et 18,8 % en 1969.

Même si après avoir connu une détérioration — taux de couverture de 92 % en 1967, 91 % en 1968 et 86 % en 1969 — au cours des trois dernières années, notre balance commerciale connaît un net retour à l'équilibre depuis le début de 1970, un problème fondamental se trouve posé : le maintien de l'équilibre — et *a fortiori* le développement d'un solde excédentaire — dépend moins de solutions conjoncturelles que d'une véritable promotion industrielle. A titre d'exemple, rappelons que, si le produit national brut allemand n'est supérieur que de 20 % à celui de la France, la production de matériels mécaniques et électriques y est 2,8 fois plus forte et les exportations y sont près de quatre fois plus élevées.

Dans la perspective du VI^e Plan — dont l'une des options essentielles repose sur un effort vigoureux d'industrialisation — une question se pose : le développement industriel accroissant la demande de biens d'équipement, ne risquons-nous pas, compte tenu de la faiblesse de notre industrie dans ce domaine, face à celle de ses concurrents, d'assister à un accroissement sensible de nos échanges extérieurs ?

*
* *

D. — LES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La nécessité pour l'administration de respecter le secret des opérations d'investissements étrangers en France — couvertes, d'ailleurs, par le secret bancaire — ne nous a pas permis de donner la liste des projets acceptés ou refusés en 1970. Aussi, ne peut-il être indiqué ici *qu'une tendance des mouvements enregistrés au cours des derniers mois.*

Il apparaît, à cet égard, qu'après un ralentissement en 1968, dû à la conjoncture politique et sociale de notre pays, les opérations d'investissements étrangers en France ont repris un rythme plus rapide.

En ce qui concerne plus particulièrement les seules opérations de prise de contrôle soumises à l'examen du Comité des investissements étrangers, quatre-vingts dossiers ont été communiqués pour avis au Ministère du Développement industriel et scientifique au cours de la période du 1^{er} octobre 1969 au 30 septembre 1970.

Ces opérations représentent un montant de 810 millions de francs et concernent, pour près de la moitié du total, le secteur de la mécanique (45,5 %). Le reste est réparti entre l'industrie chimique (18,2 %), l'industrie électronique (14,8 %), les industries textiles et diverses (11,5 %) et des secteurs tels que les mines et carrières, les matériaux de construction, le forage pétrolier, le « software » et « l'ingénierie ».

Sur le plan géographique, les investissements proviennent à concurrence de près de 90 % du total des Etats-Unis et de la C. E. E., la part relative de ces deux ensembles économiques étant sensiblement comparable (Etats-Unis : 47,7 % ; C. E. E. : 42,2 %).

Parmi les pays de la C. E. E., les opérations se répartissent de manière équilibrée entre l'Italie (12,4 %), les Pays-Bas (12,2 %) et la République fédérale d'Allemagne (11,6 %), tandis que la Belgique et le Luxembourg n'interviennent que pour un montant plus limité.

Le Gouvernement adopte *une attitude de principe libérale* à l'égard des investissements étrangers en France. Cette attitude s'applique aux créations d'entreprises nouvelles, de même qu'aux opérations de prise de contrôle dans la mesure où elles se traduisent par un apport à l'industrie française sur le plan financier, commercial, technique, scientifique ou en matière d'emploi.

En tout état de cause, les investissements en provenance d'un pays de la C. E. E. sont autorisés, en application des dispositions du traité de Rome.

Au total, un nombre très faible d'opérations, de l'ordre de quelques unités, ont fait l'objet d'une décision d'ajournement *sine die* au cours des douze derniers mois. Quelques autres opérations, en nombre à peine plus élevé, ont été ajournées puis autorisées ultérieurement après modification des conditions de réalisation envisagées initialement.

2° Les aspects sectoriels.

A. — VUE GÉNÉRALE

Dans un climat international qui reste fortement inflationniste, *le fait marquant*, à la fin de l'année 1970, est le « tassement » de l'activité de l'industrie française. Alors que le premier trimestre de l'année avait vu se prolonger un mouvement de croissance très vif né à l'automne 1968, au printemps un fléchissement s'est produit. On doit cependant s'attendre, pour le dernier trimestre de l'année, à une reprise de l'activité ; au total, l'augmentation probable de la production sera pour l'année de 8,2 %.

L'ensemble de la production des industries de biens de consommation, après avoir plafonné depuis environ six mois, devrait reprendre sa croissance. Si la consommation intérieure de biens durables a été nettement freinée, les producteurs ont pu maintenir leur activité par la recherche de débouchés extérieurs. Certaines branches — l'automobile, par exemple — ont même pu poursuivre leur progression grâce aux exportations.

Dans les prochains mois, la consommation intérieure pourrait prendre le relais d'une demande étrangère qui présente quelques signes d'essoufflement. Toutefois, compte tenu du niveau très élevé des stocks (ils n'ont pas cessé de gonfler jusqu'en septembre) et comme on ne peut s'attendre à un retournement brusque de la conjoncture (par accroissement brutal de la demande), cette reprise devrait se manifester sans à-coups.

La croissance de la production de biens intermédiaires (papier, bois, matériaux de construction...) a été plus généralement ralentie, mais on peut espérer dans les mois à venir une reprise de la croissance à un rythme modéré.

Malgré un ralentissement par rapport au début de l'année, la croissance des industries d'équipement demeure soutenue, la pression de la demande demeurant forte (en 1970, le volume des investissements productifs privés augmentera de 18 % pour l'ensemble des industries). Les carnets de commandes sont bien garnis et la croissance devrait se poursuivre à un rythme rapide au cours du dernier trimestre de l'année.

B. — L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

La structure actuelle de la sidérurgie française (1) est caractérisée par la présence de *deux grands groupes* Wendel-Sidélor et Usinor, d'importance comparable qui, à eux deux, représentent 68 % de la production française d'acier brut (avoisinant 26 millions de tonnes); le reste de celle-ci est assuré en particulier par sept sociétés importantes, représentant environ 22 % de la production, et un certain nombre de petites unités dont la production annuelle d'acier brut s'élève de quelques centaines de tonnes à moins de 200.000 tonnes. Le tableau ci-après donne, pour ces neuf principales sociétés, leur part dans la production et leur chiffre d'affaires.

Il y a lieu de signaler que, parmi les producteurs d'aciers fins et spéciaux, le nouveau groupe Creusot-Loire assure près de la moitié de la production de ces aciers avec 1 million de tonnes en 1969.

Pour l'ensemble de la sidérurgie, les effectifs atteignaient, au 31 décembre 1969, un total de 142.035 employés, se répartissant en 109.962 ouvriers et 32.073 mensuels.

Les exportations, en 1969, ont représenté 5,7 millions de tonnes, soit 33 % de la production sidérurgique française de produits finis.

Le chiffre d'affaires total de la sidérurgie hors taxes s'est élevé, en 1969, à 14.920 millions de francs. Le marché mondial de l'acier a connu au début de 1969 un renversement spectaculaire: la demande de produits sidérurgiques s'est, en effet, brusquement accrue, si bien que les usines productrices n'ont pas été à même de répondre immédiatement à l'afflux des commandes; les carnets se sont remplis et les délais de livraison se sont accrus. Il en est résulté des tensions sur le marché des produits sidérurgiques et de nombreux utilisateurs ont effectivement rencontré des difficultés d'approvisionnement en acier.

Mais, actuellement, ces difficultés ont totalement disparu: d'une part, de nouvelles capacités de production d'acier ont été mises en service, d'autre part, la demande de produits sidérurgiques s'est progressivement stabilisée. De ce fait, les livraisons se sont déroulées dans des conditions normales.

(1) Cf. Annexe IV, page 106, faisant le point sur l'application du « plan professionnel ».

**Répartition des principaux groupes sidérurgiques
dans la production sidérurgique française en 1969.**

PRINCIPAUX GROUPES sidérurgiques en France.	PRODUCTION	PART	CHIFFRE
	acier brut.	dans la production totale.	d'affaires hors taxes (activité sidérurgique).
	(En milliers de francs.)	(En pour- centage.)	(En milliers de francs.)
Wendel-Sidélor (y compris Sacilor et part Sollac)	7.882	35	4.324
Usinor	7.509	33,4	3.905
Creusot-Loire (1)	1.002	4,5	841
C. O. P. E. L. (Cockerill-Ougrée-Provi- dence-Espérance-Longdoz)	866	3,9	507
Chiers	831	3,7	617
Métallurgique de Normandie.....	737	3,3	372
Neuves-Maisons	543	2,4	291
Ugine-Kuhlmann	469	2,1	910
Pompey	417	1,9	383
Total de ces neuf sociétés.....	20.256	90,2	12.150
Total France	22.511	100	14.920

(1) Cette société, en cours de constitution, groupera notamment la Société de forges et ateliers du Creusot et la Compagnie des ateliers et forges de la Loire.

C. — L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

1° L'évolution de la production et des ventes de l'automobile française depuis un an a été la suivante :

	1969				1970	
	Premier semestre.		Deuxième semestre.		Premier semestre.	
	Nombre de véhicules :	Variation :	Nombre de véhicules.	Variation :	Nombre de véhicules.	Variation :
		1 ^{er} sem. 1969		2 ^e sem. 1969.		1 ^{er} sem. 1970
		1 ^{er} sem. 1968.	2 ^e sem. 1968.		1 ^{er} sem. 1969.	
		En pourcentage.	En pourcentage.		En pourcentage.	
Production	1.197.003	+ 33	1.043.018	+ 7,3	1.329.152	+ 11
Ventes :						
Marché intérieur.....	692.325	+ 27	564.770	— 5,5	635.135	— 8,3
Exportations	490.993	+ 31	465.188	+ 22	674.206	+ 37

L'industrie automobile dans les autres pays producteurs du Marché commun a évolué comme suit (chiffres fournis par la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles) :

	PRODUCTION		EXPORTATIONS	
	Nombre de véhicules : 1 ^{er} semestre 1970.	Variation : 1 ^{er} semestre 1970 1 ^{er} semestre 1969.	Nombre de véhicules : 1 ^{er} semestre 1970.	Variation : 1 ^{er} semestre 1970 1 ^{er} semestre 1969.
		(En pourcentage.)		(En pourcentage.)
Allemagne	2.013.376	+ 9,8	1.074.906	+ 3,7
Italie	918.312	— 1,9	338.239	— 9,1

Comme on le voit, la production automobile française a augmenté de 11 % au premier semestre 1970 par rapport au premier semestre 1969 alors que, dans le même temps, elle ne croissait que de 9,8 % en Allemagne et diminuait de 1,9 % en Italie.

Cette forte progression est due au taux de croissance important (+ 37 %) de nos exportations qui a permis aux constructeurs français de suppléer à la nette régression (— 8,3 %) du marché intérieur.

Le freinage des ventes sur ce marché intérieur a été provoqué pour partie par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre politique de redressement économique et, notamment, par la restriction du crédit à la consommation. L'expansion de l'exportation a été facilitée par la dévaluation du franc, les exportations outre-Rhin ayant de plus bénéficié des conséquences de la réévaluations du deutsche-mark.

2° *Jugement critique.* — A l'heure actuelle, l'industrie automobile française utilise pleinement ses capacités de production. La relance prévisible des ventes sur le marché intérieur, favorisée par l'assouplissement des restrictions du crédit à la consommation, devrait permettre à la production de poursuivre sa croissance à un rythme élevé, même dans l'hypothèse d'un certain ralentissement du développement des exportations.

Les perspectives à moyen terme sont généralement bonnes. Les entreprises françaises ont, en effet, engagé des programmes d'investissement importants qui devraient leur permettre de tenir leur place dans un marché international en forte expansion. Il faut toutefois souligner que le financement de ces programmes de

développement indispensables posera des problèmes difficiles : nos entreprises ont en effet, pour des raisons qui tiennent notamment au niveau des prix sur le marché intérieur, un autofinancement sensiblement inférieur à celui de leurs concurrents étrangers.

D'autre part, l'adaptation de l'automobile à l'environnement (notamment l'évolution de la réglementation concernant la sécurité des passagers et la pollution) aura, dans les années qui viennent, des répercussions importantes sur cette industrie, tant en ce qui concerne les études que les investissements productifs.

Si les constructeurs français ont bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable, ils n'en ont pas tous profité, pour des raisons structurelles, avec le même bonheur.

Peugeot a connu une excellente année en 1969, ses ventes ayant progressé de 26,3 % ; cette marque assure désormais 18,2 % des immatriculations françaises (20,4 % estime-t-on en 1970) et réalise le tiers de son chiffre d'affaires à l'exportation. L'avenir à long terme de cette firme est évidemment conditionné par le développement de son association avec Renault.

Il est intéressant de constater, en effet, que la Régie nationale a dégagé un bénéfice estimé à plus de 65 millions en 1969 et a enregistré un gain de production de 25 %, profitant aussi bien au marché intérieur qu'à l'exportation. L'année 1970 s'annonce également bien : au cours du premier semestre, Renault a encore accru sa part de marché (31,1 % contre 29,9%), sa production (+ 13 %) et ses exportations (+ 25 %).

La situation est beaucoup moins favorable chez Citroën : sa production a faiblement augmenté (+ 9,8 % contre 18,5 % pour l'ensemble de la profession). Ce n'est qu'en 1971 que le lancement de la S. M. et celui de la G. S. pourront redresser cette situation.

*
* *

D. — L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Divers renseignements permettent d'envisager, en 1970, une nouvelle progression de l'activité des industries électriques et électroniques. Les taux de croissance de la production comme des chiffres d'affaires seront toutefois en légère diminution sur ceux enregistrés en 1969 : ils seront voisins de 9 % en volume et de 14 à 15 % en chiffre d'affaires.

Il convient de noter, toutefois, que le plafonnement du taux de croissance est davantage provoqué par une certaine insuffisance des facteurs de production que par un fléchissement de la demande qui demeure importante. Ce tassement de la croissance, enregistré en France, se retrouve dans l'ensemble des pays industrialisés, exception faite du Japon et, à un moindre degré, des Pays-Bas. Ainsi, en République fédérale d'Allemagne, l'activité de ces industries, qui a connu une forte reprise en 1966 et une croissance rapide et ininterrompue entre 1966 et 1969, va se ralentir, comme en témoignent les carnets de commande, en raison semble-t-il de la conjoncture mondiale et de l'accroissement des coûts de production. Le secteur des « biens de consommation » continue cependant de connaître un développement rapide.

En Italie, on observe, après une année 1969 très mauvaise du fait des troubles sociaux, un accroissement des importations de l'ordre de 35 %.

Dans les pays du Benelux, la croissance plafonne également, sauf peut-être aux Pays-Bas où les chiffres d'affaires des industries électrique et électronique auraient augmenté de 29 % au cours du premier trimestre 1970.

En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, on annonce, pour le premier semestre 1970, des indices de production en accroissement très faible, égaux respectivement à 102 et 108.

Pour la France, une analyse plus poussée des tendances constatées dans les différentes branches des industries électrique et électronique conduit aux conclusions suivantes :

Biens d'équipements électriques. — Au début de l'année 1970, l'activité a été soutenue, les carnets de commandes étant bien garnis, mais on constate actuellement une certaine diminution des commandes dans la plupart des domaines, sauf en ce qui concerne l'appareillage électrique industriel.

Biens d'équipements électroniques. — L'activité dans le domaine des matériels de télécommunications est en très forte expansion grâce au développement des télécommunications ; par contre, les matériels d'électronique professionnelle se ressentent du ralentissement des commandes militaires.

Biens de consommation. — Dans ce secteur, le marché a connu une certaine régression du fait des restrictions du crédit à la consommation. Au mois de juillet, toutefois, les commandes d'appareils de télévision ont repris à la suite de l'abaissement du taux de la T. V. A. applicable à ces produits.

Dans le domaine de l'électroménager, le premier semestre a été marqué par une diminution de l'activité, malgré une augmentation des exportations ; mais le marché semble donner actuellement quelques signes de reprise.

Biens intermédiaires. — Au début de l'année 1970, les carnets de commandes étaient considérablement chargés et les délais de livraison très longs. A partir du deuxième trimestre, un renversement de tendance s'est produit et l'on a pu constater un dégonflement important des carnets par annulation de nombreuses commandes enregistrées.

Dans le domaine des composants électroniques dits « actifs », notamment celui des circuits intégrés, la situation internationale est actuellement très critique, et l'on assiste à une baisse des prix inquiétante pour notre industrie.

Chiffre d'affaires de l'industrie électronique.

M A T E R I E L S	1 9 6 7	1 9 6 8	1 9 6 9
	(En millions de francs.)		
Biens d'expressions :			
Récepteurs de radiodiffusion, de télévision, matériels électro-acoustiques	1.467	1.146	1.671
Biens d'équipement :			
Matériels professionnels, traitement de l'information, mesure, contrôle, régulation	3.953	4.631	5.115
Biens intermédiaires :			
Composants électroniques, tubes et semi-conducteurs	2.531	2.683	3.270
Totaux	7.951	8.928	10.056

E. — L'INDUSTRIE CHIMIQUE

En 1969, l'industrie chimique française, à l'instar des industries étrangères, a connu *une expansion tout à fait exceptionnelle* :

- la production a marqué un accroissement de 20 % environ par rapport à l'année précédente ; le niveau atteint s'écarte en général assez peu des prévisions inscrites dans le Plan ;
- le chiffre d'affaires a accusé une progression également forte de l'ordre de 18 % et atteint 35.000 millions de francs hors taxes ; cette progression est cependant inférieure à celle de la production, par suite de la nécessaire reconstitution des stocks ;
- la balance commerciale avec les pays étrangers, qui s'était sensiblement détériorée en 1968, s'est stabilisée à l'exportation comme à l'importation à un niveau d'échanges supérieur de 25 % à celui de 1968 ;
- les effectifs employés ont très sensiblement augmenté (2,8 %) pour l'ensemble de l'année et atteignent 265.000 personnes.

La très forte demande engendrée sur le marché intérieur par les hausses de salaires de 1968 a poussé la production à la limite des capacités existantes, qui se sont révélées souvent encore insuffisantes en dépit de l'entrée en production de nouvelles installations. Dans le même temps, la conjoncture également inflationniste prévalant sur les marchés étrangers entraînait un raffermissement des prix internationaux de certains grands produits organiques et permettait des exportations facilitées par les ajustements monétaires du second semestre 1969.

Cette restauration des marchés des produits chimiques, à l'exception toutefois de celui des engrais, jointe à la politique d'incitation aux investissements adoptée par le Gouvernement à la fin de 1968, a contribué à encourager une reprise des investissements après deux années consécutives de régression.

Les excellents résultats constatés en 1969 dans plusieurs branches de la chimie et particulièrement dans la pétrochimie et la production de matières plastiques doivent être imputés au fonctionnement à pleine capacité des installations pétrochimiques mises en service au cours des années précédentes. L'année 1969

a été marquée par le démarrage d'importantes installations nouvelles telles que l'unité de 1.000 tonnes-jour d'ammoniac et le steam-cracking de Carling (Lorraine) d'une capacité initiale de 120.000 tonnes d'éthylène (en cours d'extension à 200.000 tonnes). De nouveaux investissements sont en train d'être réalisés en Basse-Seine (steam-cracking de 320.000 tonnes construit en association par Total et Elf-S. N. P. A.) et près de l'étang de Berre (steam-cracking de 400.000 tonnes construit par Naphtachimie, société rattachée au groupe Rhône-Poulenc).

L'accent ayant été mis depuis plusieurs années sur *la trop grande dispersion de l'industrie chimique française* et sa nécessaire restructuration, on a assisté depuis plusieurs années dans ce secteur à *un fort mouvement de concentration*. Actuellement, plus de 90 % de la production chimique est assurée par 400 entreprises environ, qui font individuellement un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de francs. Parmi celles-ci se trouvent côte à côte :

- huit groupes industriels français qui, par l'intermédiaire de leurs filiales et sous-filiales, en représentent près de 50 % ;
- des entreprises à capitaux étrangers, affiliées le plus souvent à de grands groupes multinationaux qui en représentent 30 % ;
- un peu plus de 150 entreprises indépendantes des grands groupes français ou étrangers, qui assurent les 20 % complémentaires et exercent surtout les activités dans des branches spécialisées telles que la pharmacie, les peintures, les produits d'entretien.

En absorbant Progil et en prenant une participation majoritaire dans Pechiney-Saint-Gobain, le groupe Rhône-Poulenc est venu se situer dans le peloton de tête de la chimie mondiale (aux environs du dixième rang) avec un chiffre d'affaires consolidé de 10 milliards de francs.

Durant la même année, on a également assisté à la fusion des sociétés Pierrefitte et Auby, l'une et l'autre fortement implantées dans le secteur des engrais, et à la concentration dans Chimio des activités des sociétés de Roussel-Uclaf et Centrale de dynamite.

Dans le même sens, il faut mentionner la décision prise en 1970 par les groupes pétroliers nationaux (Total et Elf-S.N.P.A.) de regrouper leurs activités chimiques.

Ainsi, il apparaît que la restructuration de l'industrie chimique est maintenant largement avancée mais il reste aux différents groupes en présence à procéder aux rationalisations industrielles qui, seules, permettront de recueillir tous les fruits des opérations réalisées.

*
* *

F. — L'INDUSTRIE DU MEUBLE

L'industrie de l'ameublement en France est caractérisée par la présence de *très nombreuses entreprises* de faible importance. Sur les 21.900 firmes du secteur, 1.422 seulement emploient plus de cinq salariés et 290 plus de cinquante salariés. Il n'existe que dix entreprises de 500 salariés et plus.

En outre, cette branche d'industrie se caractérise par une insuffisance de fonds de roulement des entreprises moyennes et un excès de leur endettement à court terme. Enfin, les importations de meubles étrangers dépassent très largement et de plus en plus les exportations :

Importations (1969)	817.000.000 F.
Exportations (1969)	167.600.000 F.

Soit un *déficit* de la balance commerciale de. 649.400.000 F.

Depuis le premier semestre de 1969, on assiste à un ralentissement des affaires après une haute conjoncture due à l'augmentation du pouvoir d'achat due aux accords de Grenelle et à l'attitude des consommateurs avant la dévaluation.

A partir de juin 1969, ces deux facteurs étant annihilés, ce secteur a connu une situation difficile aggravée par les restrictions du crédit à la consommation et à *l'afflux des meubles importés* (taux de couverture, fin 1969 : 20,5 %).

Il semble qu'on doive assister prochainement à une reprise, à la suite des mesures d'assouplissement du crédit décidées en février et en mai 1970 en faveur de l'ameublement.

Le plus important problème reste cependant celui du déficit grave de la balance commerciale.

C'est pour tenter de redresser l'ensemble de la situation de ce secteur et de rendre l'industrie française du meuble compétitive que les professionnels et le Ministère du Développement industriel et scientifique, dans la ligne des travaux de la Commission de l'Industrie du VI^e Plan, envisagent de mettre en œuvre diverses mesures visant notamment à la rénovation de structures industrielles. L'élément moteur de cette rénovation pourrait être constitué par un organisme à caractère collectif doté de la personnalité civile et disposant de pouvoirs et de moyens financiers adéquats.

Des propositions précises ont été récemment déposées en ce sens auprès du Ministère de l'Economie et des Finances et une note sur l'économie du projet a même été présentée au Premier Ministre.

Ainsi, parallèlement aux interventions de l'Institut de développement industriel, un Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (Codifa) devrait pouvoir apporter son concours financier aux entreprises effectuant des regroupements ou procédant à leur modernisation ; des moyens de financement pourraient lui être assurés par la création d'une taxe parafiscale à taux très bas.

Au cours du débat public, votre Commission aimerait recevoir de M. le Ministre du Développement industriel quelques explications concernant les difficultés de l'industrie du meuble.

*
* *

3° Les problèmes de l'artisanat.

A travers les crédits afférents au chapitre 44-01, votre commission a été amenée à envisager l'ensemble des mesures budgétaires tendant à encourager l'artisanat, secteur dont la vitalité correspond non seulement au tempérament français mais qui tient une place de choix dans la vie économique de notre nation.

Déjà, votre commission avait tenu, l'an dernier (1), à entendre M. Kaspereit, Secrétaire d'Etat à la Petite et Moyenne Industrie et à l'Artisanat et à lui présenter un ensemble d'observations.

(1) Le 11 décembre 1969.

En 1970, un crédit de 8.403.000 F avait été voté au titre de l'encouragement à l'artisanat, pour 1971, ce crédit est porté à 12.575.500 F, soit une augmentation de 4.172.500 F.

Parmi les différentes actions subventionnées en 1970 ou envisagées pour 1971, il y a lieu de relever les suivantes :

a) *Subvention pour l'organisation d'expositions artisanales.*

La dotation de 105.000 F accordée en 1970 a permis d'apporter une aide modeste à divers organismes institutionnels, ainsi qu'à des organisations professionnelles ou associations du secteur des métiers, pour l'organisation d'expositions artisanales portant principalement sur les métiers d'art.

Le crédit supplémentaire de 198.500 F demandé pour 1971 se justifie par la nécessité d'adopter une nouvelle politique à la fois cohérente et plus ambitieuse, visant en premier lieu le développement des expositions locales qui, jusqu'à présent, ont été celles qui apparaissent le plus directement rentables aux artisans, d'intégrer cette aide en faveur des expositions dans une politique plus vaste de commercialisation, enfin, d'assurer aux subventions de l'Etat le plus grand effet multiplicateur, grâce à l'analyse des résultats obtenus et à l'établissement de bilans comparatifs.

b) *Encouragement à l'artisanat et au travail de qualité.*

Le crédit accordé en 1970 de 28.000 F a permis de doter de prix en espèces le « Concours national d'apprentissage », manifestation annuelle instituée par arrêté conjoint du Ministre de l'Education nationale et du Ministre chargé de l'Artisanat pour récompenser les travaux des meilleurs apprentis de l'artisanat, ainsi que les maîtres d'apprentissage qui les ont formés et menés au succès aux examens sanctionnant la fin de l'apprentissage artisanal.

c) *Centre d'études internationales de l'artisanat.*

Le crédit de 10.000 F accordé à ce titre en 1970 a été mis à la disposition du Comité d'entente des organisations artisanales françaises pour les études qu'il effectue sur les problèmes de l'artisanat dans la Communauté économique européenne.

d) *Encouragement à la formation professionnelle
dans le domaine de l'artisanat.*

Le crédit de 6.700.000 F inscrit à ce titre permet d'attribuer, annuellement et sous certaines conditions, des primes aux maîtres d'apprentissage qui ont conduit avec succès leurs apprentis aux examens sanctionnant la fin de l'apprentissage.

Il n'est pas prévu de crédits supplémentaires à ce titre pour l'exercice 1971.

e) *Subventions en faveur de l'artisanat d'art
et de l'exportation.*

La subvention de 600.000 F prévue en 1970 a été attribuée à la « Maison des métiers d'art français », association instituée afin de procéder au recensement des métiers d'art en France, de rechercher des débouchés nouveaux, de favoriser la recherche et d'encourager les productions nouvelles, notamment celles des jeunes artisans.

Le crédit complémentaire de 250.000 F demandé pour 1971 doit permettre à cette « Maison » de poursuivre ses activités antérieures, mais encore de les développer, d'étendre à plusieurs régions les actions publicitaires déjà entreprises, enfin, sur le plan international, d'accroître la participation de l'artisanat d'art français à des expositions et foires réputées pour la qualité des objets exposés et pour la personnalité des visiteurs.

f) *Subvention au centre d'études et de perfectionnement
de l'artisanat et des métiers.*

En 1970, le Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers (C. E. P. A. M.) a reçu la subvention de 900.000 F inscrite à son profit, qui lui a permis de poursuivre les actions pour lesquelles ce centre a été institué.

Il est rappelé qu'au moment de sa création il avait pour mission de développer la productivité des entreprises artisanales. Depuis quatre ans, la notion de productivité s'est affinée pour faire place à la notion d'adaptation des entreprises artisanales à leur

environnement. Le C. E. P. A. M. est donc devenu l'organisme central de concertation et de formation qui est chargé de faciliter par son action l'insertion de l'entreprise artisanale dans l'économie moderne.

En 1970, le C. E. P. A. M. a organisé l'enseignement à Paris et les stages en province de 23 assistants techniques. La mission de ces derniers est de faire connaître et appliquer les techniques modernes de gestion dans les entreprises du secteur des métiers et, d'autre part, de favoriser par des actions groupées l'adaptation quantitative et qualitative de la production artisanale aux besoins du marché. Par ailleurs, il a apporté un appui technique notable à des chambres de métiers dans le cadre des programmes de formation.

Le crédit supplémentaire demandé pour 1971 de 1.504.000 F doit permettre au C. E. P. A. M. de procéder à la création de documents destinés à la gestion programmée et aux jeux d'entreprise, et de répondre aux exigences du « Plan d'action artisanat », notamment d'effectuer la formation d'une soixantaine d'assistants techniques des métiers.

g) *Subvention au Comité d'entente des organisations artisanales françaises.*

Une subvention de 70.000 F a été accordée en 1970 à cette association, au moyen d'une convention annuelle prévoyant une coordination des actions entreprises sur le plan international en matière d'artisanat.

Les activités du Centre peuvent se résumer ainsi :

- représentation et participation de l'artisanat français dans les organisations internationales non gouvernementales ;
- participation aux travaux et réunions professionnelles dans la Communauté économique européenne ;
- coordination avec le ministère des actions entreprises sur le plan international en matière d'artisanat ;

- réalisation d'études dans le domaine du droit d'établissement, des régimes fiscaux et sociaux dans le Marché commun ;
- coopération étroite avec le groupe de travail « problèmes de l'artisanat » dans la C. E. E. fonctionnant au ministère.

Une dotation complémentaire de 20.000 F est prévue en faveur du Comité d'entente, de façon à lui permettre de développer ses activités.

h) Actions économiques.

Cet article a été ouvert en 1970, en cours d'exercice, pour accueillir une dotation de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale par transfert de crédits du F. I. A. T.

Un crédit de 2 millions de francs est prévu en 1971 à inscrire à cet article ; il a pour objet de financer une série d'actions destinées à accroître la production des entreprises et à leur assurer une meilleure insertion dans le monde économique moderne.

*
* * *

4° Les aspects régionaux.

A. — LA LORRAINE

1° L'activité industrielle.

Le bilan de l'année 1969 pour l'industrie lorraine est sensiblement supérieur à celui de 1968 ; toutefois, si le volume de la production annuelle a été supérieur de 5 % à la moyenne de 1968, ce taux d'accroissement est nettement inférieur à celui de la production industrielle nationale. Cet écart entre le taux régional et le taux national est dû au poids de l'industrie lourde dont le bilan n'est en hausse que de 3,5 %, alors que les autres secteurs ont connu une progression de 12 % entre 1968 et 1969.

Examinons ces secteurs les uns après les autres :

1. *Les houillères* poursuivent leur plan de conversion : si la production est restée presque stable : 13,8 millions de tonnes en 1968 et 13,9 millions de tonnes en 1969, les effectifs, eux, ont

diminué de 30.270, en décembre 1968, à 27.828 en décembre 1969. Cette déflation, la plus forte enregistrée en une seule année, a porté sur 2.442 agents, dont 2.227 ouvriers. Au cours des neuf premiers mois de 1970, les effectifs ouvriers ont encore diminué de 1.500 unités.

2. *Les mines de fer.* — Les quantités extraites de minerai (52,5 millions de tonnes en 1969) n'ont que très faiblement augmenté (+ 1 %) par rapport à 1968. Cependant, la diminution des effectifs ouvriers s'est poursuivie de 9.800, fin 1968, à 9.000, fin 1969. Au cours des neuf premiers mois de 1970, on enregistre seulement une baisse de 100 salariés.

3. *La sidérurgie.* — La faible augmentation de la production d'acier brut, de 12.577.000 tonnes en 1968 à 13.143.000 tonnes en 1969, soit seulement + 4,3 %, ne provient pas de la conjoncture économique, mais des mouvements de grèves du premier semestre. Les usines ont tourné au maximum de leurs capacités de production et c'est la mise en marche de Sacilor, en septembre 1969, qui a permis l'accroissement de la production d'acier. Si la très haute conjoncture de la demande qu'a connue la sidérurgie en 1969 s'est poursuivie au début de 1970, on assiste depuis l'été à une baisse sensible des carnets de commandes qui laisse prévoir de futures réductions des horaires de travail.

4. *Le textile.* — En 1969, la production des tissages et filatures n'a que très peu augmenté par rapport à l'année précédente où elle était déjà en baisse. Depuis le début 1970, l'habillement et la bonneterie connaissent une moindre croissance de la production. La fermeture de plusieurs usines dans les Vosges, annoncée en septembre 1970, provoquera de graves problèmes de reclassement de la main-d'œuvre.

Dans les autres secteurs, la croissance de la production entre 1968 et 1969 a été plus rapide que dans les secteurs de base, mais elle a été freinée par le manque de capacités de production et de main-d'œuvre qualifiée.

On peut donc conclure que, depuis le début de 1970, l'industrie lorraine n'a pas connu un rythme d'expansion aussi prononcée que celui de l'ensemble de l'industrie française ; en outre, la diminution des effectifs ouvriers des trois industries de base se poursuit : 2.000 entre décembre 1969 et septembre 1970.

2° La politique de développement industriel.

Pour l'année 1968, le nombre de dossiers de demandes de PRIMES D'ADAPTATION INDUSTRIELLE ayant obtenu une décision définitive s'élève à 31, représentant un montant d'investissements de 596.139.208 F et la création de 5.560 emplois devant s'échelonner sur une période de trois ans.

DEPARTEMENTS	NOMBRE d'établissements.	EMPLOIS	INVESTISSEMENTS primables.
			Francs.
Meuse	2	180	6.134.000
Meurthe-et-Moselle	8	1.200	113.079.000
Moselle	12	2.650	293.308.758
Vosges	9	2.010	183.617.450
Total Lorraine	31	6.040	596.139.208

On relève qu'il y a 15 dossiers d'extension et 16 de création.

Pour l'année 1969, le nombre de dossiers s'élève à 47 (24 extensions et 23 créations), représentant un montant d'investissements de 408.753.000 F et la création, dans un délai de trois ans, de 6.145 à 6.235 emplois.

DEPARTEMENTS	NOMBRE d'établissements.	EMPLOIS	INVESTISSEMENTS primables.
			Francs.
Meuse	5	300/320	13.658.000
Meurthe-et-Moselle	13	1.418/1.478	34.394.000
Moselle	15	2.755	270.623.000
Vosges	14	1.672/1.682	90.078.000
Total	47	6.145/6.235	408.753.000

Les zones principalement bénéficiaires de ces extensions ou créations sont :

— en Moselle, le bassin houiller ;

— en Meurthe-et-Moselle, les arrondissements de Briey, Toul et Nancy ;

— dans les Vosges, les arrondissements d'Epinal et de Saint-Dié.

Estimation pour l'année 1970.

D'après les premières indications dont on dispose, il semble que le nombre des créations d'emplois, annoncé en 1970 et échelonné sur trois ans, sera compris entre 5.000 et 6.000.

*
* *

B. — LE GOLFE DE FOS

L'aménagement de la région de Fos, entrepris en 1967, consiste à édifier sur plus de 5.000 hectares *un vaste complexe industrialoportuaire* avec des possibilités d'extension dans l'arrière pays immédiat sur les 10 à 20.000 hectares encore disponibles.

1° *L'infrastructure générale.*

a) Les installations portuaires.

Les installations portuaires comprendront trois darses aux dimensions imposantes, destinées à la réception de minerai, charbon, gaz naturel liquéfié et à l'expédition de produits finis utilisant un vaste espace spécialement équipé pour la « conteneurisation » ; cet ensemble entrera en service en 1973, mais le développement se poursuivra encore pendant huit années.

D'autre part, un môle pétrolier en voie d'achèvement et d'une largeur de 2.000 mètres environ comporte actuellement trois postes en service, deux d'entre eux accueillant des tankers de 250.000 tonnes, le troisième destiné au trafic des produits finis et accessible aux navires de 70.000 tonnes. Un quatrième poste est en réserve pour des aménagements futurs et peut recevoir des 200.000 tonnes. Enfin, un cinquième poste en projet, moyennant un prolongement du môle vers le large et un dragage à 25 mètres, recevra des 350.000 tonnes.

Pour les tonnages supérieurs, il est prévu l'installation d'un môle dès l'entrée du golfe de Fos, à proximité des fonds de 35 mètres, au They de la Gracieuse, installation qui permettra, le moment venu, d'accueillir des navires allant jusqu'au million de tonnes.

Le renom de l'industrie de réparation navale marseillaise et les facilités offertes par les installations portuaires de Fos permettront en outre d'envisager l'éventualité de la construction d'une forme de radoub capable de recevoir des navires allant jusqu'à 500.000 tonnes de port en lourd.

b) L'alimentation en électricité du complexe.

L'alimentation en électricité sera prochainement assurée, pour l'essentiel, à partir de la *centrale thermique de Martigues-Ponteau*, à laquelle s'ajoutera la *future centrale de Fos*. Un réseau d'interconnexion important relie ou reliera ces centrales avec les autres régions, notamment avec les centrales hydroélectriques de la Durance et du Rhône, ainsi qu'avec l'Espagne.

La centrale de Martigues-Ponteau, actuellement en construction, comportera dans son stade final au moins quatre groupes de 250 MW dont les deux premiers ont été engagés en 1968 et le troisième en 1970. Le quatrième est prévu au programme de 1971. Il est possible que deux groupes supplémentaires soient construits ultérieurement. Cette solution est actuellement subordonnée à celle d'un démarrage plus ou moins rapide de la construction de la nouvelle centrale de Fos qui comportera des groupes de 600 ou 700 MW plus économiques, mais qui imposera un renforcement plus rapide du réseau de transport ; le rythme d'engagement de la nouvelle centrale de Fos pourrait être influencé par les décisions qui seront prises au sujet du programme de centrales nucléaires.

2° *Les installations destinées au traitement du gaz algérien.*

Gaz de France importera à Fos-sur-Mer, à partir de 1972, du gaz naturel liquéfié en provenance du port algérien de Skikda. Les quantités importées atteindront 3,5 milliards de mètres cubes par an, en régime de croisière, à partir de 1976. D'importants travaux sont en cours pour la *construction d'un terminal méthanier* dans le port de Fos (où le gaz naturel liquéfié sera reçu, stocké et regazéifié) et du réseau de transport correspondant, comprenant en première étape la desserte de la région marseillaise et de la vallée du Rhône, ainsi que le raccordement au réseau du gaz de Lacq et au stockage souterrain de Tersanne dans la Drôme.

Grâce à cette importation, les principales distributions publiques du Sud-Est pourront à terme être converties au gaz naturel et développer le chauffage au gaz, propre et non polluant, des locaux d'habitation ; les industries bien situées par rapport au futur réseau pourront également bénéficier des avantages spécifiques que présente ce combustible pour certains usages.

3° *Les stockages pétroliers.*

a) *Pétroles bruts : dépôt de la Fenouillère.*

La Société du pipeline Sud-européen dispose à la Fenouillère d'un parc de stockage de pétrole brut de 1.760.000 mètres cubes qui sera porté, par étapes, à 3 millions de mètres cubes.

Cette extension du pipeline est basée sur l'accroissement du trafic suivant :

41 à 43 millions tonnes/an en 1972 ;

70 à 85 millions tonnes/an en 1980 ;

73 à 90 millions tonnes/an en 1982.

Dépôt de la Crau : construit par Shell BP et C. F. R. pour stockage de brut, sa capacité est de 900.000 mètres cubes, qui pourra être portée à 2 ou 3 millions de mètres cubes.

b) *Produits finis.*

Sept sociétés pétrolières viennent de construire en commun, en bordure du golfe de Fos, un dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 350.000 mètres cubes. Il s'agit, pour la majorité d'entre elles, d'entreprises qui importent de l'étranger une partie importante des produits pétroliers finis qu'elles distribuent.

Le dépôt est relié au port de Fos par deux pipelines. En outre, pour permettre l'approvisionnement de ce dépôt en produits provenant des raffineries de l'étang de Berre, une bretelle de raccordement au pipeline Méditerranée-Rhône est en voie de réalisation.

4° *Les liaisons.*

Les diverses industries pétrolières (raffinage, pétrochimie, stockage) seront reliées par canalisations au môle pétrolier, aux pipelines de la vallée du Rhône, ainsi qu'à la voie ferrée S. N. C. F. et au Rhône. L'aménagement du Rhône et de la Saône devant être

terminé vers 1976, la remontée de Fos vers Mulhouse, le Rhin et Strasbourg d'une part, vers Thionville via la Moselle d'autre part, et au-delà vers la mer du Nord, devrait être réalisée d'ici dix ans. Les écluses permettront des convois de 3.200 tonnes, pouvant être portés à 4.000 tonnes.

5° *Les installations de raffinage.*

L'importance des raffineries localisées autour de l'étang de Berre et à Lavéra-Fos (25 millions de tonnes/an de capacité actuelle qui seront portées à 40 millions de tonnes/an à la fin du VI^e Plan) prouve le rôle prépondérant que joue le port de Marseille-Fos dans l'approvisionnement de la France et de l'Europe du Sud en hydrocarbures. Sa place dans le secteur pétrolier lui permettra d'avoir une position privilégiée pour le développement de la pétrochimie ; d'ici quelques années, le potentiel de production d'éthylène de la région sera de près de 900.000 tonnes/an, réalisant ainsi une concentration proche de celle des plus grands complexes industriels européens.

6° *Apport financier de l'Etat.*

En avril 1969, la Société lorraine de laminage continu « SOL-LAC » avait fait connaître au Ministre de l'Industrie sa décision de prendre l'initiative de la construction en France d'un nouveau complexe sidérurgique de produits plats.

Le Groupe de travail interministériel « Nouvelle usine sidérurgique littorale », présidé par les représentants du Ministre du Développement industriel et scientifique, avait étudié les problèmes posés par la création de ce nouveau complexe et procédé à une comparaison des deux sites possibles pour son implantation : Le Havre ou Fos-sur-Mer. Exposant, dans son rapport, les handicaps qui s'attachaient au site de Fos par suite de l'éloignement de la clientèle traditionnelle des produits plats et de la moins grande facilité d'exportation par mer, il avait souligné que le choix de Fos pour la nouvelle usine devrait s'intégrer dans un plan d'ensemble d'industrialisation des régions méditerranéennes.

Le 11 décembre 1969, un communiqué, publié à l'issue d'un Conseil interministériel restreint, annonçait que le Président de la République avait « pris acte avec satisfaction du choix de Fos pour

l'implantation de cette usine », qui doit permettre de satisfaire les besoins croissants du marché français et de rétablir le solde traditionnellement positif du commerce extérieur des aciers.

Par un communiqué du 12 novembre 1970, la SOLLAC vient d'annoncer la création de la Société lorraine et méridionale de laminage continu « SOLMER » pour construire et exploiter l'usine sidérurgique intégrée de Fos-sur-Mer.

L'apport financier de l'Etat pour cette opération sidérurgique prendra la forme d'un prêt du Fonds de développement économique et social qui, de façon habituelle, consacre une partie de ses ressources au financement de l'équipement des entreprises industrielles et commerciales. Etant donné qu'il s'agit d'un programme d'investissements propre à une société — et non plus à l'ensemble d'une profession, comme c'était le cas pour les investissements prévus par la Convention Etat-Sidérurgie du 29 juillet 1966 — il ne nous a pas été possible d'obtenir du Gouvernement des détails sur le financement de cette entreprise.

7° Autres parties prenantes.

L'usine sidérurgique de Fos, productrice de produits plats en acier courant, permettra d'assurer dans de très bonnes conditions l'approvisionnement des utilisateurs du Sud-Est et du Sud-Ouest de la France et sera particulièrement bien placée à l'exportation. Par contre, en ce qui concerne le marché intérieur, cette usine subira un handicap du fait de l'insuffisance du développement en France des industries utilisatrices et transformatrices d'acier, insuffisance qui est particulièrement marquée dans le cas du Sud-Est.

Aussi, le Ministère du Développement industriel et scientifique attache-t-il la plus grande importance à ce que le développement industriel de cette région soit rapide et cohérent ; à ce titre, il étudiera tout particulièrement les projets industriels concernant les industries utilisatrices de produits plats en acier de façon que la décision de l'implantation à Fos de l'usine sidérurgique de la SOLLAC ait toute son efficacité.

Dès à présent, plusieurs projets d'implantation industriels sur la façade méditerranéenne ont été annoncés :

— dans le domaine métallurgique, il s'agit essentiellement du projet de la Société Ugine-Kuhlmann d'implanter à Fos une

usine d'aciers spéciaux d'une capacité de 600.000 tonnes par an, dont 400.000 tonnes d'aciers inoxydables et 200.000 tonnes d'aciers alliés. Ce projet d'Ugine-Kuhlmann est particulièrement intéressant en matière d'inoxidables, car il se trouve lié techniquement avec l'usine sidérurgique de la SOLLAC, la partie de l'acier inoxydable destinée à être transformée en produits plats pouvant être laminée par SOLMER sur les mêmes engins ;

— dans le domaine de l'industrie chimique, les Imperial Chemical Industrie (I. C. I.), qui assurent quelque 30 % de la production chimique de la Grande-Bretagne et sont la deuxième entreprise mondiale de cette branche, se proposent d'installer à Fos-sur-Mer une importante usine à vocation européenne, semblable à celle qu'ils ont déjà créée en Hollande, à Rozenburg.

Le premier objectif est la construction d'une usine de fabrication de polyéthylène (haute pression) d'une capacité de production de 60.000 tonnes par an, sur un terrain de 100 hectares loué au port autonome de Marseille, usine placée sous la responsabilité de la Société I. C. I.-France S. A., filiale de I. C. I. Ltd, qui en deviendra propriétaire.

Elle est prévue pour démarrer en 1972 avec une capacité de 60.000 tonnes par an, représentant une valeur de vente de 95 millions de francs. Cette capacité sera augmentée ultérieurement de 100.000 tonnes par an. L'opération se traduira par la création de 250 emplois.

Aux dernières nouvelles, les Soviétiques pourraient participer à la construction de la deuxième partie de l'usine de Fos-sur-Mer. Cela résulte d'une déclaration commune signée, du côté français par M. Valéry Giscard d'Estaing et, du côté soviétique, par M. Kazanietz, Ministre de la Sidérurgie.

Cette construction ne commencera guère avant 1975, et il est difficile de préciser aujourd'hui quel sera le contenu et l'importance du contrat passé. Signalons, toutefois, que la technique soviétique en matière de sidérurgie est l'une des premières du monde.

III. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

1° **Considérations générales : l'apport du Secrétariat général de l'Energie à la détermination de la politique de l'énergie.**

Globalement, l'apport du Secrétariat général — qui regroupe la Direction du gaz, de l'électricité et du charbon et la Direction des carburants — à la détermination de cette politique nationale, peut se caractériser par **les principaux traits suivants** :

1. *La régression ordonnée du charbon.*

Un certain nombre de mesures concernant ce secteur ont été prises pour amortir ce qu'une régression commandée par les seules lois du marché pourrait avoir de brusque et d'anarchique. Un protocole, conclu en janvier 1965 entre E. D. F. et Charbonnages de France, assure l'écoulement, dans les centrales électriques, d'une grande partie des charbons nationaux et sarrois qui ne trouvent pas d'autres débouchés ; la construction et l'exploitation d'un certain nombre de centrales thermiques par les Houillères permettent de compléter ce dispositif d'écoulement. C'est ainsi qu'à l'initiative du Secrétariat général de l'Energie, E. D. F. et C. D. F. sont convenus de modifier les bases financières de leurs rapports, de façon à assurer une meilleure utilisation de leurs centrales, c'est-à-dire un meilleur équilibre de l'écoulement des produits marchands et des produits secondaires des mines.

Corrélativement, le programme de régression des Houillères est ajusté de manière quasi permanente à toutes les possibilités offertes par l'évolution des structures : un échancier de fermeture de divers bassins a été mis au point ; le programme de réduction des effectifs est ajusté au niveau tolérable compte tenu de contraintes sociales et de l'emploi ; dans le domaine de la concurrence entre les formes d'énergie, la déductibilité de la T. V. A. frappant le

fuel industriel permet d'éviter le maintien de mesures de protection, aux dépens de l'industrie nationale et sans profit réel pour le secteur charbonnier et ceux qui y exercent leur activité.

2. La mise en place du gaz naturel sur le territoire national.

La relève méthodique du gaz manufacturé par le gaz naturel est assurée au moyen d'une politique de conversion des réseaux aussi rapide que le permettent les contraintes de financement des investissements.

3. La politique de raffinage et de distribution du pétrole.

Sur le plan technique, la politique mise en œuvre a conduit au développement de « raffineries intérieures », proches des centres de consommation par rapport aux solutions traditionnelles consistant à implanter les raffineries dans les ports d'importation de produits bruts, en assurant ainsi une meilleure économie des coûts globaux de transport et de distribution. L'obligation de constituer des stockages équivalents à trois mois de consommation nationale fournit un élément de sécurité à l'économie en cas de brusque crise internationale et de rupture d'approvisionnement ; la mise en place de nouvelles règles régissant la création et l'exploitation de postes de distribution de produits pétroliers assure une modernisation et une rentabilité du réseau national de distribution tout en sauvegardant une irrigation minimale des régions rurales.

Sur le plan politique, les sociétés d'intérêts français se sont assuré une part de plus de 50 % dans les activités de raffinage et de distribution ; cette action favorable à l'autonomie économique du pays a été complétée, sur le plan technique, par la politique des stockages et, sur le plan financier, par l'application d'un nouveau système de détermination indicative des prix qui amortit les conséquences sur les prix nationaux de référence des fluctuations conjoncturelles.

4. La politique d'approvisionnement en hydrocarbures.

La recherche de ressources métropolitaines est activement encouragée par diverses dispositions favorables aux sociétés de production (aménagement fiscaux, aides financières à la prospection). Jusqu'à présent, le territoire métropolitain s'est révélé très

pauvre en hydrocarbures liquides, mais, comme on le sait, des succès très remarquables ont été enregistrés par les découvertes de gaz naturel dans le Sud-Ouest de la France effectués notamment par la S. N. P. A.

Les sociétés françaises ont diversifié progressivement leurs aires géographiques de production de pétrole et de gaz, tant au Moyen-Orient (Irak, Iran) qu'en Afrique (Gabon, Libye, Algérie) et en Amérique (Canada).

L'approvisionnement complémentaire du pays en gaz naturel est ou sera assuré par du gaz algérien, du gaz hollandais et, dans la mesure permise par le tableau des besoins, par d'éventuelles livraisons de gaz soviétique.

5. *La contribution de la France à la construction d'une politique énergétique européenne* est marquée du même souci de concilier la recherche du moindre coût pour nos approvisionnements, la sécurité tant physique qu'économique de ceux-ci, et une protection contre les risques de positions dominantes dans le domaine pétrolier. A la suite des propositions françaises, des progrès ont été faits dans cette voie et les six Etats membres de la C. E. E. ont, lors de la séance du Conseil du 13 novembre 1969, adopté la note de la commission intitulée : « Première orientation pour une politique énergétique communautaire ».

6. *La politique en matière d'électricité.*

Le Secrétariat général de l'Energie joue un rôle déterminant dans l'appréciation des options économiques et techniques : Electricité de France a été encouragée à accélérer, dans le choix de ses nouveaux investissements, la relève des centrales hydroélectriques traditionnelles par des centrales thermiques dont le coût d'immobilisation est moins élevé et le profil de production plus adapté à la fluctuation des besoins dans le temps et à leur répartition dans l'espace.

Des travaux importants ont été faits dans le domaine nucléaire, notamment en raison de la maturité technique de l'industrie électro-nucléaire et de la compétitivité économique certaine des centrales nucléaires face aux centrales thermiques classiques.

7° *Les implications financières des activités énergétiques.*

Le Secrétariat général de l'Energie porte une attention toute particulière aux *aspects financiers* des problèmes posés par l'activité des entreprises énergétiques et aux perspectives ouvertes par les techniques modernes d'optimisation des choix économiques et de la programmation des décisions ; il a été associé aux travaux du Comité des entreprises publiques (Comité Nora), compte tenu de l'importance de celles qui relèvent de sa responsabilité.

A son initiative et pour tirer précisément parti des suggestions de ce comité, a été créé en 1969 un groupe de travail interministériel « Développement industriel-Economie et finances » ayant pour mission de proposer diverses mesures concrètes de nature à aider à l'amélioration de résultats financiers des deux principales entreprises du secteur énergétique, E. D. F. et G. D. F. Grâce aux travaux de ce groupe, ont été préparées des mesures réglementaires assouplissant les procédures de fixation des tarifs de l'électricité et du gaz. Dans le cadre du « collectif » de 1969, le Parlement avait adopté des dispositions législatives simplifiant et assainissant le régime de la fiscalité locale sur l'électricité dont la complexité était génératrice, pour E. D. F., de tâches d'une lourdeur inutile. Enfin, diverses dispositions actuellement à l'étude devraient permettre d'adapter mieux le régime général de distribution d'électricité aux nécessités d'une gestion plus rentable d'E. D. F., en conférant notamment à ce régime plus d'homogénéité et de simplicité. De même, le régime de financement et d'exécution des travaux d'électrification de l'espace rural fait l'objet des préoccupations des ministres intéressés qui ont constitué un groupe de travail dont les conclusions peuvent être attendues pour la fin de l'année 1970. Ce groupe a d'ores et déjà pu chiffrer le montant des travaux d'extension et de renforcement, qui seraient nécessaires au cours des cinq années du VI^e Plan, à 3.000 millions de francs.

*

* *

2° Les secteurs énergétiques.

La situation française en matière d'énergie est caractérisée par *un accroissement rapide et continu des besoins* qui devrait se poursuivre au cours du VI^e Plan au rythme d'environ 5 % par an. Les besoins d'énergie primaire, exprimés en tonnes d'équivalent charbon (Tec), qui seront d'environ 220 millions de tonnes en 1970, devraient passer à 270-280 millions de tonnes en 1975. La part des combustibles solides devrait diminuer rapidement et ne représenter, dans cinq ans, qu'environ 15 % de la demande totale d'énergie primaire, qui devrait être couverte à raison des deux tiers par les produits pétroliers ; l'électricité d'origine nucléaire ne devrait apporter, à cette date, qu'une contribution encore modeste.

Bilan global de l'énergie en France.

	1967	1968	1969
	(En milliers Tec.)		
Production de sources primaires....	71.152	67.709	69.084
Importations totales.....	128.480	138.230	152.409
Ressources	199.632	205.939	221.493
Variations de stocks (producteurs et importateurs)	— 2.952	+ 516	+ 1.358
Exportations totales.....	18.416	17.410	16.985
Soutes	3.529	4.257	5.039
Disponibilités intérieures.....	174.634	184.788	200.828
Variations de stocks (consommation individuelle)	+ 129	+ 836	+ 1.232
Consommation individuelle	174.763	185.624	202.060

A. — LE CHARBON (1)

Il doit faire face, à long terme, à une régression continue de la demande à cause du manque de compétitivité de ce produit, liée elle-même à la dégradation de la qualité des gisements et à la croissance des prix de revient. La régression de la production

(1) Annexe IV, page 108 : prix de la thermie-fuel et de la thermie-charbon.

sous la pression de la concurrence doit donc être maintenue. Elle affecte inégalement les diverses qualités de charbon ; parmi celles-ci le charbon à coke reste le plus intéressant et prend une part croissante dans l'écoulement de la production des houillères nationales.

1° **Les directives données par le Gouvernement**, en décembre 1968, étaient les suivantes :

— dans le Nord-Pas-de-Calais, réduction de moitié de la production d'ici 1975 ;

— en Lorraine, arrêt de deux « sièges » d'ici à 1975 ;

— dans le Centre-Midi, fermeture du bassin de la Loire en 1973, de ceux des Cévennes, de l'Auvergne et du Dauphiné en 1975.

L'application de ces directives suppose la réduction de 119.000 unités, à la fin de 1968, à 52.000, à la fin de 1975, du personnel ouvrier des Houillères et conduit à une production de l'ordre de 25 millions de tonnes annuelles à la fin de 1975.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a mis en œuvre diverses mesures :

a) Mesures administratives et financières destinées à favoriser la création d'emplois nouveaux dans les régions minières :

— création de bureaux d'industrialisation ;

— création d'une société destinée à favoriser l'emploi dans les régions minières (Sofirem) ;

— création d'activités nouvelles dans le domaine de la chimie par l'intermédiaire de la Société chimique des charbonnages ;

— diversification des activités du Groupe Charbonnages de France par l'intermédiaire d'une filiale financière, la Sicca.

— aide aux industriels créant des emplois dans les régions minières, avec priorité d'embauchage d'un certain nombre de mineurs.

b) Aide aux travailleurs pour assurer leur reconversion dans des conditions sociales aussi satisfaisantes que possible :

— indemnités diverses accordées en application de l'arrêté du 25 août 1967 dans le cadre de l'article 56 du Traité de la C. E. C. A. ;

— attribution de « primes de conversion » en application du protocole du 16 juin 1967 ;

— attribution anticipée au personnel du droit à la retraite des mineurs.

c) Limitation des embauchages à des cas exceptionnels dans le cadre des programmes annuels de production soumis par les Charbonnages au Gouvernement.

d) Limitation des investissements au minimum cohérent avec les perspectives d'évolution des effectifs.

e) Sur le plan de l'approvisionnement, évolution des prix de vente des charbons français de façon à chercher à assurer, à moyen terme, une cohérence entre l'offre et la demande.

A terme, la diminution des réserves entraînera une augmentation des besoins à l'importation de charbon à coke et de « fines » maigres pour l'agglomération du minerai ; la mobilisation à long terme des tonnages correspondant ne semble pas poser de problèmes insolubles. Pour les autres sortes, il n'est pas prévu, en conjoncture moyenne, d'augmentation des besoins à l'importation.

2° Le Plan de production.

Le plan de production des bassins pour l'année 1970 comporte 39,8 millions de tonnes dont :

- 17,3 dans le Nord - Pas-de-Calais ;
- 13,4 en Lorraine ;
- 9,1 dans le Centre-Midi.

En fait, par suite de la fusion des effectifs, notamment dans le Nord et en Lorraine, la production semble devoir se situer aux environs de 39,5 millions de tonnes, dont :

- 17 dans le Nord - Pas-de-Calais ;
- 13,3 en Lorraine ;
- 9,2 dans le Centre-Midi.

A ces chiffres, il faut ajouter 1,3 million de tonnes de lignite extrait par E. D. F. à Arjuzanx.

3° Les prévisions de consommation.

Les prévisions de consommation de charbon par grands secteurs en 1970, par comparaison avec les résultats de l'année 1969, sont les suivantes (en millions de tonnes) :

	RESULTATS de 1969	PREVISIONS de 1970
Centrales thermiques (E. D. F., minières et sidérurgiques)	19,1	18
Sidérurgie :		
— coke	13	13,3
— combustibles divers.....	1,7	2
Industrie et consommation intérieure des mines	9,4	8,2
Foyers domestiques et personnel des mines..	13	12,2
S. N. C. F.....	0,6	0,4
Perte à la cokéfaction des cokeries, moins « boni » d'agglomération.....	4,2	4,4
Consommation intérieure.....	61	58,5

L'année 1970 aura été marquée par la poursuite de l'expansion de la sidérurgie, ce qui aura eu pour conséquence d'atténuer dans une certaine mesure la diminution de la consommation charbonnière française.

En sens contraire, une hydraulité plus forte que la normale a freiné la consommation des centrales thermiques.

4° Les stocks de charbon.

Les stocks de charbon marchands disponibles ont diminué en 1969 d'environ 1 million de tonnes. En 1970, la demande globale s'étant sensiblement amenuisée, le « destockage » sera un peu plus faible.

Actuellement, les stocks à terre dans les houillères s'élèvent à :

- 1.200.000 tonnes de houille ;
- 60.000 tonnes de coke ;
- 100.000 tonnes d'agglomérés.

A ces tonnages s'ajoutent environ 4.400.000 tonnes de bas-produits.

Le stock de Covesar (charbons sarrois) n'est plus que de 200.000 tonnes (1).

Les stocks actuels de charbon dans les parcs d'E. D. F. sont élevés : 4 millions de tonnes, soit plus de cinq mois de consommation. L'approvisionnement des centrales ne pose donc pas dans l'immédiat de problème quantitatif pour l'hiver prochain.

Toutefois, la réduction des livraisons de charbon des bassins français et de celui de la Sarre prévue en 1971, ainsi que la tension sur le marché du fuel, peuvent mettre E. D. F., si l'hydraulicité est faible, dans l'obligation d'augmenter dans le courant de l'année ses importations de charbon en vue de reconstituer les stocks.

Dans le domaine de la sidérurgie, il semble que l'on s'achemine vers un palier : la progression de la production de fonte et d'acier sera telle que, compte tenu des progrès de « mise au mille », la consommation de coke paraît devoir se stabiliser à un niveau voisin du niveau actuel.

Sur le plan quantitatif, l'approvisionnement est assuré grâce aux multiples contrats à moyen et long termes passés tant avec les bassins français qu'avec les producteurs de la C. E. C. A. et des pays tiers. Les seuls problèmes qui se posent actuellement concernent le niveau des prix de ces fournitures, notamment les prix des combustibles français, problèmes qui sont en cours d'examen à l'occasion du renouvellement des contrats.

5° Importations et exportations charbonnières.

Pendant les huit premiers mois de l'année 1970, la France a importé 11.286.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont 6.854.000 tonnes en provenance des autres pays de la Communauté.

Durant la même période, elle a exporté 1.328.000 tonnes, dont 993.000 tonnes vers les autres pays de la C. E. C. A.

Le tableau ci-après donne le détail des échanges par pays d'origine et de destination pour cette période.

(1) Avis de M. Poncelet à l'Assemblée Nationale, n° 1400 A. N., tome IV (pp. 48 et suivantes).

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre 1970, les importations totales de l'année devraient atteindre environ 17.800.000 tonnes et les exportations 2 millions de tonnes.

En ce qui concerne l'année 1971, dans des conditions climatiques et conjoncturelles normales, les importations totales paraissent devoir se situer aux environs de 18.200.000 tonnes ; rappelons qu'elles étaient de 15,9 millions de tonnes en 1960 ; elles sont passées au chiffre maximum de 22,8 millions de tonnes en 1963 pour atteindre le chiffre actuel après s'être stabilisées pendant quatre ans entre 15 et 16 millions de tonnes.

Importations et exportations françaises (en milliers de tonnes).

	DU 1 ^{er} JANVIER 1970 AU 31 AOUT 1970	
	Importations en provenance de :	Exportations sur :
Sarre	1.764	45
Allemagne	4.347	415
Belgique	174	354
Hollande	541	60
Italie	28	94
Luxembourg	»	25
Total C. E. C. A.....	6.854	993
Grande-Bretagne	342	»
Pologne	1.036	»
U. R. S. S.....	918	»
U. S. A.....	2.032	»
Maroc et Tunisie.....	6	37
Afrique du Sud.....	48	»
Espagne	4	26
Suisse	»	56
Algérie	»	78
Autriche	»	»
Pays divers.....	46	138
Total pays tiers.....	4.432	335
Total général.....	11.286	1.328

6° La situation financière des Charbonnages.

Comme nous l'avons souligné dans nos rapports des années précédentes, la dégradation continue de la situation financière des Charbonnages de France entre 1960 et 1968 provient essentiellement de l'effet cumulé de l'augmentation du prix de revient et de la diminution des recettes.

L'augmentation du prix de revient à la tonne, qui a atteint 53 % entre 1960 et 1968, résulte notamment de l'*accroissement constant des charges salariales* et du coût des fournitures qui représentent respectivement 65 % et 20 % environ de ce prix. Cet accroissement des charges a été beaucoup trop important pour être compensé par les gains de productivité.

Face à cet accroissement considérable du prix de revient, *les recettes*, après avoir marqué une légère amélioration de 1960 à 1964, sont retombées, en 1968, à peu près au niveau de 1960, du fait notamment de la concurrence des autres sources d'énergie qui a interdit, jusqu'en 1968, toute augmentation notable des prix de vente.

Toutefois, un retournement de la conjoncture a permis d'améliorer sensiblement la situation financière des Charbonnages en 1969 et 1970. En effet, la tension qui s'est manifestée dès la fin de 1969 sur le marché mondial de l'énergie a créé une situation très favorable à l'écoulement des charbons. L'accroissement de la demande a été à l'origine d'une hausse des prix de ceux-ci sur les marchés étrangers qui a permis de procéder au rajustement des prix des charbons français sans nuire à la compétitivité des industries nationales.

Ce rajustement des prix a eu pour effet d'accroître les recettes des Houillères dans des proportions importantes. Cette augmentation résultant de l'ensemble des hausses de barème autorisées au cours des années 1969 et 1970 peut en effet être évaluée, en année pleine, à 600 millions de francs.

Les premières hausses pratiquées en 1969 ont conduit à *une amélioration de la situation financière des Houillères* dont le déficit a été, pour la première fois depuis de nombreuses années, inférieur à celui de l'année précédente (1.875 millions de francs contre 1.943 millions de francs en 1968).

Les hausses de prix autorisées en janvier, avril et juillet de l'année en cours permettront, malgré l'augmentation du prix de revient, de réduire encore ce déficit, qui est estimé à 1.650 millions de francs environ pour 1970.

Cette amélioration trouve également sa source dans l'exécution satisfaisante du plan de reconversion de l'entreprise.

L'évolution de cette situation a permis de réduire de 1.870 à 1.620 millions de francs les crédits affectés à la subvention aux Houillères par la loi de finances pour 1970.

Pour 1971, l'accroissement du prix de revient résultant des hausses prévues sur les salaires et le coût des fournitures sera à peu près compensé par l'effet en année pleine des augmentations de prix des charbons autorisées en 1970. Le déficit prévisionnel des Houillères sera donc sensiblement du même ordre qu'en 1970, ce qui a conduit à inscrire au projet de budget présenté pour 1971 une subvention de 1.620 millions de francs en faveur des Houillères.

7° Perspectives pour 1971 (1).

Pour 1971, le programme d'activité des Houillères, actuellement en cours d'élaboration, serait basé sur une production de charbon de l'ordre de 36,8 millions de tonnes, se répartissant en 15,4 millions de tonnes environ pour le Nord-Pas-de-Calais, 12,7 millions de tonnes pour la Lorraine et 8,7 millions de tonnes pour le Centre-Midi.

Les effectifs moyens ouvriers correspondants seraient de l'ordre de 90.000, en baisse de 10,5 % par rapport à 1970, dont 51.000 environ pour le Nord-Pas-de-Calais et 19.500 pour chacun, en ce qui concerne la Lorraine et le Centre-Midi.

(1) Cf. Annexe VI, page 111 : Evolution de la production de charbon de 1960 à 1971.

Ce programme demeure dans la ligne des objectifs fixés par le Gouvernement en décembre 1968 et dont la réalisation aboutit aux prévisions suivantes pour la fin de l'année 1975 :

	NORD et Pas-de-Calais.	LORRAINE	CENTRE - MIDI	ENSEMBLE des houillères.
Production (en millions de tonnes)...	10	12	3 à 3,5	25 à 25,5
Effectifs ouvriers....	28.300	16.500	6.400 à 7.300	51.200 à 52.100

Il est bien évident que la récession de l'industrie charbonnière se poursuivra au-delà de 1975, mais son rythme sera fonction des résultats acquis à cette époque en matière de conversion et d'industrialisation des régions minières. Les éléments d'appréciation disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas encore de donner des indications précises sur l'évolution ultérieure des exploitations houillères.

*
* *

B. — LE PÉTROLE

Le pétrole est destiné à jouer le rôle principal dans l'approvisionnement énergétique de la France.

Notre pays, grand consommateur de pétrole, ne dispose que de faibles ressources sur son territoire et doit s'approvisionner à l'extérieur. Ainsi le développement industriel de la France, sa défense, et aussi l'équilibre de ses comptes extérieurs, justifient une politique pétrolière particulièrement élaborée.

La préoccupation essentielle consiste à assurer l'approvisionnement pétrolier du pays dans les meilleures conditions de *coût*, de *sécurité* et d'*indépendance économique*.

Un conseil restreint, réuni à l'Elysée en 1964, a notamment défini **les grandes lignes suivantes** en matière de politique pétrolière :

— La ressource française en pétrole brut (production dans la zone franc, pétrole appartenant à des sociétés françaises à l'étranger, achats par accords commerciaux à des pays producteurs) doit être au moins égale à la consommation intérieure ;

— Les ressources de pétrole brut contrôlées par des sociétés françaises à l'étranger doivent être, autant que possible, diversifiées ;

— Le commerce extérieur pétrolier doit avoir un solde positif ;

— La part relative des sociétés françaises dans le raffinage et la distribution en France doit être de 50 à 60 % ;

— L'implantation à l'étranger des sociétés françaises de raffinage et de distribution doit être développée.

Par ailleurs, il est rappelé que le Gouvernement a suscité la création, au cours des années, de plusieurs moyens particuliers de réalisation d'un approvisionnement économique, indépendant et sûr. Ces moyens sont : sur le plan légal et réglementaire, un régime de l'importation du pétrole et, sur le plan des réalisations techniques et industrielles, la C. F. P. (Société d'économie mixte à participation d'Etat créée en 1924), l'Institut français du pétrole (établissement professionnel [1944-1945]) et l'E. R. A. P. (établissement public à caractère industriel et commercial créé, en 1966, par la fusion du B. R. P. et de la R. A. P.).

1° Approvisionnement et consommation.

a) *Le besoin total de la France en pétrole brut pendant l'année 1969 s'est élevé à 86 millions de tonnes environ, soit 13 % de plus que l'année précédente.*

Toutes les grandes régions pétrolifères exportatrices sont représentées dans son approvisionnement :

— 32,6 % du brut, soit 28 millions de tonnes environ, proviennent de la zone franc : 24,5 millions de tonnes provenant de l'Algérie (soit 28,6 % de notre approvisionnement total en 1969), le reste étant fourni par le Gabon, le Congo et la métropole.

— hors zone franc, le golfe Persique est notre gros fournisseur : 42,5 % représentant un tonnage de plus de 46 millions de tonnes.

La Libye, avec près de 14 millions de tonnes, nous fournit 16 % de nos besoins en brut, et les autres sources, de niveau plus modeste, sont le Venezuela (2,8 %), le Nigéria (2,5 %) et l'U. R. S. S.

b) *Cette politique nécessaire de diversification* des sources d'approvisionnement n'a pas d'incidence très sensible quant au coût des pétroles bruts arrivés en France. Les pays producteurs tiennent compte en effet, dans la fixation des prix qu'ils imposent aux sociétés travaillant chez eux, de l'éloignement de leurs ressources par apport aux centres de consommation ; à qualité égale, par exemple, un pétrole libyen coûtera beaucoup plus cher qu'un pétrole d'Arabie Séoudite.

Le premier semestre 1970 a été fertile en événements. On peut noter principalement :

— au printemps, la fermeture de la « Tapline », à la suite d'un incident en Syrie et l'obligation faite par le gouvernement libyen à diverses sociétés de ralentir leur rythme d'extraction ont eu pour conséquence l'augmentation du prix de référence du pétrole brut de la plupart des sociétés exploitant en Libye ;

— en juin, la nationalisation de la Shell en Algérie.

On note une certaine réduction d'importation de pétrole brut d'U. R. S. S. et la signature de quelques contrats avec la R. A. U.

A plus long terme, les découvertes, au large des côtes de Norvège, des gisements d'Ekofish, d'Eldfish et d'une partie d'Ergfish (dans lesquels les sociétés françaises sont représentées à 13,3 % et qui peuvent représenter jusqu'à 2 milliards de tonnes de réserves) augmenteront notre autonomie.

c) Par ailleurs, *les sociétés françaises* poursuivent leur programme de production dans le monde.

Pour l'année 1970, *les prévisions de production*, d'après les droits théoriques, sont les suivantes :

— en zone franc : 37,2 millions de tonnes, dont 0,37 million de tonnes en France et 32,7 millions de tonnes en Algérie ;

— au Moyen-Orient : 45,8 millions de tonnes, dont 18,8 millions de tonnes en Irak, 11,15 millions de tonnes en Abu Dhabi et 10,5 millions de tonnes en Iran ;

— en Amérique du Nord : 1,18 million de tonnes.

Soit, un total de 83,36 millions de tonnes qui, on le voit, correspond sensiblement aux besoins globaux français.

d) *La prospection en Mer du Nord.*

L'année 1970 a confirmé *l'intérêt pétrolier de la Mer du Nord*. On sait désormais que cette région présente trois types d'objectifs.

A la suite de la découverte de Groningue, le bassin primaire du sud a été le premier exploré et d'importants gisements de *gaz sec* y ont été découverts dans le secteur britannique.

Postérieurement, une découverte de *gaz humide* en secteur norvégien (gisement de Cod), suivie de découvertes d'huile (gisement d'Ekofish), a révélé le caractère pétrolifère d'un bassin tertiaire situé dans la zone septentrionale de la Mer du Nord.

Enfin, tout récemment, de *l'huile* a été rencontrée dans les formations secondaires des secteurs anglais et néerlandais, ce qui valorise principalement la zone centrale.

Les pétroliers français sont concernés par l'ensemble de ces problèmes grâce aux titres miniers qu'ils possèdent dans les divers secteurs de la Mer du Nord, notamment en Norvège où ils détiennent une participation dans le champ d'Ekofish notamment.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le potentiel réel de la Mer du Nord et il faudra attendre encore quelques années pour que l'on ait une connaissance exacte des possibilités de production. En outre, l'exploitation dans cette région se fera dans des conditions sévères tenant à une mer particulièrement difficile, à des profondeurs de l'ordre de 60 à 100 mètres et à l'éloignement considérable des côtes, ce qui complique singulièrement les problèmes d'évacuation.

Mais si, abandonnant une prudence bien compréhensible de la part des techniciens, on veut tenter un pronostic, on peut indiquer que, grâce aux découvertes de la Mer du Nord, *l'Europe Occidentale pourrait espérer obtenir vers 1980 une production globale de l'ordre de 100 millions de tonnes*, alors qu'à la même époque elle consommera un peu plus d'un milliard de tonnes. Le rapport de ces deux chiffres montre que la production de la Mer du Nord restera modeste en valeur absolue mais que, par contre, elle apportera une contribution particulièrement appréciable, sur le plan de la sécurité, à l'approvisionnement européen.

2° Les problèmes actuels de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures.

Les difficultés franco-algériennes dans le domaine des hydrocarbures se rapportent, d'une part à la situation fiscale des sociétés concessionnaires françaises, d'autre part à la question du transfert du produit des exportations effectuées par ces sociétés.

1. — En ce qui concerne le premier point, il convient de rappeler que le régime fiscal applicable aux sociétés pétrolières françaises en Algérie est défini par *l'accord du 29 juillet 1965* qui régit les relations franco-algériennes pour toutes les questions touchant les hydrocarbures.

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité, l'accord dispose que les impôts des sociétés sont calculés à partir d'une valeur de référence forfaitaire fixée, *en 1965*, à 2,08 dollars le baril pour le pétrole d'Hassi-Messaoud enlevé à Bougie et révisable, d'un commun accord, à partir de l'année 1969.

A la demande du Gouvernement algérien, la procédure de révision a été engagée en novembre 1969. Préparée par les travaux d'un groupe mixte d'experts, la négociation proprement dite s'est ouverte en mai 1970. Faute de pouvoir aboutir à un compromis sur une nouvelle valeur de référence, elle a été interrompue le 15 juin.

Le 20 juillet, le Ministre algérien de l'Industrie et de l'Energie a notifié aux sociétés concessionnaires françaises que le prix de référence fiscale était porté de 2,08 à 2,85 dollars le baril à compter du 1^{er} janvier 1969.

Contraire à l'accord de 1965 qui dispose que les modifications de la valeur de référence éventuellement convenues doivent faire l'objet d'un échange de notes entre les deux gouvernements, cette mesure a amené notre Gouvernement à intervenir auprès de celui d'Alger.

A la suite de cette intervention, *il a été décidé de reprendre la négociation sur la fiscalité pétrolière en l'élargissant à l'ensemble des problèmes économiques pendants entre la France et l'Algérie.*

M. François-Xavier Ortoli, Ministre du Développement industriel et scientifique, s'est rendu lui-même à Alger du 27 au 30 août pour

ouvrir les négociations et une délégation algérienne, dirigée par M. Bouteflika, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendue en France au cours du mois de septembre (1).

2. — Considéré par l'Algérie comme étant du domaine exclusif de sa souveraineté, le régime du transfert par des sociétés pétrolières françaises du produit de leurs exportations n'a pas été compris dans l'accord de 1965.

Un arrangement avait conduit à ce que les sociétés rapatrient 50 % au moins de leur chiffre d'affaires, le montant de ces rapatriements ne pouvant, d'autre part, être inférieur à la contre-valeur de 1 dollar par baril de pétrole exporté.

Ces bases de calcul ont été remises en cause par une lettre du Ministre algérien de l'Industrie et de l'Energie, en date du 24 juin 1970, invitant instamment les sociétés à rapatrier désormais en Algérie un montant au moins égal à la contre-valeur de 1,80 dollar par baril de pétrole exporté.

En raison de l'importance qu'elle revêt pour le fonctionnement et le développement des sociétés, cette question devrait être comprise dans le réexamen général des relations économiques entre la France et l'Algérie.

Dans l'état actuel des choses, ni les conditions de notre approvisionnement en pétrole algérien (25 millions de tonnes sur 90 millions de tonnes de brut importées en 1969), ni la situation financière des sociétés pétrolières françaises en Algérie n'ont été altérées par les difficultés ci-dessus mentionnées.

L'incidence éventuelle de ces difficultés sur notre approvisionnement en pétrole franc et sur la situation financière des sociétés concernées ne pourra être appréciée qu'à la lumière des résultats de la négociation en cours entre les deux gouvernements, car il s'agit — et ce point est essentiel — d'une **négociation au niveau des gouvernements** : seule, cette procédure permet d'examiner l'ensemble du problème et de tenir compte des avantages que peuvent tirer Français et Algériens d'une coopération économique. On évite ainsi — ce que tentent certains — de dissocier la position des pétroliers de celle de l'ensemble des intérêts français.

(1) Cette négociation difficile s'est poursuivie le 28 septembre, ainsi que les 5, 6 et 7 octobre à Paris, et du 26 au 28 octobre à Alger. Reprise à Paris, actuellement, elle continue au niveau des experts. Aucun commentaire officiel n'en a été donné. Nous croyons pouvoir dire que la négociation tourne autour d'un ajustement de la fiscalité algérienne selon des modalités apparentées à celles que connaissent d'autres sociétés au Moyen-Orient et, à moyen terme, d'une participation plus large de l'Algérie à l'exploitation des pétroles faite actuellement par les sociétés françaises.

Pour les entreprises françaises, l'Algérie constitue un marché apprécié. Mais sans parler des problèmes de vin et de main-d'œuvre, les Algériens de leur côté ont un intérêt majeur à conserver des relations étroites avec un pays comme la France car, lors du démarrage de l'industrie qu'ils veulent promouvoir, ils auront besoin de débouchés plus larges que leur marché national. L'aide que nous pouvons apporter pour leur association au Marché commun est également un élément important du dossier.

3. — Dans le domaine du pétrole, le régime créé en 1965 reposait sur les principes suivants :

- maintien de la présence des exploitations françaises sur les anciennes concessions ;
- association paritaire dans les zones à explorer ;
- aide apportée par la France pour l'industrialisation de l'Algérie.

Aujourd'hui, les Algériens veulent profiter d'une conjoncture favorable pour accroître leurs ressources fiscales et pour entamer le processus qui les conduirait à prendre en mains l'exploitation directe de leurs richesses minières.

Pour la France, le problème pétrolier se pose à la fois sous l'angle du maintien de ses exploitations, et sous celui de l'approvisionnement de son marché à des conditions économiquement saines. Ces deux problèmes se trouvent en effet liés à la fixation du niveau de la fiscalité. Le maintien des exploitations en Algérie doit permettre l'amortissement des investissements réalisés et assurer l'emploi des équipes importantes qui se consacrent aux problèmes de cette région.

Le problème de l'approvisionnement de l'économie française et, au-delà, de l'économie européenne est lui aussi important. Certes, la production algérienne ne représente guère que 10 % de la consommation européenne. Toutefois, dans la situation tendue de l'approvisionnement en pétrole brut que connaît actuellement l'Europe du fait de l'insuffisance momentanée des moyens de transport permettant l'arrivée des pétroles dans le Golfe Persique, les fournitures algériennes ne peuvent être négligées. Il est vrai, autant que l'on puisse établir des pronostics raisonnables, que, quelle que soit l'issue des négociations, le pétrole algérien continuera sous une forme ou une autre, à approvisionner le marché européen.

Sur un problème aussi fondamental et aussi lourd de conséquences pour l'avenir de l'économie des Six, on imagine mal que les Européens continuent très longtemps à s'abstenir de prendre position. Ils ne peuvent laisser à d'autres le soin d'agir pour eux et ce, d'autant plus que les compagnies internationales qui tirent l'essentiel de leurs ressources du marché américain peuvent enregistrer, sans la moindre gêne, une hausse des prix en Europe.

3° Place du pétrole algérien dans l'approvisionnement mondial et français.

Pour situer l'importance de la négociation en cours, il est intéressant d'apporter des précisions sur les débouchés du pétrole saharien, en tonnage, par pays de destination, pour l'année 1970.

P A Y S	T O N N A G E S (En tonnes.)
France	25.309.000
<i>Marché commun :</i>	
Allemagne	4.438.000
Belgique	1.019.000
Italie	391.000
Pays-Bas	89.000
Grande-Bretagne	796.000
Suisse	1.139.000
Algérie	1.515.000
Côte-d'Ivoire	404.000
Sénégal	146.000
Danemark	47.000
Espagne	224.000
Paraguay	176.000
Autres destinations (1).....	8.447.000
Total	44.140.000

(1) Destinations non connues correspondant à des livraisons d'autres producteurs (Sonatrach et indépendants américains).

La production de « brut » saharien en 1969 s'est située aux environs de 44.800.000 tonnes. Sur ce total, 24.600.000 tonnes environ ont été utilisées en France par toutes les sociétés de raffinage opérant sur notre territoire.

Ce pétrole provient soit des gisements dont un certain nombre de compagnies sont propriétaires : C. F. P., Elf, Shell, soit des achats effectués par les compagnies aux sociétés productrices au titre des « contrats de reprise ».

Le chiffre des divers « contrats de reprise » n'est pas publié. Il apparaît néanmoins qu'une indication valable à ce sujet peut être donnée, en ce qui concerne 1969, en se référant aux chiffres des importations des diverses sociétés à partir de l'Algérie :

Antar	2.957.100 tonnes.
BP	3.871.949
Esso	2.208.779
C.F.R.	7.888.948
Elf-Union	} 2.839.779
Elf-U. I. P.	
Shell	3.849.006
Mobil	931.026
	<hr/>
Total	24.546.587 tonnes.

Pour l'année 1970, les statistiques ne sont pas encore disponibles, mais l'on peut considérer que si les quantités se situent pour chacun à un niveau plus élevé d'environ 7 à 8 %, les proportions entre ces diverses sociétés ne devraient pas varier sensiblement.

4° Place du groupe E. R. A. P. dans la production pétrolière.

a) *Activité de recherches en 1970.*

Dans le domaine de la recherche et de la production au cours du premier semestre 1970, l'activité du groupe E. R. A. P. s'est déroulée dans 19 pays, répartis sur les 5 continents ; 56 forages d'exploration ont été réalisés et 17 sont en cours. La plus grande part de cette activité demeure située en Afrique. Trois découvertes de 1969 ont été confirmées (Norvège, Irak, Congo) et deux nouvelles découvertes ont été faites (Algérie, Lybie).

EUROPE :

France : trois puits ont été réalisés en Aquitaine totalisant plus de 7.000 mètres forés et une mission sismique a opéré en permanence sur le permis de Comminges.

Espagne : par l'intermédiaire de sa participation dans les sociétés Enpasa et Enpensa, l'E. R. A. P. a pris part à trois sondages dans le nord du pays.

Italie : trois sondages d'exploration et trois sondages de développement ont été effectués sur la côte adriatique. Des indices de gaz ont été rencontrés à Torrento Tesino 1. Trois campagnes sismiques ont également été réalisées.

Pays-Bas : activité de développement sur le gisement de gaz de Leeuwarden et trois campagnes sismiques. Un sondage d'exploration profonde est prévu. L'E. R. A. P. agit par participation dans la société Petroland.

Norvège : en Mer du Nord, l'E. R. A. P. a pris part avec Petronord à la découverte des importants gisements d'huile et de gaz d'Ekofish et d'Eldfish. En 1970, trois puits d'extension ont confirmé la découverte d'Ekofish.

AFRIQUE :

Algérie : sur un total de vingt forages d'exploration effectués ou en cours, deux ont découvert de l'huile : Tamendjelt 1 et Tamendjelt 2, situés sur de petites structures indépendantes, en bordure nord du champ de Tin Fouye Tabankort. Pour le deuxième semestre, l'Ascoop prévoit un important programme de dix forages en majorité sur le bassin d'Illizi.

Cameroun : le programme de quatre forages d'exploration a été réalisé sur le permis du Rio del Rey ; trois puits ont mis en évidence des indices de gaz dans des structures de type Nigéria. Le puits de Gulf sur le permis de Sanaga a également rencontré des indices de gaz.

Congo : la première phase d'exploration de la structure Emeraude s'est achevée début 1970 par trois forages 104, 105 et 106 ; une nouvelle phase complémentaire de trois forages d'extension reprendra dans les prochains mois.

Gabon : une importante campagne de sismique réflexion a été réalisée sur le permis de Sette Cama et une série de forages d'exploration ont été entrepris sur le permis général.

Libye : les trois forages d'exploration effectués sur la concession 105 se sont terminés « secs ». Sur la concession 104, le puits D2 104 a mis en évidence des réservoirs imprégnés. Le puits

A 1 LP 3 c, implanté à 20 kilomètres du champ d'Intisar a débuté en juin et a rencontré des réservoirs imprégnés d'huiles dans le courant de juillet.

Rio De Oro : un premier forage d'exploration a débuté sur le bloc maritime A 15.

AMERIQUE :

Canada : détenteur d'un important domaine minier localisé, surtout dans les régions arctiques, le groupe a effectué deux campagnes sismiques et entrepris deux sondages, dont l'un sur l'île Mackenzie King, par près de 80° de latitude nord.

Surinam : l'E. R. A. P. a entrepris une campagne de quatre forages sur la frange côtière de son permis marin.

MOYEN-ORIENT :

Irak : les deux premiers sondages entrepris par l'E. R. A. P. en Irak ont abouti, en 1969, à deux découvertes d'huiles à Siba 1 et Buzurgan 1. En 1970, la découverte de Buzurgan a été confirmée par un second puits. Un troisième puits sera foré en 1970 sur cette structure.

Arabie Saoudite : les intérêts de l'E. R. A. P. sont situés en mer Rouge. A la fin de 1969, la découverte du champ de gaz de Barquan a été confirmée. D'autres travaux sont prévus sur cette zone.

Iran : dans le bassin de Téhéran, trois forages ont été réalisés dont un en 1969 et deux en 1970. Ces trois forages ont rencontré les objectifs pétroliers de cette région sous des faciès défavorables, ce qui réduit considérablement l'intérêt pétrolier de cette zone.

Dans le *Golfe Persique*, deux forages ont été réalisés au cours du second semestre 1969 et du premier semestre 1970. Ils ont confirmé le caractère inexploitable des découvertes précédentes. Dans cette zone, la recherche sera cependant poursuivie et trois forages sont prévus, le premier devant débiter dès la fin du second semestre 1970.

b) Programme de l'E. R. A. P. en 1971.

EUROPE :

En France, l'effort de recherche déclinera progressivement.

En Espagne, de même, on n'envisage pas de procéder à de nouveaux sondages.

En Norvège, par contre, à la suite des découvertes de Cod, d'Ekofish, d'Eldfish et d'Ergfish le groupe sera tenté d'intensifier son action. Trois puits sont déjà envisagés.

AFRIQUE :

L'Afrique doit rester le terrain de recherche de prédilection de l'E. R. A. P. Si, en Algérie, le nombre de puits d'exploration doit demeurer inchangé par rapport à 1969, l'effort doit s'accroître dans les autres pays. Déjà un forage est prévu, en Tunisie, dans le Golfe de Gabès, et un, en Libye, sur le permis de Zouara.

Au Cameroun, l'effort de la deuxième campagne sur Rio del Rey se concrétisera par le forage de deux à trois puits. Deux puits seront vraisemblablement forés sur le permis de Lakélé.

Au Congo, les travaux préparatoires à la mise en production de l'important gisement d'Emeraude seront entrepris et il est prévu d'explorer la structure voisine Topaze.

Un effort particulier portera sur le permis Rio de Oro et, éventuellement, au Nigéria.

Enfin, en Somalie, un sondage d'exploration est déjà prévu.

AMERIQUE :

Plusieurs puits seront forés dans l'Arctique canadien et l'*off shore* de Terre-Neuve.

Au Surinam, une campagne sismique en *off shore* a permis de mettre en évidence une belle structure, et il est prévu de faire un forage d'exploration profond.

MOYEN-ORIENT :

Au Moyen-Orient, enfin, un puits est prévu sur le permis de Farsi et, dans le cadre du contrat Arepi, après une campagne géophysique poussée, un forage au moins sera implanté en 1971.

c) *Le raffinage et la distribution.*

En 1969, les raffineries du groupe Elf ont traité, en France et à l'étranger, au total 15 millions de tonnes contre 12,9 millions en 1968. Pour la France seule, ces quantités ont été respectivement de 11 millions de tonnes et 9,1 millions.

En France la capacité de raffinage du groupe atteint maintenant 15,6 millions de tonnes par an. Au cours de l'année 1969, aucune nouvelle capacité n'a été mise en service mais il convient de rappeler qu'en 1968, il y avait eu une importante augmentation de 7,3 millions de tonnes. L'année 1969 a été marquée par une augmentation des capacités de stockage de 370.000 mètres cubes et la mise en construction d'unités secondaires de raffinage : unité de cracking catalytique à la raffinerie de Feyzin et unité de soufflage de bitumes à la raffinerie de Grandpuits. Ces unités permettront d'accroître la valorisation des productions de ces raffineries.

Dans le secteur de la distribution, en 1969, le groupe Elf a consolidé ses positions sur le marché français où sa part a été de 12,5 %. Les ventes de produits spéciaux : lubrifiants, bitumes et gaz de pétrole liquéfiés ont poursuivi leur forte croissance tandis que celles de gas-oil et de fuels ont vu leur progression ralentie par la dégradation des prix des débouchés additionnels.

*
* *

C. — LE GAZ

A la suite de la découverte en Europe occidentale de nouveaux gisements importants et des progrès réalisés dans le transport maritime du gaz naturel liquéfié, *ce combustible est devenu compétitif dans les industries intéressées par ses avantages spécifiques vis-à-vis du fuel ou dans celles bien situées par rapport aux réseaux de transport.* Il est également en mesure de prendre une place importante dans le chauffage des locaux.

1° *Les besoins en gaz naturel devraient approximativement doubler entre 1969 et 1975 passant de 80 à 155 milliards de thermies. Les découvertes faites au cours des dernières années en Aquitaine permettent de porter la production nationale de 50 à 70 milliards de thermies par an. Des recherches sont poursuivies dans cette région, ainsi que sur les plateaux continentaux des golfes de Gascogne et du Lion. Ces ressources intérieures, insuffisantes, seront complétées par des importations que Gaz de France s'est assurées à long terme en provenance des Pays-Bas et d'Algérie.*

2° *La création des équipements de transport, de stockages souterrains et de traitement du gaz naturel, ainsi que l'adaptation des réseaux de distribution et des installations des abonnés nécessitent un gros effort d'investissement. Le programme de travaux neufs de Gaz de France a doublé par rapport à la période 1960-1964 et atteint environ un milliard de francs par an.*

3° *Le réseau français du transport de gaz, qui sera d'ailleurs complété lors de l'arrivée du gaz algérien à Fos, prévue pour le printemps de 1972, desservira presque toutes les régions industrielles et contribuera à résoudre leurs problèmes d'expansion ou de reconversion.*

4° *Une étroite coopération internationale deviendra de plus en plus indispensable dans le domaine du gaz naturel ; c'est ainsi que le transport par canalisation du gaz de gisements éloignés devra porter sur des volumes très importants à écouler dans plusieurs pays. Dans cette perspective, on peut rappeler les négociations se poursuivant pour examiner la possibilité de livrer, dans des conditions compétitives, du gaz naturel soviétique à la France.*

En Europe occidentale, notamment entre les pays membres de la Communauté économique européenne, on pourra chercher à améliorer l'utilisation des ressources en gaz par des échanges, des transits et une certaine interconnexion des réseaux, dans les limites résultant des problèmes d'interchangeabilité des gaz et de la nécessité de garantir une bonne utilisation des canalisations.

1° Consommation et prévisions de fourniture de gaz.

En 1969, les disponibilités de gaz naturel ont été de l'ordre de 82,6 Gth (milliards de thermies) : 57,9 Gth en provenance de Lacq, 1,7 en provenance de Saint-Marcet, 5,5 importés d'Algérie sous forme liquéfiée au Havre et 17,5 du gisement de Groningue aux Pays-Bas.

La répartition de ces disponibilités a été la suivante (en milliards de thermies) :

— E. D. F.....	14,2
— Industrie	33,8
— Distributions publiques et stockages souterrains....	34,6

Ainsi qu'il a été exposé l'an dernier dans notre rapport pour avis (1), le tiers de la production du gisement de Lacq a été vendu à E. D. F. par un accord à long terme conclu en 1957, mais une partie du gaz vendu est rachetée par la Compagnie française du méthane pour l'alimentation de son réseau, dans le cadre d'un accord passé en 1961. L'évolution de ces rachats dépendra de l'accroissement des disponibilités résultant de la mise en exploitation des nouveaux gisements découverts par la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine.

Les prévisions d'approvisionnement pour les années à venir se présentent actuellement de la façon suivante :

a) *En provenance d'Aquitaine.*

Les nouveaux équipements en construction à l'usine de Lacq pour le traitement du gaz des champs de Saint-Faust et de Meillon permettront de porter la production de gaz épuré aux environs de 66 Gth vers la fin de 1971.

b) *En provenance d'Hassi R'Mel.*

Les fournitures de gaz d'Hassi R'Mel transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, resteront stables à leur niveau actuel, lui-même supérieur à celui de l'année 1968 grâce aux progrès réalisés dans l'exploitation de l'usine d'Arzew.

Les livraisons de gaz de même origine, transporté sous forme liquide de Skikda à Fos devraient débuter en 1972 et atteindre en 1976 leur régime de croisière, soit 35 Gth.

c) *En provenance de Groningue.*

Les achats de gaz de Groningue croîtront rapidement avec le développement des marchés du Nord et de l'Est, jusqu'à dépasser 50 Gth vers 1975. Ces quantités sont comprises à l'intérieur de la « fourchette » des quantités prévues au contrat de fourniture de gaz de Groningue à Gaz de France. Une petite partie est livrée en échange du gaz extrait du petit gisement néerlandais de Leeuwarden par la Société Petroland, filiale de producteurs français.

(1) Cf. Avis n° 58, Sénat (session 1969-1970), tome II, page 78.

Les ressources nationales et les importations prévues par les contrats ou accords précédents sont suffisantes pour couvrir l'accroissement des besoins pendant quelques années au-delà de 1975, un déficit en gaz substituable aux gaz de Lacq et d'Algérie apparaissant ensuite. Aucune décision n'a encore été prise pour la couverture de ce déficit ; les besoins à cette échéance sont d'ailleurs susceptibles de varier dans de larges limites en fonction des prix relatifs du gaz et des produits pétroliers.

d) *En provenance d'U. R. S. S.*

Des négociations sont en cours depuis la fin de l'année dernière entre Gaz de France et l'organisme de vente Soyuznefte-Export pour la fourniture à la France de gaz naturel soviétique. Ces fournitures pourrait atteindre 2,5 milliards de mètres cubes par an en régime de croisière, mais les coûts élevés de transport posent un problème difficile.

e) *En provenance des hauts fourneaux de Lorraine.*

Tout le gaz de haut fourneau est auto-consommé dans les usines et les centrales thermiques de la sidérurgie.

f) *En provenance des usines classiques.*

La production de gaz manufacturé décroîtra au cours des prochaines années pour s'annuler pratiquement en 1979-1980, moment de la fin de la conversion au gaz naturel des réseaux de Gaz de France.

Prix du gaz dans la région parisienne.

Le coût moyen technique du gaz de Groningue dénitrogéné est de l'ordre de 0,90 centime par thermie, et celui du gaz de Lacq de l'ordre de 1 centime. Le coût du gaz d'Arzew rendu à Paris est sensiblement plus élevé ; toutefois, ce prix de revient anormal tient au caractère expérimental et limité de l'opération. A ces coûts, il y a lieu d'ajouter, pour obtenir les tarifs de fourniture aux consommateurs, les frais de transport, de répartition et de distribution à l'intérieur de la région parisienne, les charges fiscales, les frais généraux et commerciaux et les frais de transformation pour les zones alimentées en gaz manufacturé.

Prix prévu pour le gaz de Skikda.

Les conditions d'achat de ce gaz ne sont pas encore définitivement arrêtées ; l'accord du 15 juin 1967 entre les gouvernements français et algérien avait partiellement traité de la question en convenant d'un prix de base de 0,80 centime la thermie C. I. F. à Fos.

Ce gaz sera vendu à Lyon à la parité avec le gaz de Lacq, soit aux environs de 1,04 c/th. pour les gros consommateurs, aux conditions économiques de l'été 1970.

2° Situation de l'industrie du gaz.

L'industrie gazière est organisée essentiellement autour de Gaz de France qui a pour charge générale d'assurer l'approvisionnement en gaz du marché français. Pour accomplir sa mission, Gaz de France produit, achète et importe du gaz.

Les usines de production de gaz manufacturé n'utilisent aujourd'hui que le craquage de produits pétroliers ou de gaz naturel. En effet, les dernières cokeries gazières ont été arrêtées en 1969.

Les distributions publiques du Nord et de l'Est de la France, non encore converties au gaz de Groningue, sont alimentées en gaz de cokerie acheté aux usines minières et sidérurgiques de ces régions.

En outre, dans les exploitations isolées, Gaz de France distribue du propane ou de l'air propané chaque fois que la mise en œuvre des autres moyens d'alimentation n'est pas économique.

L'évolution de l'industrie gazière et son développement sont fondés cependant aujourd'hui sur la consommation de gaz naturel. Ainsi, après une période de stabilité de la production du gisement de gaz naturel de Lacq, l'accroissement des ressources du Sud-Ouest, à la suite des découvertes faites ces dernières années par la S. N. P. A., a permis de reprendre un certain développement des ventes. Par ailleurs, le gaz acheté par Gaz de France en provenance du gisement de Groningue se placera principalement dans le Nord et l'Est de la France, les régions intermédiaires et contribuera à l'alimentation de la région parisienne.

Le gaz algérien reçu au Havre continuera à alimenter la Normandie et, en appoint, la région parisienne ; celui repris à Fos alimentera, par un nouveau réseau en construction, dans une première étape la vallée du Rhône et une part importante du réseau actuel de gaz de Lacq qu'il empruntera à partir de Lyon.

Le tableau ci-après fait le point des *investissements* de Gaz de France et de leur financement pour 1969 et donne les prévisions correspondantes pour l'exercice 1970 :

	1969	1970
A. — Dépenses.		
I. — Equipement :		
Production	30	31
Transport	277	160
Distribution	511	521
Autres opérations	100	104
Gaz algérien	4	42
Charges annexes (frais généraux, intérêts intercalaires)	47	44
Total	969	902
II. — Participations	14	10
III. — Logements sociaux	3	3
IV. — Travaux financés à 100 % par les tiers.	39	26
Total	1.025	941
B. — Financement.		
Ressources propres	153	49
Dotation en capital	276	230
Emprunts à long terme	421	622
Emprunts à moyen terme (variation)	100	»
Crédits à court terme (variation)	75	»
Ressources à dégager	»	40
Total	1.025	941

D. — L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

L'électricité voit croître régulièrement ses débouchés. Le développement des consommations se poursuit à un rythme de l'ordre du doublement en dix ans. Aussi, l'un des problèmes essentiels de cette branche est d'assurer le développement de ses moyens de production, transport et distribution.

Les choix effectués entre les divers moyens de production possibles, hydraulique, nucléaire et thermique, et dans ce dernier cas le choix des combustibles à convertir en électricité, constituent un élément important de la politique énergétique française.

L'évolution constatée au cours des dernières années a été caractérisée par des progrès importants du thermique classique, dus eux-mêmes pour une large part à la baisse des prix du fuel, ainsi que par la plus grande rareté des moyens de financement qui a amené à relever de 7 à 10 % le taux d'actualisation, c'est-à-dire le seuil de rentabilité imposé aux investissements.

Cette évolution a pour conséquence de limiter à un très petit nombre les sites hydrauliques équipables pour la production d'électricité. Les programmes hydroélectriques seront de plus en plus orientés vers les opérations de suréquipement ou de pompage susceptibles de fournir avantageusement de la puissance pour franchir l'hiver.

La compétitivité du nucléaire a également été retardée par la baisse des prix du fuel. A long terme, toutefois, le nucléaire deviendra le moyen prédominant de production d'électricité. Aussi les perspectives retenues, qui devront tenir compte des possibilités financières, s'orientent-elles vers un rythme soutenu d'engagements de centrales à uranium enrichi-eau ordinaire, et la mise au point au rythme le plus rapide de la filière à neutrons rapides dont une première réalisation est déjà engagée.

Les centrales thermiques assurent le complément des besoins. Compte tenu des prix du charbon, c'est essentiellement vers le fuel que sont tournés les nouveaux programmes, l'écoulement du charbon franco-sarrois restant, bien entendu, assuré par les centrales existantes ou déjà en construction.

En matière tarifaire, le Ministère du Développement industriel et scientifique étudie actuellement, en liaison avec les Ministères intéressés, les modalités d'une mise en place progressive d'un nouveau tarif de vente de l'électricité à haute tension. Ce futur tarif, résultant d'une adaptation du tarif actuel à l'évolution des conditions techniques et économiques de production et distribution d'énergie électrique, se propose de refléter du mieux possible les prix de revient actuels et devrait permettre d'assurer dans de bonnes conditions la compétitivité de l'électricité.

1° Production et consommation.

Comme l'indique le tableau ci-après, la production d'électricité s'est élevée à 130,6 milliards de kWh en 1969 et elle est estimée à 140 milliards de kWh pour 1970 (prévision pour 1975 : 195 à 200 milliards de kWh).

Bilan des productions et consommations d'électricité.

(En TWh.)

(Ensemble de la France.)

	1968		1969		1970		1975	
	TWh.	%	TWh.	%	TWh.	%	TWh.	%
<i>Production :</i>								
(Coefficient d'hydraulicité) ..	(1,07)		(1,05)		(1,12)		(1)	
Hydraulique	50,1	42	52,9	40	56	40	56	28
Thermique	64,4	55	74,1	57	79	56	120-125	62
Nucléaire	3,2	3	4,5	3	5	4	19	10
Total	117,7	100	131,5	100	140	100	195-200	100
Solde des échanges avec l'étranger	1,5		— 0,9		»		»	
Total	119,2		130,6		140		195-200	
<i>Consommation :</i>								
Haute tension	82,8	75	90,9	75	96,5	75	»	
Basse tension	27,6	25	30,2	25	33	25	»	
Total	110,4	100	121,1	100	129,5	100	} 181,5- 186,5	
Pertes	8,8		9,5		10,5			13,5
Total consommations + pertes	119,2		130,6		140		195-200	

Quant à la consommation pour l'année 1970 et l'année 1971, elle devrait s'établir respectivement aux environs de 140 TWh, et 150 TWh, pertes comprises.

Depuis le début de l'année, les parts des productions hydraulique, thermique et nucléaire, dans la production totale, se sont élevées aux pourcentages suivants (statistique du 31 août 1970) :

— production hydraulique.....	46 %
— production thermique.....	51 %
— production nucléaire.....	3 %

Cette répartition tient compte de l'hydraulicité, qui a été très favorable depuis le début de l'année.

Au cours des prochaines années, la part de l'énergie d'origine hydraulique devrait diminuer progressivement, du fait du ralentissement actuel marqué des investissements dans ce domaine.

En revanche, la part de l'énergie d'origine nucléaire devrait croître rapidement du fait de la mise en service des centrales de Saint-Laurent-des-Eaux II (1971) et Bugey (1972).

La production d'origine thermique devrait alors constituer, aux environs de 1975, près des deux tiers de la production totale.

2° Le problème des tarifs de l'électricité (1).

L'arrêté interministériel n° 25.718 du 30 juillet 1969 a autorisé un relèvement de 1 % de l'index économique électrique *basse tension*. Toutefois, il faut signaler qu'à la demande des Pouvoirs publics, Electricité de France avait accepté de baisser de 5,69 % les prix hors taxes de l'électricité basse tension au 1^{er} janvier 1968, de façon à maintenir inchangés les prix taxes comprises malgré l'augmentation résultant de la réforme fiscale. Cette baisse n'avait été que partiellement compensée par une hausse de 3 % au 21 août 1968. C'est donc en fait une hausse de l'ordre de 4 % qui a été autorisée par l'arrêté susvisé. Cette mesure permet à Electricité de France d'accroître ses recettes de 65 millions de francs en 1969 et 225 millions de francs en 1970 (hors taxes).

L'arrêté interministériel n° 25.812 du 16 juillet 1970 a autorisé un relèvement de 3,5 % des index économiques électriques *haute*

(1) Cf. annexes VII et VIII, pages 112 et 113.

et basse tension. Les tarifs en vigueur ont donc été majorés dans la même proportion, ce qui permet à Electricité de France d'accroître ses recettes d'environ 140 millions de francs pour 1970 (hors taxes).

Ces hausses de tarifs ont évidemment pour conséquence d'accroître les ressources d'autofinancement, mais elles sont en fait directement motivées par l'augmentation des coûts. Il apparaît, en effet, que le compte d'exploitation d'Electricité de France aurait été déficitaire si ces mesures n'avaient été prises.

Compte tenu des considérations qui précèdent, les recettes de vente d'énergie électrique pour l'année 1970 devraient être approximativement les suivantes (hors taxes) :

- en haute tension : environ 5.500 millions de francs ;
- en basse tension : environ 6.100 millions de francs.

Il est encore trop tôt pour estimer de façon précise le résultat d'exploitation, mais il apparaît néanmoins que le compte d'exploitation devrait être à peu près équilibré, compte tenu d'une révision modérée des modalités de calcul des amortissements décidée à l'automne dernier par le Conseil d'Administration de l'établissement.

3° Investissement et financement.

Au titre du programme 1970, la Compagnie nationale du Rhône a été autorisée à engager les travaux de dragage du Palier d'Arles (Gard—Bouches-du-Rhône) qui augmenteront la production de l'usine de Vallabrègues.

En revanche, aucun équipement hydraulique n'a été inscrit au titre du programme d'Electricité de France pour 1970. Toutefois, la marge d'équipement dont dispose Electricité de France a permis à l'établissement de retarder l'engagement effectif de certains chantiers de programmes antérieurs. C'est ainsi que les travaux de la chute de la Saussaz (142 MW), autorisée au programme de 1967, ont effectivement démarré au cours de l'année 1970.

Au titre du programme de 1971, les opérations nouvelles qui ont été autorisées sont les suivantes :

- Avignon (Vaucluse) pour la Compagnie nationale du Rhône (160 MW) ;
- Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) pour Electricité de France (220 MW).

Il n'est pas encore possible de préciser quels pourront être les programmes des années ultérieures. Il est toutefois certain que, compte tenu des progrès de la production thermique ou nucléaire et du taux d'actualisation fixé à 10 %, les opérations hydro-électriques susceptibles d'être rentables sont très peu nombreuses.

	1970		1971	
	En millions de francs.	En pourcentage.	En millions de francs.	En pourcentage.
Ressources propres brutes.....	2.897		2.912	
Remboursements d'emprunts....	— 751		(a) — 937	
Ressources propres nettes.....	2.146	42	1.975	38
Contribution de l'Etat (Rhin, Durance...)	45	}	20	}
Participations de tiers.....	61		2	
Dotation en capital.....	550	11	450	9
Emprunts au F. D. E. S.	600	12	500	10
Autres emprunts et ressources à dégager.....	1.538	31	2.113	41
Report de l'exercice 1969.....	(b) 110	2		
Total : investissements....	5.050	100	5.120	100

(a) Montant estimatif du fait de la possibilité de remboursement anticipé, au gré des porteurs, de certains emprunts obligataires émis antérieurement.

(b) Affectation à l'exercice 1970 d'une partie de l'emprunt contracté en 1969.

On remarque, tout d'abord, qu'Electricité de France a été amenée, à la suite d'une demande des Pouvoirs publics, à réduire le montant des investissements prévus pour l'année 1970 ; l'autorisation de dépenses, qui avait été fixée, à la fin de l'année dernière, à 5.285 millions de francs, a pu être ramenée à 5.050 millions de francs.

Par ailleurs, le financement prévu pour 1971 n'est encore qu'indicatif, divers éléments (hydraulicité, niveau des consommations, niveau des tarifs, remboursements anticipés...) étant susceptibles de faire varier au cours de l'année prochaine les ressources de trésorerie de l'établissement.

CONCLUSIONS

A l'issue de cette longue analyse, votre Commission des Affaires économiques et du Plan tient à présenter *un certain nombre d'observations*, tant en ce qui concerne l'organisation même du Ministère du développement industriel et scientifique que la politique de l'industrie et de l'énergie de notre pays.

1. — L'organisation du Ministère.

Nous avons eu l'occasion, dans nos développements antérieurs, d'analyser *les motifs* qui ont conduit à cette réforme et *les objectifs* auxquels ce ministère doit désormais répondre.

Nous voulons croire que les nouvelles structures correspondent à la volonté de promouvoir une politique de développement industriel — thème majeur du VI^e Plan — et marquent ainsi le terme d'une série de mutations qui a longtemps affecté ce Département.

En un demi-siècle, en effet, celui-ci s'est successivement appelé : « Ministère du Commerce », puis « du Commerce et de l'Industrie », « de l'Industrie et du Commerce », « de l'Industrie » tout court, enfin « du Développement industriel et de la Recherche scientifique ».

Il y a dans ces changements d'appellation, nous n'en doutons pas, toute une philosophie de l'évolution des préoccupations des Gouvernements et des Ministres qui se sont succédés rue de Grenelle ; au fil des années, on constate un certain effacement du « commerce » (dont les attributions seront transférées au Ministère des Finances), notion encore teintée des conceptions mercantiles du XVIII^e siècle, pour voir poindre et se renforcer *l'industrie*, mot nouveau, et naître déjà la « recherche scientifique », expression très en faveur depuis la seconde moitié du XX^e siècle...

Puisse le Ministre actuel — quel que soit le charme de cette vision rétrospective — rester fidèle, au moins pendant quelques années, à l'appellation et aux structures nouvelles, car — précisé-

ment — *l'effort de restructuration* du ministère correspond, selon nous, à *la promotion d'une politique de développement industriel* qui a toujours fait défaut à notre pays, dans lequel, hélas ! l'industrie est « la mal aimée » de ses activités.

2. — La politique industrielle.

Nous aurons l'occasion, en 1971, lors de l'examen du VI^e Plan d'étudier en détail le contenu même de cette politique. Dans le cadre de la présente discussion budgétaire, nos observations porteront plus spécialement sur un certain nombre de problèmes, tant généraux que sectoriels.

Problèmes généraux, d'abord : on constate que la politique de concentration et de fusion d'entreprises, amorcée sous le V^e Plan, s'est heureusement poursuivie, surtout dans les secteurs de la sidérurgie, des constructions mécaniques, de l'électronique et des industries chimiques. Puisse ce mouvement continuer, non pas pour sacrifier à un engouement passager, mais pour assurer à l'industrie française un taux de rentabilité supérieur à celui qu'elle connaissait. Nous nous empressons d'ajouter que, dans ce domaine, il y a eu de nets progrès, comme le montrent d'ailleurs les tableaux publiés dans notre Avis.

Mais cet effort de restructuration et de modernisation ne doit pas s'arrêter là. Il est nécessaire, en effet, que notre industrie tienne une part toujours croissante dans nos ventes à l'étranger. Un défaut majeur affecte celles-ci : les exportations agricoles, nécessaires certes, mais réalisées à des conditions de prix souvent peu rentables, tiennent une place trop importante — alors que la part occupée par les biens d'équipement et de consommation a tendance à rester stationnaire. En revanche, l'achat de ces mêmes biens à l'étranger pèse lourdement sur l'équilibre de notre commerce extérieur ; il est temps que la physionomie générale de nos importations s'adapte à la vocation industrielle d'un grand Etat européen.

Dans cet effort de concentration, de recherche de la rentabilité, de l'amélioration de notre balance commerciale, une collaboration étroite doit évidemment s'instaurer et se développer entre les Pouvoirs publics et les milieux professionnels.

La création de l'Institut de développement industriel (I. D. I.) répond à cette nécessité ; aussi avons-nous, cette année, consacré de

longs développements à cet organisme dont les premiers pas répondent aux espérances qu'on avait fondées sur lui. Il a déjà examiné nombre de dossiers et un premier bilan encore plus précis pourra être établi au terme de l'année 1971.

A ce propos, il nous est permis de nous interroger sur la *conception que se fait aujourd'hui l'Etat de son intervention et de sa place dans la vie économique.*

Sans aller jusqu'à prétendre comme certains, qu'il existe un « désengagement » de l'Etat — marqué par quelques déclarations ministérielles et par un repli important des capitaux publics dans des domaines traditionnels, tels que les autoroutes, les télécommunications... — on assiste incontestablement à une évolution sensible dans notre système d'interventions publiques.

Cette mutation est particulièrement sensible au niveau des *moyens* par un changement d'attitude de l'Etat en ce qui concerne ses modes d'intervention dans l'économie. C'est un point sur lequel votre Commission aimerait obtenir l'avis de M. le Ministre du Développement industriel, qui a été « le père de l'I. D. I. ». Estime-t-il que, dans un souci de rentabilité et d'efficacité, le comportement de l'Etat doit être transformé en la matière ?

Problèmes sectoriels, ensuite. Il n'est pas question de résumer ici tout ce que nous avons dit au sujet des activités industrielles françaises. Il est incontestable que le « plan professionnel » de la sidérurgie se déroule conformément aux prévisions, grâce à l'amélioration des conditions d'autofinancement de cette « branche » : c'est ainsi que la sidérurgie française tend à retrouver un taux d'endettement plus supportable — de l'ordre de 60 % et non de 80 % du chiffre d'affaires, à la fin de 1968.

L'industrie automobile, utilisant pleinement ses capacités de production, a connu une année faste grâce au développement de ses exportations, puisque celles-ci ont augmenté de 9,8 % au cours du premier semestre 1970. Il faut espérer que la « relance » des ventes sur le marché intérieur permettra à la production de poursuivre sa croissance dans l'hypothèse vraisemblable d'un ralentissement de la demande étrangère.

Parmi tous les secteurs que nous avons examinés, cette année, l'un nous paraît particulièrement vulnérable et aux prises à de multiples difficultés : il s'agit de *l'industrie du meuble*. Outre qu'il n'a pas une structure adaptée à notre époque (sur 21.900 firmes,

il n'en existe que 10 occupant plus de 500 salariés !), il est en butte à une concurrence étrangère telle que le taux de couverture des importations sur les exportations atteint le chiffre incroyable de 20 % ! On nous a laissé entendre qu' *un certain nombre de mesures* seraient prises en faveur de ce secteur ; *nous souhaitons les connaître* en attirant ici l'attention des Pouvoirs publics.

3. — La politique de l'énergie.

Comme chaque année, la seconde moitié de notre Avis est consacrée au secteur énergétique, secteur essentiel dans lequel doit être menée *une permanente anticipation de l'avenir* — rendue difficile, à notre époque, par l'avènement de l'énergie nucléaire, l'évolution des usages, la substitution des différentes formes d'énergie les unes aux autres, leur localisation dans le monde, la transformation de politique des Etats producteurs, la construction de l'Europe, enfin... tous ces éléments contribuant à rendre malaisée l'appréhension des différents problèmes énergétiques.

Globalement, notre politique en la matière — marquée d'un triple impératif : sécurité, rentabilité, diversification des sources — est dominée par un certain nombre de « constantes » :

- la première concerne *la régression ordonnée du charbon*, avec le handicap que constitue une subvention aux Charbonnages de France qui représente tout de même 76 % des crédits du Ministère en ce qui concerne l'industrie. Mais se pose toujours le problème de la reconversion du personnel des Houillères, tout particulièrement dans l'Est de notre pays ;
- la seconde a trait à *l'utilisation croissante du gaz naturel sur le territoire national* pour lequel le continent européen possède aujourd'hui, avec 4.000 milliards de mètres cubes de réserves, une place prédominante.

Comme nous l'avions déjà souligné l'an dernier, le gaz naturel étant appelé à prendre dans le « bilan énergétique » français une place croissante, il importe dès lors d'être attentif à son prix ; or, le coût du gaz d'Arzew, rendu à Paris, est sensiblement plus élevé que celui du gaz de Lacq. Nous voulons espérer, en ce qui concerne les importations d'Algérie, que ce prix de revient anormal tient à des raisons d'ordre expérimental et non politique ?

Ainsi, *en arrivons-nous* tout naturellement *au problèmes très actuel des relations franco-algériennes concernant les hydrocarbures*. Pour ne pas allonger inutilement cette conclusion par la reprise de considérations générales, nous voudrions appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de notre pays face aux exigences d'un partenaire qui va très au-delà de l'esprit des accords de 1965.

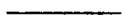
Actuellement, selon nous, la négociation en cours porte, non seulement sur le problème de la fiscalité pesant sur le prix du pétrole et sur la participation accrue de l'Algérie à l'exploitation de ses réserves, mais sur l'ensemble du contentieux franco-algérien, car **il s'agit d'une négociation au niveau des gouvernements**. Seule cette procédure permet d'examiner tous les problèmes et de tenir compte des avantages que peuvent tirer Algériens et Français d'une très large coopération.

Nous voulons espérer que notre Gouvernement, très conscient de ce rapport de forces, maintiendra fermement la position qu'il vient d'adopter à la suite d'événements récents que votre rapporteur n'a pas à évoquer à cette tribune : en effet, ou bien la France et l'Algérie trouveront une solution à leurs relations dans le domaine pétrolier, *ou bien il n'y aura plus de véritable coopération franco-algérienne*.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère du Développement industriel et scientifique concernant l'INDUSTRIE.

ANNEXES



ANNEXE I

L'ACTIVITE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Certaines des attributions de cette Direction Générale ont été transférées, depuis mai 1970, à une nouvelle Direction, celle des Etudes et Programmes.

Les activités principales de la Direction Générale de la Politique industrielle correspondaient aux divisions administratives suivantes :

- I. — Cellule Informatique.
- II. — Service Statistique et Informations industrielles.
- III. — Sous-Direction des Entreprises.
- IV. — Sous-Direction du Marché commun, du Marché international et de la Coopération.
- V. — Service de la Recherche et du Progrès industriel.

I. — Cellule Informatique.

1. — La cellule Informatique du Ministère du Développement industriel et scientifique (M.D.I.S.) a été créée en 1968, au sein de la Direction générale de la Politique industrielle (D.G.P.I.).

2. — Son rôle est de promouvoir au sein du Ministère les méthodes modernes de traitement de l'information pour lui permettre, en dépassant la simple tutelle qu'elle exerce sur les industries intéressées, de tenir la place qui est la sienne dans la définition et le suivi d'une politique cohérente de développement industriel.

3. — Ce rôle promotionnel s'exerce dans trois directions principales :

a) Réflexion sur les problèmes que pose l'introduction de l'informatique au sein du M.D.I.S. : initiation à l'informatique de cadres qui feront pénétrer dans chaque direction le nouvel esprit, moyen essentiel pour faire accepter de l'intérieur une réorganisation de structures qui se posera dans la mesure où devront être redéfinies et précisées les attributions du Ministère ;

b) Analyse des besoins du Ministère du point de vue traitement de l'information : problèmes spécifiques de chaque direction (ex. : gestion des brevets) ou intéressant plusieurs services (ex. : aides diverses de l'Etat aux entreprises industrielles), et étude de la solution technique globale la mieux appropriée aux besoins recensés ;

c) Confrontation et coordination des efforts poursuivis au M.D.I.S. et dans les autres Ministères : harmonisation des méthodes, unité de pensée, résolution unique et acceptable pour tous de problèmes qui se posent identiquement à différentes administrations (enquêtes, formulaires, fichiers).

4. — En deux ans de travail, l'action de la cellule Informatique a permis la sensibilisation de 120 cadres et la formation plus complète d'une dizaine d'autres, répartis dans les différentes directions pour les rendre à même de commencer l'analyse, dans l'esprit de l'automatisation, des problèmes qui leur sont propres.

Parallèlement, après avoir proposé des axes de recherches à certaines directions, la cellule Informatique a entrepris :

— l'analyse de la gestion des brevets d'invention, travaux qui se poursuivent actuellement avec l'aide de l'Ecole des Mines de Paris ;

— les études relatives à l'automatisation des fichiers concernant les différentes interventions de l'Etat ;

— la synthèse de ces fichiers et des travaux du Service de Statistique du Ministère dans une banque de données sur les entreprises industrielles (projet Enéide).

En fonction des analyses précédentes, la cellule Informatique a déterminé la configuration matérielle du Centre de calcul envisagé, a établi le planning de réalisation et a précisé le calendrier de recrutement du personnel nécessaire au développement des diverses applications.

5. — Actuellement, la cellule Informatique développe ses programmes relatifs aux interventions de l'Etat et prend l'analyse fonctionnelle d'un software adaptée à l'exploitation d'Enéide, continue les travaux relatifs à la construction du Centre de calcul.

A moyen ou long terme, quand elle disposera du personnel suffisant, la cellule Informatique interviendra plus activement dans l'analyse des problèmes propres à chaque Direction où elle trouvera les interlocuteurs qu'elle a sensibilisés à l'informatique, poursuivra la réalisation d'Enéide (5 ans de travaux), en ménageant les liens indispensables avec les travaux parallèles menés dans d'autres Ministères.

II. — Service central de Statistique et d'Informations industrielles.

Au cours du deuxième semestre 1969 et du premier semestre 1970, l'activité du Service central de Statistique et d'Informations industrielles (S.C.S.I.I.) s'est principalement exercée dans les domaines suivants :

1. — Conception et organisation des statistiques.

La Commission de l'Information économique du VI^e Plan s'est réunie très souvent, à la fin de 1969, et au premier semestre de 1970. Le S. C. S. I. I. a assuré une participation régulière et active à ses travaux.

Il en a été de même pour la Commission de l'Emploi.

La mise au point du programme des enquêtes de statistique industrielle pour 1970 s'est traduite par un effort important de recherche de simplification des questionnaires statistiques. La nécessité de cet allègement a été mise en évidence et des propositions concrètes ont été faites devant le Comité de coordination des enquêtes statistiques qui s'est réuni en décembre 1969. Au cours de cette session ce Comité a créé un groupe de travail « Enquête de branches » animé par le S. C. S. I. I. et dont l'objet est l'étude et la mise en œuvre des allègements à apporter dans les questionnaires de production. Ce groupe de travail a commencé ses travaux au mois de mars.

Nomenclatures. — Les travaux préliminaires de révision de la nomenclature ont été poursuivis avec l'I.N.S.E.E. et ont abouti à la constitution d'un projet de 500 postes qui sera soumis à la Commission nationale des Nomenclatures d'activités et de produits.

Le S.C.S.I.I. a participé à de nombreuses réunions consacrées aux travaux d'harmonisation des concepts et des définitions sur le plan international, que ce soit dans le cadre de l'Office statistique des Communautés européennes ou dans celui de l'Organisation de Coopération et de Développement économique. Il a participé à un colloque organisé par l'O.T.A.N. sur la classification des matériels.

2. — Exécution des enquêtes.

L'enquête annuelle d'entreprise exécutée en 1969 sur 1968 a porté pour la première fois sur plus de 16.000 entreprises. Le taux de réponse a dépassé 96 %. Cette enquête porte sur les structures de 18 secteurs industriels, les comptes d'exploitation, les investissements et les achats par les entreprises de matières et produits.

Les résultats ont été portés sous forme de plaquettes à la connaissance de toutes les entreprises ayant participé à l'enquête.

En début d'année 1970 commençaient les travaux de lancement de l'enquête sur 1969, dont le champ a été un peu étendu par rapport à l'année précédente. Ces rentrées de questionnaires, la vérification et la perforation se déroulent conformément au calendrier prévu. Le pourcentage final de réponse des entreprises dépasse 95 %. Il est comparable à celui de l'an dernier.

3. — Traitement d'informations provenant d'autres Ministères.

La préparation du traitement des statistiques douanières a été poursuivie par la définition précise d'un programme d'exploitation par l'écriture des programmes informatiques, par la poursuite des négociations avec la Direction générale des Douanes sur les transmissions de renseignements.

Une réexploitation des résultats sur l'emploi en 1968 a été effectuée manuellement et donnera lieu à une large diffusion dans le Ministère du Développement industriel et scientifique et auprès des organismes professionnels.

La mise sur informatique de cette opération pour les résultats des années ultérieures a été entamée pour l'enquête structure des emplois.

4. — Publications.

Les fascicules contenant les résultats de l'enquête annuelle 1968 ont été livrés par l'Imprimerie nationale en mai et au début de juin. Ceux-ci ont été largement diffusés dans les services administratifs, auprès des organismes professionnels et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, adressés gratuitement à toutes les entreprises ayant répondu à l'enquête. Le C.N.I.P.E (1), qui a pris en charge les frais d'impression, en assure la vente auprès du public. Les dispositions administratives actuelles s'opposent en effet à ce que la vente soit effectuée par le Ministère du Développement industriel et scientifique.

L'annuaire de Statistique industrielle contenant les résultats de production de l'année 1968 est sorti à la fin de novembre 1969. L'annuaire qui sortira en 1970 avec les résultats de 1969 a subi des remaniements et des améliorations très importants. Malgré ce travail les textes ont été fournis à l'Imprimerie nationale dans les mêmes délais que l'année précédente.

Le *Bulletin mensuel de Statistique industrielle* a continué à sortir dans les mêmes conditions de rapidité que précédemment.

Une plaquette statistique de synthèse « Données sur l'industrie française et son environnement » a été publiée en octobre 1969. Un document sur le même sujet mais plus complet et d'une présentation améliorée lui fait suite ; il devait être publié en octobre 1970.

5. — Diffusion.

Le S.C.I.I. reçoit de nombreuses demandes écrites ou orales de renseignements provenant plus particulièrement d'entreprises industrielles. On constate du reste une augmentation très sensible du rythme de ces demandes.

(1) Centre National d'Information pour la productivité des entreprises.

III. — Sous-direction des entreprises.

1. — *Transports.*

A. — Transports nationaux.

La Direction a suivi toutes les questions de transport à l'échelon national et a étudié leur incidence sur le développement industriel ; par l'intermédiaire ou non des différentes directions du Ministère, elle a été en contact avec les usagers ; elle entretient des relations permanentes avec le Ministère des Transports.

B. — Politique commune des transports.

La Direction a participé à l'élaboration de la position française concernant la politique commune des transports. Elle est chargée de suivre ces questions, d'étudier leurs répercussions sur le développement industriel, et d'exprimer la position du Ministère.

C. — Préparation du VI^e Plan.

La Direction a suivi les travaux de la Commission des Transports du Plan, du Comité des transports intérieurs et du Comité des transports maritimes.

En outre, elle a participé aux travaux du groupe fonctionnel « marchandises » de cette commission, dont elle est à ce titre rapporteur.

D. — Participation aux travaux de divers organismes.

La Direction a participé aux travaux du groupe interministériel sur les containers. Elle a, en outre, été amenée à représenter le Ministère dans diverses conférences, notamment celles tenues par l'Association des grands ports français.

2. — *Moyenne et petite industrie, Marchés publics, Prix, Consommation.*

Les activités de la Direction ont porté sur les points suivants :

A. — Moyenne et petite industrie.

La Direction a participé aux travaux du groupe de travail « Promotion de la Sous-Traitance » créé par le Secrétaire d'Etat à la Moyenne et Petite Industrie en liaison avec la Commission centrale des Marchés, assurant notamment la préparation et le compte rendu des séances plénières et animant le sous-groupe « Information réciproque des donneurs d'ordre et des sous-traitants ».

Elle a également participé aux travaux du Comité de la M.P.I. rattaché à la Commission de l'Industrie du VI^e Plan.

B. — Marchés publics.

La Direction a représenté le Département auprès de la Section économique de la Commission centrale des Marchés. Elle a également assisté aux réunions des autres sections et pris part aux travaux de plusieurs groupes, soit *horizontaux* :

- groupe concurrence étrangère ;
- groupe de contrôle des prix de revient ;
- groupe des études statistiques et économiques,

soit *sectoriels* :

- groupe ingénierie ;
- groupe travaux publics.

C. — Prix. — Contrats de programmes.

En liaison avec les Services de la Direction générale du Commerce intérieur et des Prix, la Direction a préparé, dans le cadre d'un secrétariat commun, les réunions d'application de contrats de programmes, suivi entre les séances hebdomadaires l'avancement des problèmes dont l'étude a été confiée au Département, assuré la transmission des réponses des directions techniques et diffusé les comptes rendus de séance établis par ses soins.

En outre, la Direction a participé aux réunions du Comité national des Prix.

D. — Consommation.

La Direction a suivi les réunions du Comité national de la Consommation ainsi que celles des différentes commissions de l'Institut national de la Consommation.

3. — Questions sociales.

La Direction a participé aux différents travaux menés dans ce domaine en liaison avec les autres Départements ministériels intéressés.

Les sujets traités ont essentiellement porté sur :

- l'étalement des vacances ;
- l'emploi féminin : réunions du « Comité féminin » au Ministère du travail ;
- le travail temporaire ;
- la sécurité sociale ;
- l'intéressement des travailleurs : réunions tenues au Centre d'études des Revenus et des Coûts.

4. — Investissements étrangers en France et français à l'étranger.

Outre la poursuite du traitement des affaires particulières et leur présentation au Comité des investissements étrangers, la Direction a participé activement aux travaux menés par le Gouvernement au début de l'année 1970 en vue de redéfinir une politique vis-à-vis des investissements étrangers en France et français à l'étranger.

En liaison avec les directions techniques du Département, elle a, à ce titre, proposé des orientations qui ont été retenues pour l'essentiel.

En matière d'investissements étrangers en France, une attitude de principe libérale a été adoptée à l'égard des créations d'entreprises nouvelles tandis que les projets de prise de participation sont examinés cas par cas en fonction des avantages et des inconvénients qu'ils présentent pour l'économie française.

Il est à noter qu'en application des dispositions du Traité de Rome, les investissements en provenance des pays de la C. E. E. s'effectuent librement.

Le investissements français à l'étranger, quant à eux, sont vivement encouragés.

IV. — Sous-Direction du Marché commun, du Marché international et de la Coopération.

1. — Marché commun.

L'approfondissement et l'élargissement du Marché commun ont été les deux pôles autour desquels se sont orientées les activités du Bureau Marché commun.

La définition d'une politique industrielle européenne devenant de plus en plus urgente, le Gouvernement français a présenté, le 20 mars 1970, un « Mémoire sur les modalités d'un renforcement de la Coopération européenne en matière de développement industriel et scientifique », à l'élaboration duquel a

collaboré la Direction. Le Traité de Rome ne comportant aucune référence à une politique industrielle, la Commission de la Communauté économique européenne transmettait aux Etats membres, le 18 mars 1970, un épais mémorandum de 400 pages sur la politique industrielle de la Communauté économique européenne.

Le mémorandum français propose, outre des actions précises dans des domaines se prêtant particulièrement à une concentration des Etats membres (informatique, industrie atomique, investissements étrangers) des « options de développement » qui recouvrent l'environnement indispensable à l'élaboration d'une politique industrielle. Ses options étant très proches de celles proposées par la commission, les travaux menés à Bruxelles en vue de donner aux entreprises le cadre institutionnel et les moyens techniques et financiers adaptés ont pris un nouveau départ : création d'une société commerciale européenne, groupement d'intérêt économique, libre circulation des personnes, des services et des capitaux, élimination des entraves techniques aux échanges, institution d'un brevet communautaire et européen, harmonisation des législations fiscales, des régimes d'aides publiques, politique commune des transports, réforme du Fonds social européen...

Cet approfondissement doit aller de pair avec l'élargissement de la Communauté. Dans les négociations qui ont débuté le 30 janvier 1970 avec les Etats candidats à l'adhésion : Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Irlande, il s'agit de préserver l'acquis communautaire et les options de développement. Les conséquences que cette adhésion entraînerait pour l'industrie française ont fait l'objet d'études générales et sectorielles qui seront revues au fur et à mesure des travaux de négociation.

En outre ce bureau a continué de suivre toutes les questions donnant lieu à discussion à Bruxelles et ayant des incidences industrielles, notamment problèmes de concurrence, aides au développement, entraves techniques aux échanges, politique européenne des transports, problèmes fiscaux, réforme du Fonds social européen, marchés publics, etc.

2. — *Politique commerciale, accords commerciaux et coopération industrielle.*

Dans le domaine de la *politique commerciale*, la Direction générale de la politique industrielle a participé activement à l'élaboration, dans les instances nationales et communautaires, des dispositions à prendre pour la mise en place de la politique commune prévue par le Traité de Rome au titre de la période définitive.

Les travaux ont particulièrement portés :

1. Sur la définition des méthodes de négociation des accords commerciaux ;
2. Sur une liste commune de libération vis-à-vis des pays appartenant au G. A. T. T. ;
3. Sur une procédure commune pour la surveillance et éventuellement l'arrêt des importations susceptibles d'entraîner des perturbations de marché ;
4. Sur une procédure commune concernant le régime d'importation des produits originaires des pays à économie de type socialiste.

Dans le cadre des organisations internationales de type multilatéral, la D. G. P. I. a tout spécialement suivi les travaux du Comité des produits industriels et de ses groupes de travail, créés par les parties contractantes au G. A. T. T., en vue de l'étude des obstacles non tarifaires aux échanges, notamment les problèmes résultant de l'existence de restrictions quantitatives aux échanges, du commerce d'Etat, des achats gouvernementaux, de la normalisation, des régimes d'aides ou de production, aux investissements, à l'exportation. Dans le cadre du même comité, elle a également apporté son concours à l'étude tarifaire, ayant pour but de faire apparaître aussi clairement que possible les conditions du commerce international résultant de l'application définitive des tarifs douaniers issus des négociations tarifaires dites « Kennedy Round ».

Enfin, la D. G. P. I. a continué d'assurer la représentation du ministère du développement industriel et scientifique dans les délégations françaises chargées de la négociation des accords bilatéraux de la France avec de nombreux pays. Il faut citer tout particulièrement les discussions qui ont eu lieu avec le Japon, l'Inde, l'U. R. S. S. (grande et petite Commission, accord commercial) et les autres pays de l'Est, tant en ce qui concerne les échanges commerciaux proprement dits que les opérations de coopération dans le domaine du développement industriel, scientifique et technique. Cet aspect a été prédominant avec des pays auxquels la France attache un intérêt spécial, tels que l'Allemagne fédérale, l'U. R. S. S. et l'Espagne.

3. — *Rapports avec les pays en voie de développement.*

La Direction générale a continué de participer à toutes les réunions portant sur les rapports économiques avec les pays en voie de développement, notamment sur l'aide française consentie à ces nations pour leur essor économique.

A. — Zone franc.

Un représentant de la Direction générale a été membre des délégations françaises à toutes les Commissions paritaires qui se sont tenues à Paris ; de plus la Direction a assuré la représentation du Ministère au Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, chargé de répartir l'aide publique à nos anciens territoires d'Afrique noire et Madagascar. Concernant les territoires d'outre-mer, la Direction générale a fait connaître son avis sur leurs programmes d'importation et a représenté le Ministère au Comité directeur du F. I. D. E. S.

La Direction générale a suivi toutes les réunions afférentes aux rapports économiques avec le Maroc et la Tunisie ; quant à l'Algérie, l'action du service s'est manifestée surtout dans les travaux à Paris et à Bruxelles en vue de la conclusion d'un accord d'association entre l'Algérie et la C. E. E.

B. — Autres pays.

En ce qui concerne les rapports avec les autres pays sous-développés hors zone franc, la Direction générale a suivi de près tous les problèmes d'échanges commerciaux, notamment ceux afférents au développement de nos exportations de matériel d'équipement. Un représentant de la Direction a assisté aux diverses réunions à Bruxelles au sujet des rapports économiques entre la C. E. E. et divers pays du tiers-monde, ceux d'Amérique du Sud en particulier.

C. — Organismes internationaux.

Enfin, la Direction a participé à de nombreuses réunions de l'O. C. D. E. et de la C. N. U. C. E. D. Elle a tout spécialement élaboré et défendu dans ces enceintes le point de vue du Ministère du Développement industriel et scientifique en ce qui concerne les préférences généralisées en matière tarifaire qui doivent être accordées aux pays en voie de développement pour les produits industriels.

A l'O. N. U. D. I., c'est le représentant de la Direction générale de la Politique industrielle qui a apporté le concours du Ministère à tous ceux qui, dans cet organisme créé à cet effet par les Nations Unies, s'efforcent d'étudier les meilleures conditions de l'aide dont pourraient bénéficier les pays qui s'efforcent de développer leurs moyens de production industriels afin d'assurer une augmentation aussi rapide que possible du niveau de vie de leur population.

4. — Développement des exportations.

Dans le domaine des exportations, la D. G. P. I. s'est attachée, par le canal des procédures administratives appropriées, à promouvoir les ventes de biens industriels français à l'étranger.

Cette activité s'organise autour de la Commission des Garanties et du Crédit au Commerce extérieur, ainsi que de ses trois pré-commissions qui se réunissent tous les quinze jours.

A la pré-commission de l'assurance-crédit qui examine régulièrement de deux à trois cents dossiers, le représentant de la Direction s'est efforcé d'obtenir les conditions les plus favorables pour les exportations de biens d'équipement et d'éclairer la commission sur les choix à faire lorsque se posaient des questions de plafond de crédit. Il a particulièrement veillé à ce que la proportion de prestations et de matériels étrangers incorporés aux fournitures françaises exportées demeure dans les limites acceptables.

A la pré-commission de l'assurance prospection, il s'est fait l'avocat des entreprises françaises désireuses d'utiliser ce régime particulier d'assurance pour prospecter les marchés extérieurs et créer à l'étranger des courants permanents d'exportation.

Par ses interventions à la troisième pré-commission, dite des Risques économiques, il s'est efforcé de faire bénéficier le plus grand nombre d'exportateurs de biens d'équipement, de la garantie contre la hausse des coûts de fabrication, d'expédition et de montage qui intervient fréquemment dans l'exécution de contrats à prix ferme.

La préparation de ces commissions a exigé un grand nombre d'enquêtes tant auprès des industriels exportateurs qu'auprès des directions techniques du département.

Parmi les tâches essentielles, on peut citer l'instruction des demandes de crédit à long terme formulées par les exportateurs de grands ensembles industriels « clés en mains » notamment dans les domaines pétrolier et chimique.

Par ailleurs la Direction a continué à examiner les demandes d'investissement à l'étranger présentées par les industriels français. Elle a préparé l'avis du Département sur celles qui étaient justifiées de la procédure écrite et a soutenu les dossiers les plus importants devant le Comité des investissements qui se réunit tous les quinze jours au Ministère des Finances. On doit signaler une croissance continue de ces investissements en nombre et en montant.

Les représentants de la Direction ont également participé aux travaux du Comité dit « de l'article 34 de la loi du 12 juillet 1965 » qui propose des exonérations fiscales en faveur des entreprises ayant effectué des investissements commerciaux à l'étranger.

On peut enfin citer l'assistance à des réunions de mise au point de procédures ou d'études de cas particuliers, ainsi que l'élaboration de notes sur les moyens d'accroître et de faciliter nos exportations de biens d'équipement.

V. — Activité du Service de la Recherche et du Progrès industriel.

Le service R.P.I. était chargé d'animer et de coordonner l'action du Département en matière de recherche et d'enseignement et de formation professionnelle. Il assurait d'autre part le secrétariat permanent du conseil du Progrès industriel.

Recherche.

Mise en place d'une cellule de prospective au sein du Département. Cette cellule a notamment animé un groupe de travail sur la politique des matériaux et participé, d'autre part, aux travaux du groupe « Industrie 85 » réuni pour la préparation du VI^e Plan.

Participation à la procédure d'aide à la recherche-développement. Gestion de la procédure d'aide au pré-développement destiné à promouvoir des contacts plus étroits entre les centres de recherche industrielle collective et des entreprises industrielles pour l'exploitation des résultats des recherches des centres.

Poursuite de la mise en œuvre des conclusions du « Groupe d'experts sur la Recherche industrielle collective ».

Travaux préparatoires pour la définition d'une politique de promotion de l'innovation.

Enseignement et formation professionnelle.

L'activité du Service a surtout porté dans le domaine de l'enseignement de la gestion des entreprises. Le directeur général a poursuivi sa participation aux conseils d'administration de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises et du Centre national d'information pour la productivité des entreprises. Le chef du service Recherches et Progrès industriel a notamment animé un groupe de travail du Comité consultatif de la Fondation, chargé de faire des propositions pour la « constitution d'une liste d'entreprises amies de la Fondation ».

Conseil du Progrès industriel.

Le conseil du Progrès industriel a tenu quatre réunions les 29 octobre et 19 décembre 1969, 20 mars et 26 juin 1970 ; il a examiné les sujets suivants :

- Investissements français à l'étranger.
- Institut de développement industriel.
- Mobilité des chercheurs.
- Moyenne et petite industrie et progrès industriel.

Par ailleurs une collecte des rapports et avis du conseil du Progrès industriel a été instituée par la Documentation française. Les deux premiers rapports et avis publiés portaient sur le « Conditionnement et l'Emballage des produits alimentaires fluides » (rapport de M. Riboud) et sur « L'Informatique dans l'entreprise » (rapport de M. Delapalme).

ANNEXE II

L'INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1° Montant et composition du capital de l'I.D.I.

Capital initial souscrit : 333 millions de francs.

	Montant en millions de francs.	Pourcentage.
Composition :		
Etat	130	39,1
Crédit national	50	15
Caisse nationale de crédit agricole.....	25	7,5
Banque nationale de Paris.....	23	6,9
Crédit lyonnais.....	23	6,9
Société générale.....	23	6,9
Autres banques inscrites :		
Banque de Paris et des Pays-Bas.....	6	1,8
Groupe du Crédit industriel et commercial.....	6	1,8
Compagnie bancaire.....	3	0,9
Crédit du Nord.....	3	0,9
Crédit commercial de France.....	3	0,9
Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel et Crédit populaire de France.....	15	4,5
Sociétés de développement régional.....	15	4,5
Caisse nationale des Marchés de l'Etat.....	5	1,5
Banque française du commerce extérieur.....	3	0,9
	333	100

2° Liste des membres composant le conseil d'administration.

Membres du conseil :

- M. Pierre Bataille.
- M. Laurent Boix-Vives.
- M. Henri Crouzet.
- M. Antoine Dupont-Fauville.
- M. Jean-Paul Elkaun.
- M. Francis Fabre.
- M. Bernard Hanon.
- M. Roger Martin.
- M. Paul Richard.
- M. Antoine de Tavernost.

Censeurs :

- M. Jean-Yves Haberer.
- M. Claude Sarrazin.

3° Affaires soumises à l'I. D. I. classées selon le type du problème posé.

(Au 24 août 1970.)

	Nombre de sociétés.
Expansion	54
Croissance externe..... 15 }	29
Restructuration sectoriale..... 14 }	
Innovation, lancement d'un produit ou d'un procédé.....	20
Sauvetage	19
Diversification	3
Restructuration interne.....	3
Contacts avec les Pouvoirs publics.....	2
Divers	6
Total	136

4° Affaires soumises à l'I. D. I. classées selon la taille.

(Au 24 août 1970.)

<i>Importance du chiffre d'affaires :</i>	Nombre de sociétés.
Chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de francs.....	38
Chiffre d'affaires entre 10 et 50 millions.....	35
Chiffre d'affaires entre 50 et 100 millions.....	13
Chiffre d'affaires supérieur à 100 millions.....	25
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	111 (sur 136)
<i>Importance des effectifs :</i>	
Effectifs inférieurs à 50.....	23
Effectifs compris entre 50 et 250.....	29
Effectifs compris entre 250 et 500.....	23
Effectifs supérieurs à 500.....	36
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	111 (sur 136)

5° Affaires soumises à l'I. D. I. classées par régions économiques.

(125 affaires sur 136, au 24 août 1970.)

Région parisienne.....	52
Rhône - Alpes (S. D. R. Sud-Est).....	12
Pays de la Loire (plus Indre-et-Loire, Eure-et-Loir) (S. O. D. E. R. O.).....	8
Auvergne - Limousin - Charentes - Poitou - Centre (excepté Eure-et-Loir, Indre-et-Loire) (S. O. D. E. C. C. O.).....	7
Nord (S. D. R. Nord, Pas-de-Calais).....	7
Champagne (Champex).....	7
Haute Normandie - Basse Normandie (S. D. R. Normandie).....	6
Provence - Côte d'Azur (S. D. R. Méditerranée).....	6
Bretagne (S. D. R. Bretagne).....	5
Lorraine (Lordex).....	3
Franche-Comté - Bourgogne (Centrest).....	3
Midi - Pyrénées (T. O. F. I. N. S. O.).....	3
Alsace (S. A. D. E.).....	2
Aquitaine (Expanso).....	2
Languedoc (S. O. D. L. E. R.).....	1
Picardie (S. D. R. Picardie).....	1

6° Affaires soumises à l'I. D. I. classées par secteurs économiques.

(Au 24 août 1970.)

- a) *Produits de base ou intermédiaires* = 18 :
 - Métallurgie générale et transformation des métaux : 8.
 - Chimie, para-chimie : 5.
 - Pâtes, papiers, carton : 5.
- b) *Construction* = 11 :
 - Matériaux de construction : 4.
 - Bâtiment : 4.
 - Génie civil : 3.
- c) *Biens d'équipement* = 46 :
 - Mécanique : 22.
 - Biens d'équipement électriques et électroniques : 18.
 - Matériel de transport : 4.
 - Construction aéronautique : 2.
- d) *Biens de consommation durables* = 15 :
 - Automobiles, équipements : 6.
 - Equipement ménager : 5.
 - Divers : 4.
- e) *Biens de consommation non durables* = 24 :
 - Textile, habillement : 7.
 - Cuir : 4.
 - Caoutchouc : 1.
 - Ameublement : 4.
 - Imprimerie, édition, presse : 2.
 - Pharmacie, parfumerie : 3.
 - Divers : 3.
- f) *Industries agricoles et alimentaires* = 13 :
 - Boissons : 4.
 - Divers : 9.
- g) *Services* = 2 :
 - Distribution : 1.
 - Services divers : 8.

7° Cadence d'arrivée des dossiers à l'I. D. I. (1).

(Au 24 août 1970.)

Mois de mars :

Semaine du 2 au 8.....	1
Semaine du 9 au 15.....	2
Semaine du 16 au 22.....	1
Semaine du 23 au 29.....	3
	<hr/>
	7
	<hr/>

(1) N'ont pas été retenues dans ces statistiques un certain nombre d'affaires qui ne préciseront leur problème que dans une phase ultérieure.

Mois d'avril :

Semaine du 30 mars au 5 avril.....	2
Semaine du 6 au 12.....	7
Semaine du 13 au 19.....	4
Semaine du 20 au 26.....	3

16

Mois de mai :

Semaine du 27 avril au 3 mai.....	2
Semaine du 4 au 10.....	2
Semaine du 11 au 17.....	6
Semaine du 18 au 24.....	4
Semaine du 25 au 31.....	8

22

Mois de juin :

Semaine du 1 ^{er} au 7.....	9
Semaine du 8 au 14.....	8
Semaine du 15 au 21.....	10
Semaine du 22 au 28.....	8

35

Mois de juillet :

Semaine du 29 juin au 5 juillet.....	11
Semaine du 6 au 12.....	6
Semaine du 13 au 19.....	3
Semaine du 20 au 26.....	11

31

Mois d'août :

Semaine du 27 juillet au 2 août.....	9
Semaine du 3 au 9.....	7
Semaine du 10 au 16.....	4
Semaine du 17 au 23.....	5

25

136

ANNEXE III

PRINCIPAUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES INTERVENUS EN 1969

1° Mines et matériaux de construction.

- Prise de contrôle (70 %) par les Faïenceries de Sarreguemines, Digoïn et Vitry-le-François, de la Faïencerie de Salins (Jura), le 19 décembre 1969.
- G. I. E. : Grès des Vosges, créé le 13 mai 1969.
- G. I. E. : Pennamax, réunissant Penarroya et American Climax.
- Fusion intervenue entre la Société des Basaltes français et la Société des Carrières de Pagnac-Limousin (octobre 1969).
- G. I. E. : Transformation et distribution de ciment de l'Ouest, réunissant les Ciments Lambert Lafarge et la Société du Port autonome de Brest créée le 19 juin 1969.
- G. I. E. : Le Carreau de revêtement français, réunissant les Faïenceries de Gien, de Sarreguemines, Fourmaintraux et Delassue, de Rousies, de la Côte basque, de Villeroy et Boch-France, pour la mise en œuvre des moyens pour faciliter et développer l'activité économique de ses membres, créé en juillet 1969.
- Constitution du groupement d'intérêt économique Uranex pour la commercialisation de l'uranium produit en France ou sous contrôle français (Commissariat à l'Energie atomique : 34 %, Société minière Péchiney-Mokta : 38 % et Compagnie française des minerais d'uranium : 33 %) (octobre 1969).

2° Sidérurgie et industries métallurgiques.

- Fusion de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons et de la Société des Fonderies, Laminoirs et Cimenteries de Biache-Saint-Vaast.
- Fusion des Hauts Fourneaux de la Chiers, des Tréfileries et Câbleries de Bourg et du Havre et des Etablissements Lefort.
- Apport-fusion-scission à la Société sidérurgique Lorraine (Sidelor) des actifs et passifs des deux Sociétés Sidelor-Mosellane et Société de participations pour la métallurgie et la construction (S. P. A. M. C. O.).

3° Construction mécanique et plastique.

- Le Gouvernement approuve la fusion des Sociétés Nord-Aviation, Sud-Aviation et S. E. R. E. B. (Société d'études et de recherches des engins balistiques).
- Apport-fusion à la Société Dégrémont de la Société S. G. E. A. spécialisée en eaux résiduelles et ordures ménagères.
- Constitution du Groupement international des moteurs (G. I. M. O. T.), groupement d'intérêt économique par la division Renault-Moteur, la Société commerciale de moteurs C. L. M. et la Société des moteurs Baudoin.
- La Compagnie des Compteurs absorbe les sociétés suivantes : Société Serseg (Seguin-Sergot), Société financière d'analyses industrielles et commerciales (Sodianco), Société des Anciens Etablissements E. Walter, Société marseillaise d'études et de financement, Société Omnium d'applications industrielles et financières, Société commerciale et financière.

- Les sociétés Alcatel et Ultra-Vide Riber créent un groupement d'intérêt économique « Alcatelriber » qui réunit les services « Vide » des deux sociétés.
- La Société européenne de propulsion (S.E.P.) absorbe la Société d'étude de la propulsion par réaction (S.E.P.E.) et le département des « Engins » et de l'« Espace » de la S.N.E.C.M.A.
- Apport de 57.375 actions de 100 F de la Société Fonderies et Ateliers du Rhône à la Société de Paris et du Rhône.
- Apport-fusion à la Société Saunier-Duval de la Société de contrôle et applications.
- A la suite de l'accord conclu avec Thomson-Brandt, la Compagnie générale d'Electricité acquiert la majorité du capital d'Alsthom.
- La Compagnie générale d'automatisme (C.G.A.) absorbe la Compagnie générale de systèmes et de projets avancés (G.E.S.P.A.).
- Apport-fusion à la Société Tunzini-Améliorair des Etablissements Schneider-Poelman, de la Société Mécanique générale de Thann et apport de titres de participation par la Compagnie financière de Suez et de l'Union parisienne et par Thomson-Houston Hotchkiss-Brandt.
- Constitution de la Société Roux-Combaluzier Schindler (R.C.S.) par la fusion de la Société Roux-Combaluzier et de cinq sociétés françaises du groupe Schindler.
- Prise de participation du groupe S.E.B. dans la Société Scovill-France. La nouvelle raison sociale devient Société française d'équipement ménager (S.F.E.M.).
- Absorption par Henaud du département chauffage électrique de la Société Thomselle.
- Pecquet-Tesson prend le contrôle de la Franc-Comtoise (chaudronnerie).
- La Société Chauffage et Gaz prend le contrôle des Etablissements Lemercier (Appareils ménagers).
- Pont-à-Mousson prend une participation de 40 % dans le capital de S. A. P. A. G. (robinetterie) par voie d'échange d'actions.
- La Société des Forges de Crans du Groupe Péchiney prend le contrôle de la Société Rubanox qui a pour activité principale la fabrication d'évaporateurs en aluminium.
- Fusion de la Société S.M.A. (Sté Métallurgique automobile) dont les activités s'étendent à la forge, décolletage, estampage, boulonnerie, avec Simca.
- Création du Groupement des ensembliers industriels français (G.E.I.F.).
- La Société Legrand fusionne avec la Société Mitton (appareillage électrique).

4° Electronique.

- La Société Thomson-C. S. F. (ex-C. S. F.) cède sa branche « grand public » exploitée par ses filiales Clarville et Celni à la Société Thomson-Brandt.
- Apport à la Société Alsthom de divers actifs par la Société Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt, de l'Alsacienne de participations industrielles et de Stein et Roubaix.
- Constitution d'Eurosat par 50 sociétés aérospatiales et électroniques appartenant à huit pays européens.
- Apport-fusion de la Société Laden à la Société Schneider Radio Télévision.
- La Compagnie des Compteurs reprend l'activité d'Alcatel dans le domaine des appareils de mesure électroniques.
- Apport à la Thomson-C. S. F. :
 - 1° Apport-fusion de la Compagnie d'électronique Thomson-Houston ;
 - 2° Apport partiel de la Compagnie française Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt ;
 - 3° Apport partiel de la C. I. T., Compagnie industrielle des télécommunications ;

- 4° Apport partiel de la Société Alsacienne de constructions atomiques de télécommunications et d'électronique (Alcatel) ;
 - 5° Apport partiel de la Compagnie Continental Edison ;
 - 6° Apport partiel de la Compagnie des lampes ;
 - 7° Apport partiel de Radio-Belvue ;
 - 8° Apport partiel de la Société des mines de Kali-Sainte-Thérèse ;
 - 9° Apport-fusion des Sociétés L. C. C.-L. I. C. E. et S. P. C.-C. A. D. A. (Fabricants de condensateurs).
- Fusion de la Société S. E. A. (Société d'électronique et d'automatique) avec la Société Schneider S. A.
 - Constitution de la Société Cégos-Tymshire par le groupe Cèges-Idet et le Crédit lyonnais. Cette société mettra en place et exploitera un réseau européen d'ordinateurs.

5° Industries alimentaires.

- Apport-fusion de la Compagnie de Kaisersberg à la Société F. Béghin.
- Apport de 95 % de la Compagnie industrielle alimentaire à la Compagnie Saupiquet.
- Apport-fusion à la Société générale alimentaire de la Société anonyme Vinaigrerie de Nice et de 24.531 actions de la Société anonyme Lou.
- Constitution d'un groupement d'intérêt économique dans le domaine de l'emballage entre les vins Primior et la Société générale des eaux minérales de Vichy.
- Les Sociétés Georges Lesieur et ses fils et Lesieur-Sodova prennent le contrôle des Etablissements Perronneau à Moulins. D'autre part la Société Lesieur-Cotelle prend le contrôle de la Société Bretagne-Provence à Orange.
- Apport-fusion de la société Raffinerie de Chantenay à la Société des Raffineries et Sucrieries Say.
- La Brasserie de Kronenbourg absorbe les Brasseries Dumesnil.
- La Société Gervais-Danone absorbe les établissements Milliat Frères.
- Fusion des sociétés Source Perrier et Sapiem.
- La société Champagne Mercier fait apport à la Société générale alimentaire, société anonyme, de 22.490 actions.
- O.P.A. Perrier-Sapiem sur Genvrain.
- Accord entre les Fromageries Bel, Perrier-Sapiem et la Caisse nationale de Crédit agricole.
- Rapprochement des Sociétés Moët et Chandon et Champagne Mercier au sein d'un groupe unique.
- L'Union des Brasseries parisiennes absorbe les sociétés suivantes : Bières Slavia-Brasserie la Comète ; Brasserie et Malterie le Phénix ; Union Franco-Belge de Brasserie et Brasserie Noxen.
- Le Groupe Gervais-Danone prend le contrôle des conserveries Petitjean.

6° Industries chimiques.

- Constitution de la Société générale des Engrais, société anonyme, par Péchiney-Saint-Gobain et Uguine-Kuhlmann.
- Constitution du Groupement européen pour la production des ferments Ceprofer par le groupe Roquefort et l'Air Liquide.
- Les laboratoires Toraude absorbent les laboratoires Domaeles, la Société d'administration et d'organisation générale « Exempar » et les Savons de toilette économiques « S. T. E. ».
- La société Rhône-Poulenc absorbe la société Progil.

- Apport-fusion à la Société générale de dynamite de la Société française des glycé-
rines.
- Apport-fusion à la Compagnie des salins du Midi et des Salines de l'Est des
sociétés suivantes : Compagnie salinière de la Camargue, Société méridionale
Salinière, Société propriétaire des salins d'Estarac, Société propriétaire des salins
de Peyriac-de-Mer et de Grand salin de Sigean, Société des salins de Bagnas,
Société commerciale et industrielle de Sine-Saloun, Société des marais de l'Atlan-
tique, Société générale salinière et Compagnie bretonne de conditionnement des
sels marins de l'Ouest « Codisel ».
- Fusion de la société Perrefitte et du département « produits chimiques » d'Auby.
- Fusion de la compagnie Saint-Gobain et de la Société de Pont-à-Mousson.
- Prise de participation majoritaire de Rhône-Poulenc dans Péchiney-Saint-Gobain.

7° *Industries textiles.*

- Le groupe Agache-Willot prend le contrôle de Saint-Frères.
- Regroupement dans le cadre de la société anonyme Timwear de différents
intérêts de groupe de la Lainière de Roubaix et du groupe animé par M. Pierre
Lévy comprenant les Etablissements André Gillier, la Société industrielle de
bonneterie « S. I. B. », Calroy, société anonyme, et Société anonyme de teinture
et d'apprêts « S. A. T. A. ».
- Le groupe Agache-Willot prend une participation dans la société des Grands
magasins « Au Bon Marché ».
- Apport partiel d'actif aux Etablissements Dikson par la Société de tissage méca-
nique Eugène Coustant.
- Agache-Willot prend le contrôle de la « Belle Jardinière ».
- Dollfus-Mieg prend le contrôle de Texunion.

8° *Industries diverses.*

- Apport de la totalité des actifs de la Société nouvelle de papeteries de la Chapelle-
Darblay à la société Papeteries de la Chapelle.
- Rapprochement entre les Papeteries Navarre et les Papeteries Bellegard.
- Constitution de la Compagnie générale du jouet, capital 10 millions, par la
Compagnie financière Holding ; la Compagnie financière de l'Union européenne ;
la Société Darblay, société anonyme, et la Compagnie Chambon. La Compagnie
générale du jouet doit acquérir d'importantes participations dans la société
Joustra et dans la société Les Jouets rationnels.
- Constitution du Groupement européen de la cellulose « G. E. C. » par la Cellulose
d'Aquitaine (usine à Saint-Gaudens), la Société industrielle de cellulose d'Alizay
« S. I. C. A. », usine à Alizay (Eure), la Cellulose des Ardennes, usine à Hamen-
court (Belgique) et Parsons and Whittemore (France).

ANNEXE IV

APPLICATION DU « PLAN PROFESSIONNEL DE LA SIDERURGIE »

Les résultats de la politique des Pouvoirs publics dans le domaine sidérurgique, qui a été définie dans la Convention Etat-Sidérurgie du 29 juillet 1966, sont les suivants :

Les structures de la sidérurgie française se sont considérablement renforcées. Le nombre de sociétés sidérurgiques, qui était de 82 en 1964, est passé à 65 en 1970. Dans le domaine des aciers courants, deux grands groupes se sont constitués qui représentent plus de 70 % de la production totale d'acier brut en France. Il s'agit, d'une part, de la Société Usinor qui a absorbé la Société Lorraine-Escaut, d'autre part, de la Société Wendel-Sidelor avec ses deux filiales Sollac et Sacilor (Wendel-Sidelor a résulté de la fusion des trois principales sociétés lorraines de Wendel, Sidelor et Mosellane de sidérurgie).

L'effort de rationalisation s'est traduit par l'arrêt d'un nombre important d'usines et d'installations. C'est ainsi que, depuis 1966, seize usines ont arrêté leurs fabrications et trois autres l'ensemble de leurs activités sidérurgiques. Entre 1966 et 1970, les déclassements d'installations auront porté sur vingt-sept hauts fourneaux, quatorze aciéries et plus de soixante laminoirs.

Il en est résulté *une amélioration de la productivité* tout à fait remarquable, parmi les plus importantes de celles réalisées par les industries françaises. Cette amélioration a, en effet, été de :

6,2 % en 1966 ;
7,2 % en 1967 ;
8,8 % en 1968 ;
8,5 % en 1969.

Mais, grâce aux procédures mises en place et aux dispositions prévues par la convention Etat-Sidérurgie, les travailleurs ont pu être protégés contre les conséquences des mesures de restructuration et de rationalisation et ces réductions d'effectifs se sont révélées socialement acceptables.

La courbe des investissements, qui avait constamment décliné de 1963 à 1966, s'est nettement redressée à partir de 1967. Les investissements qui étaient tombés à 775 millions de francs en 1966 ont été de 1.345 millions de francs en 1968 et 1.475 millions de francs en 1969 et seront supérieurs à 2.000 millions de francs en 1970.

Les résultats financiers ont marqué un spectaculaire redressement par suite des effets des mesures de rationalisation et aussi de la très bonne conjoncture qu'a connue la sidérurgie mondiale entre le début de 1969 et le milieu de 1970.

Les « résultats bruts industriels » (1) ont été multipliés par 2,2 entre 1966 et 1969 (2,56 milliards de francs en 1969 — soit 18 % du chiffre d'affaires hors taxes — contre 1,15 milliard en 1966).

(1) Montant des résultats bruts après paiement des charges financières à court terme.

Les « ressources propres disponibles » (1) sont passées au cours de la même période de 560 millions de francs à environ 1.750 millions de francs (soit 12 % du chiffre d'affaires hors taxes).

Les résultats de l'année 1970 marqueront certainement une nouvelle et substantielle amélioration, malgré le tassement de la conjoncture en fin de période.

Grâce à un autofinancement en net progrès, *la sidérurgie française aura ainsi retrouvé un taux d'endettement plus supportable* ; ce taux, qui avait atteint 80 % du chiffre d'affaires à fin 1968, devrait se situer aux environs de 60 % à la fin de 1970.

(1) Montant des résultats bruts diminués des charges financières d'intérêt du long et moyen terme, des sommes affectées au paiement de l'impôt sur les sociétés et les dividendes, mais y compris les ressources diverses telles que cessions d'actifs, etc.

ANNEXE V

COMPARAISON, AU 30 SEPTEMBRE 1970, DU PRIX DE LA THERMIE-FUEL ET DE LA THERMIE-CHARBON.

1° *Prix de la thermie-fuel.*

Les prix des fuel-oils dépendent :

- de la qualité du fuel-oil utilisé : fuel-oil domestique, léger, lourd n° 1 ou lourd n° 2 ;
- des quantités annuelles consommées par l'utilisateur qui déterminent son inscription éventuelle parmi les consommateurs du marché de gros ;
- de la position géographique du point de livraison ainsi que du mode d'approvisionnement.

L'Administration, soucieuse de défendre les intérêts du consommateur et de laisser jouer la concurrence entre les sociétés, ne fixe que des prix plafonds. Sur le marché très concurrentiel des fuels, des remises sont parfois consenties selon le volume et la durée des contrats.

Les prix plafonds de reprise en raffinerie des fuel-oils sont déterminés par référence à des cotations internationales.

Dans la suite du texte on se limitera à l'énoncé des prix des seuls fuel-oils domestique et lourd n° 2 (cas extrêmes).

Au 30 septembre 1970, les prix de reprise en raffinerie des fuel-oils domestique et lourd sont respectivement de 12,85 F/hl et de 93,94 F/t dans la zone Atlantique et respectivement de 12,45 F/hl et 86,94 F/t dans la zone Méditerranéenne.

Il convient d'ajouter à ces prix la taxe sur la valeur ajoutée, des redevances diverses et une marge de distribution qui conduisent aux prix de base figurant au tableau n° 1 dans lesquels ne sont pas compris les frais de transport.

Toutefois, pour les consommateurs industriels, la déductibilité de la T. V. A. sur le fuel-oil lourd, intervenue au 1^{er} janvier 1970, a compensé et au-delà la répercussion de la hausse entraînée par la dévaluation d'août 1969.

Aussi les prix de fuel-oil lourd ont-ils été indiqués hors T. V. A.

TABLEAU N° 1

	FUEL-OIL DOMESTIQUE (en francs/hectolitre).		FUEL-OIL LOURD (en francs par tonne).	
	Zone Atlantique.	Zone Méditerranée.	Zone Atlantique.	Zone Méditerranée.
Prix de reprise en raffinerie..	12,85	12,45	93,94	86,94
Taxe intérieure.....	1,87	1,87	»	»
T. V. A.	2,74	2,66	17,88	16,64
Redevances diverses.....	0,15	0,15	0,25	0,25
Marge de distribution.....	0,69	0,69	7,43	7,37
Prix de base départ raffinerie.	18,30	17,80	119,50	111,20
Prix de base départ raffinerie hors T. V. A.	»	»	101,62	94,56

A ce prix, le client du *marché de gros* (consommateur de plus de 1.200 t/an) doit ajouter les frais réels de transport.

Dans les exemples pratiques cités ci-dessous, en matière de marché de gros, on se référera au chaland comme mode de transport.

En revanche, le prix payé par le client du marché de détail tient compte de l'addition au prix de base, selon le point de livraison, de coûts de transport et de distribution évalués forfaitairement en fonction de la zone géographique et de la quantité achetée par le client.

Les exemples cités ci-dessous, en matière de marché de détail, font état du prix payé par un client recevant une livraison de faible quantité : 1.000 à 5.000 litres.

Les hypothèses faites plus haut, compte tenu de la densité du fuel-oil domestique et des pouvoirs calorifiques inférieurs des fuel-oils domestique et lourd (respectivement 10.300 et 9.700 thermies par tonne), conduisent, dans les villes de Paris, Lyon et Marseille, aux prix indicatifs cités dans le tableau n° 2 (en centimes par thermie).

TABLEAU N° 2

	FUEL-OIL DOMESTIQUE		FUEL-OIL LOURD (hors T. V. A.).	
	Marché de gros.	Marché de détail.	Marché de gros.	Marché de détail.
Paris	2,33	2,82	1,21	1,57
Lyon	2,27	2,68	1,19	1,45
Marseille	2,12	2,55	1,02	1,32

Les prix de gros seraient à majorer de 0,5 à 0,10 centime par thermie si le mode de transport était, au lieu du chaland, le gros porteur ou le wagon isolé.

2° *Prix de la thermie-charbon.*

Les prix de la thermie-charbon, en septembre 1970, sont les suivants :

	(En centimes par th.)
Prix du charbon vapeur pour Electricité de France (ensemble de la France)	1,2
Prix du charbon vapeur pour l'industrie dans la région parisienne...	1,65
Prix du charbon pour les foyers domestiques dans la région parisienne (noix d'antracite 30/50 des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais)	4,33

pour vente à la tonne par 2 tonnes et plus.

ANNEXE VI

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CHARBONNAGES DE FRANCE DE 1960 A 1970 ET OBJECTIF POUR 1971

(En millions de tonnes.)

	NORD et Pas-de-Calais.	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE des bassins.
1960	28,9	14,7	13,4	57
1961	26,9	14	12,6	53,5
1962	27,1	14,3	12,3	53,7
1963	24,7	13,1	11,4	49,2
1964	26,57	15,63	12,39	54,59
1965	25,5	15,5	11,9	52,9
1966	25,3	15,5	11,1	51,9
1967	23,4	15	10,8	49,2
1968	19,7	13,8	10	43,5
1969	18,9	13,9	9,4	42,2
1970 :				
Objectif du V ^e Plan.....	23	14,5	10,5	48
Objectif révisé en 1969...	17,3	13,4	9,3	40
Réalizations en 1970.....	17	13,3	9,2	39,5
Objectif 1971	15,4	12,7	8,7	36,8

ANNEXE VII

EVOLUTION DU PRIX DE L'ELECTRICITE DE 1939 A 1969 ET DE CELUI DE CERTAINS PRODUITS ET SERVICES

(Source : I. N. S. E. E.)

	PRIX (1)		INDICE
	Francs 1939.	Centimes 1969.	
	(I)	(II)	(III) = $\frac{(II)}{(I)}$
<i>Electricité :</i>			
Prix moyen T. T. C. à Paris du kWh à usage domestique pour une fourniture correspondant à la consommation moyenne par abonné, soit 285 kWh par an en 1939 (2) et 1.200 kWh par an en 1969.....	1,68	24,58	14,63
Prix du kWh éclairage 1 ^{re} tranche à Paris T. T. C.	2,26	47,20	20,88
<i>Produits alimentaires :</i>			
Sucre (kg)	6,23	152	24,40
Œufs (douzaine)	13,5	353	26,14
Beurre de table (kg)	29,9	1.084	36,25
Lait (litre)	1,96	87	44,39
Vin rouge (litre de 9,5° - 10°).....	3,42	152	44,44
Beefsteack (kg)	34,5	1.819	52,72
<i>Produits divers et services :</i>			
Cigarettes (gauloises bleues)	4,50	150	33,33
Km voyageur S. N. C. F. (grande ligne place entière)	0,335	115	34,32
Eau potable (mètre cube à Paris)....	2,40	88	36,66
Affranchissement lettre ordinaire 20 g.	1,00	40	40,00
Communication téléphonique poste public	1,00	40	40,00
Tickets de métro (carnet de 2 ^e classe).	1,30	70	53,85
<i>Rémunérations :</i>			
Heure d'ouvrier spécialisé (industrie des métaux région parisienne)....	10,55	529 (3)	49,37

(1) Une comparaison homogène implique que l'on compare les francs 1939 et les centimes 1969.

(2) En 1939, la consommation d'électricité des ménages concerne essentiellement l'éclairage et accessoirement quelques rares utilisations telle que la radio, mais le parc électroménager est à peu près inexistant.

(3) 4^e trimestre.

ANNEXE VIII

APERÇU SUR L'EXPLOITATION D'E. D. F. EN 1970 (1)

	Septembre 1970.	Septembre 1969.
Production hydraulique	3.238	3.479
Production thermique	(2) 7.584	7.107
Production totale	10.822	10.586
Solde des échanges avec l'étranger :		
— Importation	495	158
— Exportation	279	572
— Solde	216	414
	(Imp.)	(Exp.)
Consommation totale (y compris les pertes de transport et de transformation)	11.038	10.172

La comparaison de la consommation du mois de septembre 1970 à celle de septembre 1969 fait ressortir une variation de :

- + 7,6 % après application des coefficients de pondération ;
- + 8,5 % en valeur brute.

Consommation cumulée depuis le 1^{er} janvier.

9 premiers mois de 1970 : 99.558 GWh.

9 premiers mois de 1969 : 92.508 GWh.

Variation relative après application des coefficients de pondération... + 7,3 %

Variation relative brute

Hydraulique.

Energie productible correspondant aux apports hydrauliques (déversements déduits) : 2.784 GWh.

Coefficients de remplissage des réservoirs en fin de mois (100 % correspondent à une énergie en réserve de 7.662 GWh) :

Ensemble France	83 %
Alpes	88 %
Pyrénées	79 %
Massif central	75 %

Coefficients de productibilité hydraulique :

Septembre 1970	0,85
Septembre 1969	1,01

Thermique E.D.F.

Consommation en combustibles solides..... 824.000 tonnes

Stock en combustibles solides..... 3.890.000 tonnes

(1) Statistiques partielles représentant environ 98 % de la production totale française ; les valeurs sont indiquées en GWh (millions de kWh).

(2) Dont 329 GWh de production nucléaire E.D.F.

Dont 158 GWh de production nucléaire hors E.D.F.